



LEXIBOOK - LINGUISTIC ELECTRONIC SYSTEM

Société anonyme au capital de 3.881.659.50 €.

Siège social : 6, avenue des Andes – Bâtiment 11, 91940 Les Ulis.
323 036 921 R.C.S. Evry - LEI : 969500MBA2IX17UH261

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2025



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le document d'enregistrement universel a été déposé le 19 juin 2025 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé, s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

En application de l'article 19 du règlement européen n°2017/1129 sur les prospectus, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

- I. Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2024 figurent aux pages 70 à 135 du document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 8 juillet 2024 sous le numéro D.24-0604, les rapports d'audit correspondants figurant respectivement aux pages 63 à 69 et 106 à 108 de ce document d'enregistrement universel.
- II. Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2023 figurent aux pages 69 à 127 du document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 30 juin 2023 sous le numéro D.23-0552, les rapports d'audit correspondants figurant respectivement aux pages 66 à 68 et 105 à 107 de ce document d'enregistrement universel.

Des exemplaires du document d'enregistrement universel sont disponibles sans frais au siège social de LEXIBOOK, 6 Avenue des Andes – Bâtiment 11 – 91940 LES ULIS, sur le site internet de la société (www.LEXIBOOK.com), ainsi que sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

PREAMBULE

Le document d'enregistrement universel de la société LEXIBOOK contient des indications sur les objectifs, perspectives et axes de développement de la société LEXIBOOK. Ces informations ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints.

Les déclarations prospectives contenues dans le document d'enregistrement universel visent également des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient, en cas de réalisation, avoir pour conséquence que les résultats futurs, les performances et les réalisations de la société LEXIBOOK soient significativement différents des objectifs formulés et suggérés. Ces facteurs peuvent notamment inclure l'évolution de la conjoncture économique et commerciale, ainsi que les facteurs de risque exposés dans la partie IV du présent document d'enregistrement universel.

Dans le document d'enregistrement universel, la société LEXIBOOK est dénommée « LEXIBOOK », ou « LEXIBOOK SA » ou la « Société ». Le « Groupe » ou le « Groupe LEXIBOOK » désigne LEXIBOOK et ses filiales directes et indirectes, telles que décrites dans la partie VI du présent document d'enregistrement universel.

Table des matières

I.	PERSONNES RESPONSABLES	6
I1.	Nom et fonction du responsable du document d'enregistrement universel	6
I2.	Attestation du responsable du document d'enregistrement universel	6
II.	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	7
II1.	Commissaires aux comptes titulaires	7
III.	FACTEURS DE RISQUES	8
IV.	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR.....	17
IV1.	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur.....	17
IV2.	Lieu, numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	17
IV3.	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	17
IV4.	Siège social et forme juridique de l'émetteur	17
V.	APERCU DES ACTIVITES.....	17
V1.	Principales activités	17
V2.	Principaux marchés	19
V3.	Evènements importants dans le développement des activités de l'émetteur	23
V4.	Stratégie	25
V5.	Dépendance de l'émetteur à l'égard des licences.....	27
V6.	Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle.....	27
V7.	Investissements	27
V71.	Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices.....	27
V72.	Principaux investissements en cours ou ayant fait l'objet d'engagements fermes de la part des organes de direction.....	28
VI.	Structure organisationnelle	28
VI1.	Description du Groupe.....	28
VI2.	Liste des filiales	30
VII.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	30
I1.	Examen de la situation financière consolidée des exercices clos au 31 mars 2025, 31 mars 2024 et 31 mars 2023	31
I11.	Situation financière – bilan simplifié consolidé : exercices 2024-2025 / 2023-2024	31
I12.	Situation financière – bilan simplifié consolidé : exercices 2023-2024 / 2022-2023	32
I2.	Examen du compte de résultat consolidé pour les exercices clos au 31 mars 2025, 31 mars 2024 et 31 mars 2023	33
I21.	Compte de résultat consolidé – exercices 2024-2025 / 2023-2024	33
I22.	Compte de résultat consolidé – exercices 2023-2024 / 2022-2023	38
VIII.	TRESORERIE ET CAPITAUX PROPRES	41
VIII1.	Informations simplifiées sur les capitaux propres de l'émetteur.....	41
VIII2.	Flux de trésorerie.....	41
VIII3.	Conditions d'emprunts et structure de financement	41
VIII4.	Restrictions à l'utilisation des capitaux	42
VIII5.	Sources de financement relatives aux investissements futurs de la Société	42
IX.	ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE	42
X.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	42

X1.	Tendances ayant affecté l'activité depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement universel.....	42
X2.	Tendance connue, incertitude, demande ou tout événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	43
XI.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU RESULTAT.....	43
XI1.	Déclaration de l'émetteur.....	43
XII.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	43
XII1.	Mandataire sociaux et organes de gouvernement d'entreprise	43
XII11.	Comité Exécutif.....	43
XII12.	Directoire	44
XII13.	Conseil de Surveillance	44
XII2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	46
XIII.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	47
XIII1.	Montant de la rémunération versée aux mandataires sociaux.....	51
XIII2.	Retraites et autres avantages.....	53
XIV.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	53
XIV1.	Dates d'expiration des mandats des organes d'administration et de Direction	53
XIV2.	Contrats de service liant les mandataires sociaux	55
XIV3.	Comités spécialisés – Comité d'audit.....	55
XIV4.	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	56
XIV5.	Informations sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	56
XV.	SALARIES	59
XV1.	Effectifs à la fin de la période couverte	59
XV2.	Stocks options et/ou autres avantages attribués aux mandataires sociaux	62
XV3.	Stocks options et/ou autres avantages attribués aux salariés	63
XVI.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	63
XVI1.	Répartition actuelle du capital social et des droits de vote	63
XVI2.	Droits de vote différenciés	63
XVI3.	Contrôle de la société	64
XVI4.	Description d'accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement dans le contrôle	
	64	
XVII.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	64
XVIII.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	68
XVIII1.	Comptes consolidés au 31 mars 2025	68
XVIII11.	Etat de la situation financière consolidée pour l'exercice clos au 31 mars 2025	71
XVIII12.	Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global pour l'exercice clos au 31 mars 2025	72
XVIII13.	Tableau de variation des capitaux propres pour l'exercice clos au 31 mars 2025 & 31 mars 2024	73
XVIII14.	Tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 mars 2025.....	74
XVIII15.	Annexes aux comptes consolidés pour l'exercice clos au 31 mars 2025	75
XVIII2.	Information financière pro forma.....	105
XVIII3.	Etats financiers de la société mère.....	106

XVIII4.	Vérification des informations historiques annuelles	130
XVIII5.	Dates des dernières informations financières	130
XVIII6.	Informations financières intermédiaires et autres.....	130
XVIII7.	Dividendes	130
XVIII8.	Procédures judiciaires et arbitrage	130
XVIII9.	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	130
XVIII10.	Honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 mars 2025	131
XIX.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	131
XIX1.	Capital social	131
XIX11.	Montant du Capital émis	131
XIX12.	Nombre et principales caractéristiques des actions non représentatives du capital.....	131
XIX13.	Actions détenues par la société ou ses filiales.....	131
XIX14.	Résultat sur les 5 derniers exercices et tableau des délais de paiement clients et fournisseurs	131
XIX15.	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription ...	134
XIX16.	Informations sur les droits d'acquisition et/ou obligation attachés au capital souscrit non libéré	135
XIX17.	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option et détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent.....	135
XIX18.	Historique du capital	135
XIX2.	Acte constitutif et statuts.....	136
XIX21.	Objet social (article 2)	136
XIX22.	Dispositions concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de la société	136
XIX23.	Droits, priviléges, restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	137
XIX24.	Actions nécessaires pour modifier le droit des actionnaires	137
XIX25.	Assemblées Générales	137
XIX26.	Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	142
XIX27.	Dispositions fixant les seuils au-dessus duquel toute participation doit être divulguée ...	142
XIX28.	Conditions régissant les modifications du capital.....	142
XX.	CONTRATS IMPORTANTS (AUQUEL TOUT MEMBRE DU GROUPE EST PARTIE)	142
XXI.	DOCUMENTS DISPONIBLES	142
XXII.	TABLES DE RECONCILIATION	143
XXII1.	Table de réconciliation du rapport financier annuel (article 222-3 du règlement général de l'AMF)	143
XXII2.	Table de réconciliation du rapport de gestion	143
XXII3.	Table de réconciliation du rapport sur le gouvernement d'entreprise	144

I. PERSONNES RESPONSABLES

I1. Nom et fonction du responsable du document d'enregistrement universel

Le Président du Directoire, Monsieur Aymeric LE COTTIER, est responsable des informations contenues dans le présent document, à l'exception des informations contenues dans le rapport visé à l'article L. 225-68 du Code de Commerce dont le responsable est le Président du Conseil de Surveillance, Monsieur Luc LE COTTIER.

I2. Attestation du responsable du document d'enregistrement universel

J'atteste, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (dont la table de réconciliation figure en page 143 du document d'enregistrement universel), présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Les Ulis, le 18 juin 2025

Aymeric LE COTTIER,
Président du Directoire

II. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

II1. Commissaires aux comptes titulaires

- **GRANT THORNTON**
29 Rue du Pont
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
Représenté par Monsieur Antoine ZANI
Date du premier mandat :
Assemblée Générale du 14 Septembre 2021
Date de fin de mandat :
Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2027
- **S & W Associés**
65 Rue la Boétie
75008 PARIS
Représenté par Madame Julie BENZAQUEN
Date du premier mandat :
Assemblée Générale du 21 Mai 2024
Date de fin de mandat :
Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2030

III. FACTEURS DE RISQUES

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous et les risques financiers présentés en Note 29 de l'annexe aux comptes consolidés (Risques de liquidité, de taux et de change)

Le Groupe ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

Risques liés aux contrats de licences de marques

	2024/2025	2023/2024
Chiffres d'affaires sous licences	55 046 952	38 509 431
%	74.4%	65.7%
Chiffres d'affaires hors licences	18 964 795	20 111 536
%	25.6%	34.3%
Total	74 011 747	58 620 967

1/ Risque lié aux Minimum garantie (MG)

Des contrats de licence de marque ont été conclus par LEXIBOOK avec des partenaires tels que Nintendo, Mattel, Walt Disney, Universal, Marvel. D'une durée de 2 ans à 5 ans et reconductibles, ils prévoient des montants minima garantis de royalties à verser aux concédants. Le risque lié à ces MG serait de devoir payer des royalties sans atteindre le chiffre d'affaires correspondant et prévu contractuellement.

Ces minimas sont globalement atteints pour l'exercice 2024-2025. Le risque augmente néanmoins au fil des renouvellements, le montant des minima étant corrélés à la croissance de l'activité.

Les taux de royautes varient traditionnellement de 5% à 19,4%.

2/ Risque lié à la non-reconduction

La non-reconduction d'une licence pourrait entraîner une baisse de chiffre d'affaires, toutefois, compte tenu du renouvellement régulier des licences au cours des derniers exercices, ce risque ne semble pas significatif. Les licences sont accordées à la fois pour des durées variables, traditionnellement deux à cinq ans, dont les termes sont différents, sur plusieurs familles produits (en moyenne 5 à 10). Le Groupe considère que ces éléments, notamment, produisent un effet dilutif sur le risque de dépendance puisque la probabilité de perdre une licence sur la totalité des produits lui semble faible.

Le risque de non-renouvellement des licences serait d'avoir en stock des marchandises qui ne seraient plus commercialisables. Au cours des dernières années, les enjeux n'ont pas été significatifs, d'autant plus que les contrats de licence prévoient tous une clause dite de « sel-off » permettant de vendre les produits pendant une période de 3 à 12 mois après l'échéance du contrat.

3/ Risque de dépendance

La société n'a pas identifié de risque de dépendance autre que ceux identifiés ci-dessus. Toutefois la perte d'une licence renommée entraînant la perte d'exclusivité de certains produits, pourrait entraîner une perte significative de chiffre d'affaires, un déréférencement auprès de certains clients, la liquidation des stocks et dans l'hypothèse la plus défavorable mettre en péril le renouvellement des autres licences.

Risques réglementaires

LEXIBOOK se conforme au règlement CE 1103/97 modifié par le règlement CE 2595/2000 et aux normes en vigueur sur ses produits.

Tous les produits fabriqués et commercialisés par LEXIBOOK répondent aux normes de compatibilité électromagnétique applicables dans l'Union Européenne. En outre, conformément à la législation en

vigueur, le segment spécifique du jouet répond à toutes normes mécaniques, chimiques, électriques et d'inflammabilité, garantissant la conformité des produits LEXIBOOK avec les normes en vigueur dans les différents pays dans lesquels le Groupe commercialise ses produits.

Risques liés à une épidémie ou une pandémie

Le Groupe est exposé aux crises liées aux épidémies et pandémies comme celle liée au Covid-19 et à leurs récidives éventuelles. Celles-ci peuvent paralyser l'appareil de production en Chine ainsi que les livraisons, pouvant ainsi priver le Groupe d'une partie ou de toutes ses sources d'approvisionnement. En cas de survenance rapide d'une telle crise, le Groupe, privé d'approvisionnement, serait confronté à une perte d'activité qui peut être partielle ou totale si l'épidémie se diffuse rapidement et se prolonge de plusieurs semaines, et peut être soumis à des frais logistiques accrus, des pénalités de retard de ses clients ainsi qu'à des annulations de commandes. Parallèlement au risque lié à la production, le Groupe peut être confronté à un risque commercial qui pèserait directement sur l'activité, en particulier en cas de mesures de confinement ou de fermetures des magasins en raison de l'épidémie. Les effets directs peuvent inclure des annulations de commandes, des retards de paiement, la réduction ou la disparition de chiffre d'affaires avec certains clients, et le maintien en stock de produits potentiellement rendus obsolètes si la crise se prolonge plusieurs mois. De telles épidémies peuvent ainsi dégrader rapidement l'activité de la société et peser lourdement sur la trésorerie, les résultats et les fonds propres.

Risques liés aux conflits internationaux

Le Groupe est exposé aux risques de conflits internationaux sur les territoires sur lesquels il intervient, tant sur la partie relative à la conception et à la fabrication des produits que sur les ventes. Un conflit impliquant la Chine et/ou Taïwan pourrait par exemple causer une rupture dans la chaîne de fabrication des produits. Néanmoins, dans le contexte de guerre en Ukraine, le Groupe Lexibook précise qu'il n'est pas exposé ni sur le marché russe, ni sur le marché ukrainien tant sur ses approvisionnements que sur ses ventes.

Les tensions dans la mer Rouge liées au conflit de Gaza et des problèmes au canal de Panama (sécheresse) ont également affecté certaines routes et généré en 2024 une détérioration majeure des conditions de fret. En effet le groupe Houthis attaque des navires commerciaux, perturbant le passage des bateaux dans la zone du canal de Suez, où 10 à 15 % des échanges commerciaux internationaux passent. Ceci allonge les délais d'approvisionnement et créé une augmentation significative des coûts de fret. Une reprise de la demande sur certaines routes a également contribué à cette hausse.

Au niveau international, après une envolée des taux de fret maritimes sur les conteneurs à la sortie du premier confinement, puis une rechute presqu'aussi spectaculaire à partir du second semestre 2022, tous les experts prédisaient une année morose pour les armateurs en 2024. Le contexte international a changé la donne. Personne n'aurait imaginé un tel retournement en décembre 2023, quand les taux étaient au plus bas, entre 1100 et 1400 dollars. Depuis la pandémie de covid, les taux de fret maritime sur les conteneurs jouent aux montagnes russes. Au sortir des confinements, début 2022, quand la consommation mondiale a redémarré, les taux ont dépassé 15000 dollars, avant d'entamer une forte baisse à partir du second semestre 2022. (Source : <https://www.usinenouvelle.com/article/le-transport-maritime-de-conteneurs-continue-a-faire-des-vagues.N2214325>).

Les fluctuations sont intenses depuis. Par exemple, pour la semaine du 1er janvier 2024, les prix Asie - Europe du Nord (Freightos FBX) avaient augmenté de 151% pour atteindre 4 042 \$ par FEU (Forty-foot Equivalent Unit).

Tout au long de 2024, les taux sont restés élevés par rapport aux niveaux d'avant la crise de la mer Rouge, bien qu'ils aient connu des fluctuations. Les compagnies maritimes ont appliqué des surcharges (Peak Season Surcharge, Emergency Bunker Surcharge, etc.) pour couvrir les coûts additionnels.

Malgré l'arrivée de nouvelles capacités de navires sur le marché mondial, l'absorption de cette capacité par les routes plus longues et les stratégies de gestion des compagnies (blank sailings – annulations de départs) ont souvent limité les baisses de taux.

Juin 2024 : Le Freightos Baltic Index (FBX) global a bondi de 43% en glissement mensuel en mai 2024 pour atteindre 3 413 \$/FEU en juin. Les taux Asie-Europe du Nord ont augmenté de 45% à 4 882 \$/FEU, et Asie-Méditerranée de 32% à 5 637 \$/FEU, restant toutefois sous les pics du T1 2024.

Juillet 2024 : Le World Container Index (WCI) de Drewry a connu sa première hausse hebdomadaire à deux chiffres depuis longtemps, signalant une nouvelle tension.

Fin 2024 : Les perturbations en mer Rouge étant devenues la "nouvelle norme", les prix ont intégré ces surcoûts. Des rapports indiquaient des annulations de traversées prolongées jusqu'à fin octobre 2024 sur la route Asie-Europe.

Janvier 2025 : Les contrats à terme sur le fret conteneurisé de Shanghai (basés sur l'indice SCFI Chine – Europe du Nord) indiquaient une tendance à la baisse pour 2025, le marché anticipant une possible surcapacité avec la livraison continue de nouveaux navires. Les contrats pour février et avril 2025 s'échangeaient autour de 2 065 et 1 469 points respectivement.

Mars 2025 : Sino Shipping indiquait des prix pour un conteneur de 40 pieds HC Chine-France entre 7 600 € et 9 800 €.

La crise en mer Rouge continuait de s'intensifier, avec un pourcentage croissant de navires déroutés, augmentant les risques et les coûts.

Le China Containerized Freight Index (CCFI) pour la route Europe s'établissait à 1392.61 points au 23 mai 2025, en baisse de 2.6% par rapport à la semaine précédente. L'indice composite global du CCFI était à 1107.4 points.

Le World Container Index (WCI) de Drewry a bondi de 10% la semaine du 30 mai pour atteindre 2 508 par conteneur de 40 pieds. C'est la première hausse hebdomadaire à deux chiffres depuis juillet 2024.

Le Containerized Freight Index de Trading Economics (indice global) a fortement augmenté fin mai, atteignant 2072.71 points le 30 mai, soit une hausse de plus de 54% sur le mois.

De fortes hausses sont attendues pour Juin 2025 et au-delà : plusieurs sources (notamment Marglory) anticipent une forte hausse des prix du fret maritime Chine-Europe dès juin 2025.

Les raisons de cette nouvelle hausse sont les suivantes :

- Reprise des flux Chine-États-Unis : Un redéploiement des capacités maritimes vers le transpacifique réduit la disponibilité de conteneurs et de navires pour l'Europe.
- Haute saison : Juin marque traditionnellement le début de la période de pic pour les expéditions.
- Anticipation de hausses tarifaires : Les importateurs pourraient anticiper leurs envois.
- Stratégies des compagnies maritimes : Pratique des "blank sailings" pour restreindre l'offre.
- Surcharges haute saison : Des coûts additionnels pour les priorités d'embarquement.

Marglory estime que les taux spot vers l'Europe pourraient augmenter de 90 % en juin 2025 par rapport à juin 2024, atteignant environ 3 000 USD pour un conteneur 40HQ.

En résumé, l'évolution des coûts de fret maritime Chine-Europe depuis 2022 a été une véritable montagne russe. Après les sommets de la pandémie, une correction importante a eu lieu, mais le marché reste très sensible aux chocs externes et aux ajustements de capacité, conduisant à une volatilité persistante et à des perspectives de nouvelles hausses à court terme pour mi-2025. Il est crucial pour Lexibook de suivre attentivement les indices de marché et les analyses pour anticiper au mieux ces fluctuations.

Risques liés aux tarifs douaniers

La récente hausse des tarifs douaniers américains, principalement ciblant la Chine et des secteurs technologiques clés, engendre une série de risques économiques et géopolitiques significatifs. Ces mesures, annoncées en mai 2024 et entrant progressivement en vigueur, visent à protéger les industries américaines et à contrer les pratiques commerciales jugées déloyales. Cependant, elles pourraient avoir des conséquences négatives à plusieurs niveaux.

Les principaux risques identifiés sont :

1. Augmentation des coûts pour les entreprises et les consommateurs américains :
 - Les entreprises américaines important les biens soumis à ces nouveaux tarifs (véhicules électriques, batteries lithium-ion, panneaux solaires, semi-conducteurs, acier, aluminium, grues portuaires, certains produits médicaux) verront leurs coûts d'approvisionnement augmenter.
 - Ces coûts supplémentaires pourraient être répercutés sur les consommateurs finaux, entraînant une hausse des prix et contribuant potentiellement à l'inflation. Ceci pourrait impacter directement la consommation sur les jouets et produits électroniques particulièrement aux USA.
2. Représailles commerciales et escalade des tensions :
 - La Chine a vivement critiqué ces mesures et a menacé de prendre des mesures de rétorsion. Cela pourrait se traduire par l'imposition de tarifs sur des produits américains exportés vers la Chine, affectant des secteurs comme l'agriculture ou l'aéronautique.
 - Une telle escalade pourrait mener à une guerre commerciale plus large, nuisible pour la croissance économique mondiale et la stabilité des échanges.
3. Perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales :
 - Les entreprises pourraient être contraintes de réorganiser leurs chaînes d'approvisionnement pour éviter les tarifs, ce qui peut entraîner des coûts et des délais supplémentaires.

- Cela pourrait accélérer les stratégies de "derisking" ou de diversification hors de Chine, mais la mise en place d'alternatives viables prend du temps et peut s'avérer complexe et coûteuse.
4. Incertitude économique et investissements :
- L'instabilité créée par les tensions commerciales et la menace de nouvelles barrières tarifaires peut générer de l'incertitude, décourageant les investissements des entreprises et pesant sur la confiance des marchés.

En résumé, si l'administration américaine justifie ces hausses tarifaires par la nécessité de protéger ses intérêts économiques et sa sécurité nationale, elles comportent des risques non négligeables d'inflation, de représailles, de perturbations des chaînes de valeur et de ralentissement de la consommation.

Risques fiscaux

Au 31 mars 2025 les impôts différés actif sont activés dans les comptes pour 0.37 M€ contre 0.23 M€ au 31 mars 2024. 7,4 K€ correspondent aux impôts activés sur les déficits reportables de Lexibook Iberica. Dans le cas où la filiale ne dégagerait pas de bénéfices futurs, le Groupe serait amené à reprendre cet impôt.

Le reste des impôts différés activés correspondent à des décalages temporaires liés principalement aux retraitements IFRS et ne présentent pas de risque particulier.

Risques liés au numérique et à la cybercriminalité

La vitesse de l'innovation technologique liée aux ordinateurs et aux télécommunications, ces dernières années, et l'intégration d'opérations automatisées rendent les entreprises de plus en plus dépendantes de la fiabilité et de la continuité de leurs systèmes informatiques. Lexibook a toujours été exposé à des risques tels qu'erreurs et fraudes, mais leur importance et la rapidité avec laquelle ils peuvent survenir se sont modifiées de manière spectaculaire, ce qui devrait s'accélérer encore avec le développement de l'intelligence artificielle en 2024. En outre, avec la généralisation de l'échange de données informatisées, des règlements informatisés, le risque d'interruption immédiat de l'activité est réel. À partir du moment où Lexibook serait dans l'incapacité de faire face à ses obligations de paiement, du fait de difficultés propres aux systèmes, d'une défaillance ou d'autres raisons, les conséquences seraient dramatiques et pourraient entraîner la défaillance rapide du Groupe. Lexibook est exposé aux attaques cyber de tout ordre, notamment le phishing, le ransomware, le vol ou la destruction de données, la diffusion non autorisée d'informations, erreurs, fraudes, interruption de l'activité par suite d'une défaillance du matériel ou du logiciel.

Le Groupe a par ailleurs changé son logiciel de gestion (ERP) en juin 2023. L'implantation s'est déroulée correctement mais le Groupe est encore en phase d'apprentissage de l'outil, ce qui peut présenter des risques d'erreurs pouvant impacter l'ensemble des départements de la société.

Risques industriels et risques liés à l'environnement

Risque de dépendance à un fournisseur

LEXIBOOK n'est dépendant d'aucun fournisseur en particulier. La société a en permanence la possibilité de recourir à des fabricants différents en cas de besoin ce qui lui permet de réorganiser sa production en quelques semaines. Ce risque est donc pris en compte par l'entreprise.

Environ cinquante usines travaillent à la fabrication des produits. Elles sont soumises à des impératifs de qualité, de prix et de délai, dont le défaut est sanctionné par des pénalités.

Ces usines ont été sélectionnées en fonction de leur solidité financière et de leur qualité de production.

Risque de fuite de technologie et de qualité

Les usines sont liées à LEXIBOOK par des accords de confidentialité et de non-divulgation d'informations et par un accord cadre négocié au cas par cas et précisant aussi les contraintes de respect de qualité, des normes techniques, des prix, des délais et des pénalités éventuelles. Le délai de règlement de ces fournisseurs est de 30 à 90 jours par virement bancaire ou lettre de crédit.

Le risque de composants défectueux, inhérent à l'activité et partagé par tous les autres constructeurs, est maîtrisé grâce à un contrôle exercé directement par LEXIBOOK Hong-Kong sur les usines de fabrication asiatiques ou indirectement, par le biais d'entreprises spécialisées.

Risque de pénurie de composants et d'inflation des prix de fabrication

Le risque de pénurie de composants, habituellement peu significatif est parfois renforcé sur certaines catégories de produits. Dans un contexte de pénurie mondiale, le Groupe essaie d'anticiper au mieux, les besoins de ses clients et commande en fonction les composants critiques, qui ne représentent qu'une petite partie du coût de revient des produits, afin d'assurer les productions. A ce risque de stocks s'ajoute un risque de hausse des prix qui pourrait impacter directement la marge si la pénurie se maintenait plusieurs mois. Ce risque est aussi lié au risque sur le change, les achats des composants étant réalisés en US\$. La pénurie de composants implique également une tension sur les délais de livraisons : l'allongement des délais de production en particulier sur les produits les plus technologiques comme les tablettes est significatif, ce qui oblige le Groupe à commander les produits plus tôt que d'ordinaire, augmente le risque de ruptures de stock, et limite les possibilités de réassort.

Risques technologiques

LEXIBOOK maîtrise sa recherche et développement ainsi qu'une partie de sa production. En effet, son bureau d'études basé à Hong-Kong est proche des sites de fabrication et assure ainsi un suivi attentif du risque technologique.

Risque sur la propriété intellectuelle

Etant donnée la nature de son activité, la société protège ses marques et ne dépose pas de brevets. Dans le domaine de la propriété industrielle, les logos, les marques LEXIBOOK, et plus de 40 marques appartenant à la société, sont déposés en France et pour partie en Europe et / ou dans le monde entier. Les protections courrent jusqu'en 2031 pour les plus lointaines.

Depuis plusieurs années, LEXIBOOK a étendu la protection de ses marques à l'Internet, en procédant à l'enregistrement de principaux noms de domaine correspondant à ses marques internationales les plus fortes.

Risque sur l'obsolescence des produits

Le Groupe étant positionné sur des segments technologiques ou à licence, le risque d'obsolescence existe sur des produits qui pourraient être dépassés technologiquement ou sur lesquels les licences seraient passées de mode. Le Groupe essaie de minimiser ces risques en ajustant ses stocks au plus près des besoins clients et en misant sur des licences classiques pérennes. La société est néanmoins contrainte de provisionner des dépréciations régulièrement afin de valoriser ses stocks à leur juste valeur de revente.

Autres risques particuliers

Intensification de la pression sur les prix et risque de concurrence :

Sur le marché des produits électroniques grand public, l'érosion observée sur les prix de vente s'accompagne généralement d'une érosion de la marge des offreurs.

La réponse consiste à :

- Lancer de nouveaux produits,
- Créer de la valeur ajoutée grâce à de nouvelles fonctionnalités, améliorer le marketing autour des produits,
- Augmenter les ventes et donc les approvisionnements pour obtenir des conditions d'achats attractives,
- Maintenir les frais de structure à un plus faible niveau que les concurrents, qui en raison de leur taille, connaissent des frais fixes incompressibles supérieurs.

Risques clients

Le délai de paiement moyen est de 60 jours. La société souscrit une assurance-crédit sur pratiquement tous ses clients, à hauteur de 70 à 90 % de la créance H.T. selon qu'il s'agisse de clients dénommés (c'est-à-dire signalés et pour lesquels une autorisation a été demandée) ou non dénommés.

Les principaux clients sont les enseignes majeures de la grande distribution et de la distribution spécialisée. Ces enseignes ne présentent pas de risque de solvabilité.

36,60 % du chiffre d'affaires est réalisé avec le 1er client et 4,11 % avec le deuxième client. Le risque de dépendance avec le premier client est réel et pourrait engendrer un risque sur la marge du Groupe si ce client continuait à durcir ses conditions commerciales. Le tableau ci-dessous montre la répartition entre les autres acteurs et souligne la limitation du risque de dépendance clients avec ceux-ci. Il n'en reste pas

moins que dans un marché relativement concentré, la perte d'un des principaux clients de la Société pourrait entraîner une baisse de son chiffre d'affaires, si la Société n'était pas en mesure d'attirer de nouveaux clients. De plus, même si la Société parvenait à attirer de nouveaux clients, ceux-ci pourraient ne pas avoir besoin du même niveau de produits que les clients perdus ou pourraient demander des conditions de paiement différentes.

Le tableau suivant indique la concentration de la clientèle au cours des deux derniers exercices :

	AU 31/03/25			
	CA HT	% CA	CA CUMULE	CA % CUMULE
Client 1	27 085 547	36,60%	27 085 547	36,60%
Client 2	3 043 922	4,11%	30 129 470	40,71%
Client 3	2 798 951	3,78%	32 928 421	44,49%
Client 4	2 605 372	3,52%	35 533 793	48,01%
Client 5	2 358 320	3,19%	37 892 114	51,20%
Client 6	2 080 650	2,81%	39 972 764	54,01%
Client 7	1 902 987	2,57%	41 875 751	56,58%
Client 8	1 663 425	2,25%	43 539 176	58,83%
Client 9	1 484 651	2,01%	45 023 827	60,83%
Client 10	1 436 301	1,94%	46 460 128	62,77%
Clients Autres	27 551 618	37,23%	74 011 747	100,00%
TOTAL	74 011 747	100,00%	74 011 747	100,00%

	AU 31/03/24			
	CA HT	% CA	CA CUMULE	CA % CUMULE
Client 1	23 863 707	40,71%	23 863 707	40,71%
Client 2	2 149 356	3,67%	26 013 063	44,38%
Client 3	2 045 848	3,49%	28 058 911	47,86%
Client 4	1 853 820	3,16%	29 912 731	51,03%
Client 5	1 602 779	2,73%	31 515 510	53,76%
Client 6	1 321 469	2,25%	32 836 979	56,02%
Client 7	991 410	1,69%	33 828 389	57,71%
Client 8	989 475	1,69%	34 817 864	59,39%
Client 9	986 948	1,68%	35 804 811	61,08%
Client 10	973 427	1,66%	36 778 238	62,74%
Clients Autres	21 842 729	37,26%	58 620 967	100,00%
TOTAL	58 620 967	100,00%	58 620 967	100,00%

Risques liés aux stocks

Le stock net du Groupe au 31 mars 2025 représente 17,04 M€ contre 11,88 M€ au 31 mars 2024. La majorité du stock est centralisée et gérée à Gent par un prestataire extérieur.

Le stock de la filiale américaine est localisé aux USA et géré par un prestataire extérieur. Ce stock représente une valeur nette au 31/03/2025 de 3,41 M€.

Le stock de la filiale hongkongaise est localisé à Hong-Kong directement proche des lieux de fabrication. Ce stock représente une valeur nette au 31/03/2025 de 291,60 K€ et concerne principalement des stocks de composants.

La société est exposée à un risque de rupture de stocks et de surstocks, dans le cas d'une demande réelle non conforme aux prévisions. Dans l'éventualité où les produits de la société viendraient à ne plus être disponibles du fait d'une rupture de stock, sa réputation pourrait en être altérée, ce qui pourrait nuire à ses efforts commerciaux et impacter ses revenus. Dans l'éventualité où les produits de la société viendraient à ne pas s'écouler de manière satisfaisante, la société pourrait alors avoir à concéder des baisses de prix significatives.

Afin de réduire ce risque, la société :

- Utilise un système d'information pour passer ses commandes et gérer les stocks.
- Passe des commandes auprès de ses fournisseurs, soit lorsqu'il dispose de commandes fermes, soit à minima aux vues de l'historique de chaque client et de ses intentions d'achat exprimées en cours d'année.

Enfin, la société a souscrit une assurance multirisque couvrant les pertes sur stocks ainsi que la perte d'exploitation liée.

Dans l'éventualité où les commandes réelles seraient supérieures aux prévisions et aux approvisionnements, LEXIBOOK pourrait être amenée à expédier les marchandises en rupture par avion et par camions en express, ce qui pourrait occasionner des frais sur achats significatifs, venant directement impacter la marge. Dans l'éventualité où LEXIBOOK ne pourrait pas livrer ces marchandises même en recourant au transport aérien, le Groupe serait confronté à un manque à gagner et éventuellement à des pénalités de retard ou de non-livraison de ses clients. LEXIBOOK ayant connaissance des commandes ou des prévisions de commandes de ses clients plusieurs mois à l'avance, ce risque est néanmoins faible.

Dans l'éventualité où les ventes « sorties caisse » des magasins seraient très mauvaises, LEXIBOOK pourrait être contraint par certains distributeurs à accorder des remises commerciales et/ou reprendre une partie des produits en stock en magasins à titre commercial. Ce risque est toutefois limité compte tenu du rééquilibrage du mix produits.

Risques liés au transport

LEXIBOOK, lorsqu'elle vend en NON FOB à la responsabilité du transit depuis les pays où elle fait fabriquer vers son entrepôt de Gent, puis du transport vers ses marchés de distribution. La société a recours à différents transporteurs et moyens de transport (mer et air) et a souscrit une assurance transport. LEXIBOOK est soumis aux risques de grèves et aux aléas qui pourrait affecter les transporteurs et les moyens de transport utilisés, impactant ainsi les délais et la continuité de la chaîne d'approvisionnement. De plus, la société prend en compte le risque de hausse des prix, principalement celui du container et des transports routiers, ce qui pourrait impacter les coûts logistiques et affecter la rentabilité des opérations. Enfin, LEXIBOOK considère le risque de blocages en tous genres comme celui de dépôts de carburants ou des ports, qui pourraient perturber la chaîne d'approvisionnement et entraîner des retards dans la distribution des produits vers les marchés. Ceci pourrait entraîner des pénalités, annulations de commandes et impacter le volume d'affaires et la rentabilité.

L'évolution des coûts du transport routier de marchandises (TRM) en Europe depuis 2022 a été marquée par une forte volatilité, influencée par une succession de facteurs économiques, sociaux et réglementaires. Bien qu'une évolution mensuelle précise et unifiée pour toute l'Europe soit complexe à établir en raison des variations régionales et des différents segments de marché (spot vs. contractuel), les tendances générales peuvent être dégagées grâce à des indicateurs clés et des analyses de marché.

Tendances générales de l'évolution des coûts

- - En 2023, des coûts d'exploitation toujours élevés : Malgré la baisse des volumes, les transporteurs ont continué à faire face à des coûts de main-d'œuvre élevés et à l'introduction ou l'augmentation de péages dans certains pays (comme en Allemagne fin 2023), limitant la baisse des tarifs.
2024 : Incertitudes, pressions sur les coûts et légère reprise :
 - Début d'année - Pression continue sur les coûts :

- Péages : La mise en œuvre de la directive Eurovignette et l'augmentation des péages dans plusieurs pays européens (Allemagne, France au 1er février 2024) ont ajouté une pression haussière sur les coûts.
 - Coûts de main-d'œuvre : La pénurie de chauffeurs, bien qu'en légère atténuation par rapport aux pics, reste un problème structurel, maintenant les salaires à des niveaux élevés.
 - Inflation des coûts hors carburant : Le CNR prévoyait pour 2024 une inflation des coûts du TRM hors carburant à +5,5% en moyenne annuelle (France).
- Évolution contrastée des taux de fret :
 - L'indice Upply des taux de fret routier spot européen a chuté de 4,4 points au T3 2024 par rapport au T2 2024, s'établissant à 122,4 points. L'indice contractuel est resté stable en glissement trimestriel à 127,2 points (mais en baisse de 2,2 points en glissement annuel).
 - Au T4 2024, l'indice spot n'a augmenté que de 0,5 point en glissement trimestriel (123,9 points), tandis que l'indice contractuel progressait de 2,8 points (128,9 points), reflétant une faible demande et des difficultés économiques persistantes en Europe.
- Prix du carburant : Les prix du gazole ont fluctué, diminuant au T3 2024 avant de remonter légèrement en octobre, puis connaissant une légère baisse au T1 2025. L'indice CNR gazole professionnel était à 174,88 en mai 2025, en baisse de 1,44% par rapport à avril 2025.
Début 2025 : Baisse des prix dans un contexte de faible demande
- Baisse générale des prix au T1 2025 : L'indice Upply x Ti x IRU a montré une baisse des prix du transport routier en Europe au premier trimestre 2025, tant sur le marché spot que contractuel (l'indice contractuel diminuant de 2,3 points par rapport au trimestre précédent).
- Facteurs : Cette baisse est liée à l'affaiblissement persistant de la demande, à la baisse des prix des carburants par rapport aux périodes antérieures et à un ralentissement de l'augmentation des coûts de la main-d'œuvre.
- Contexte économique morose : Le secteur manufacturier européen continue de lutter, et la demande des consommateurs reste relativement faible, ce qui entraîne une contraction des volumes de transport. TIMOCOM signalait une "atmosphère morose" en avril 2025 malgré quelques perspectives positives.
- Coûts persistants : Le CNR anticipait une inflation du coût de revient hors carburant des poids lourds pour 2025 entre +3,3% et +5,1% (voire +7,3% selon certains scénarios liés aux dispositifs sociaux en France).
- Niveaux de prix en février 2025 (exemples de taux moyens aux États-Unis, à titre indicatif car les dynamiques peuvent différer mais montrent des ordres de grandeur) : Uber Freight indiquait pour les États-Unis des taux spot moyens de 2,05 \$/mile pour les fourgons secs. En Europe, TIMOCOM mentionnait pour l'Allemagne des prix de transport se situant en moyenne entre 1,60 €/km et 1,86 €/km (données publiées en avril 2025, se référant à des périodes antérieures).

Facteurs déterminants de l'évolution :

- Prix du gazole : Principal poste de coût variable.
- Pénurie de conducteurs : Impact sur les salaires et la capacité disponible.
- Conjoncture économique générale : Influence la demande de transport (production industrielle, consommation).
- Réglementations et fiscalité : Évolution des péages (directive Eurovignette), taxes sur le carburant, réglementation sociale (Paquet Mobilité).
- Inflation : Affecte tous les postes de coûts (véhicules, maintenance, assurances, salaires).
- Déséquilibre offre/demande de transport.

En résumé, après une forte inflation des coûts en 2022, l'année 2023 a vu une détente des prix du transport routier en Europe, surtout sur le marché spot, en raison du ralentissement économique. L'année 2024 a été marquée par une persistance des coûts d'exploitation élevés (notamment les péages et la main-d'œuvre) et une demande toujours mitigée, conduisant à une évolution contrastée des taux. Le début de 2025 montre une tendance à la baisse des prix dans un contexte de faible demande persistante, bien que les coûts structurels pour les transporteurs demeurent un défi.

Risque de saisonnalité

Dans le secteur des jouets, près des 2 tiers de l'activité sont généralement générés sur une période courte entre le mois d'août et le mois de novembre. Cela nécessite une bonne planification, entraîne des pics de trésorerie et rend plus difficile la visibilité sur les résultats dans les trois derniers mois de l'exercice.

Ce risque étant une donnée de son marché, LEXIBOOK met en place des actions pour sécuriser cette pointe d'activité, notamment en suivant les délais d'approvisionnement et en négociant avec ses partenaires bancaires des lignes de financement supplémentaires sur cette période.

Assurance - Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus

L'entreprise dispose d'assurances pour l'ensemble des risques généraux inhérents à l'exercice de son activité. La société a notamment une assurance multirisque professionnelle - qui couvre les risques d'incendie (à hauteur de 813 218 € par sinistre), les frais supplémentaires d'exploitation (à hauteur de 250 570 € par sinistre), le vol (à hauteur de 60 991 €) - une assurance responsabilité civile de l'entreprise couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels confondus (à hauteur de 10 000 000 € par sinistre), une assurance stocks (à hauteur de 9 000 000 € par sinistre, dont 2 000 000€ en cas de vol) et marchandises transportées (à hauteur de 2 500 000 € par transport), une assurance risque clients (France et export), une assurance hommes clefs (en cas de décès de Aymeric ou Emmanuel LE COTTIER, la société LEXIBOOK percevra 840 000 euros individuellement), une assurance fraude (à hauteur de 500 K€ par sinistre en cas de cybervol, et de 500 K€ par sinistre en cas de fraude) et une assurance du parc automobile. Les risques susceptibles d'être encourus ont été objectivement appréciés et bénéficient d'une couverture appropriée. Au titre de l'exercice 2024-2025 les primes relatives à toutes ces assurances se sont élevées à 366 658 € pour l'ensemble du Groupe LEXIBOOK.

Risques résultant de l'exercice de son activité par la société

Dans le contexte de pénurie mondiale de certains composants et de hausse des prix des matières premières, le marché peut connaître des pressions inflationnistes sans préavis. Le Groupe essaie dans ce cas de procéder à des hausses des tarifs quand cela s'avère nécessaire pour protéger ses marges. Ceci génère un risque double :

- Sur les marges du Groupe en raison du décalage possible entre les hausses de prix de revient et des prix de ventes
- Sur la consommation des produits, les prix de vente publics plus élevés pouvant impacter la consommation dans un contexte de pouvoir d'achat limité.

Risques liés au secteur d'activité de la Société

La Société doit s'attendre à ce que la concurrence s'adapte rapidement en termes d'offre et de prix et modifie les conditions d'offre et d'attractivité des produits. Les marchés sur lesquels la Société évolue sont toujours en mutation.

La Société est en concurrence avec un certain nombre d'entreprises, cotées ou non, sur les lignes de produit qu'elle développe. Il est possible que des concurrents actuels ou de nouveaux concurrents apparaissent sur chacune des lignes de produits développés par la Société. En effet le concept, jadis précurseur, de convergence des médias devient chaque jour une réalité économique et industrielle plus forte. Cette convergence risque d'affecter très sensiblement l'environnement concurrentiel de la Société.

Les principaux concurrents de LEXIBOOK sont des acteurs majeurs de l'électronique grand public : V-tech, Big Ben Interactive, Ryght, Lowtronic, Sony, LG, Archos, Muse, IMC Toys, Buki, Kid Designs... Les concurrents de la Société interviennent à la fois sur leur marché local ainsi que sur les marchés internationaux.

De ce fait certains concurrents disposent, en comparaison avec la Société, d'une plus longue durée d'exploitation, de ressources techniques significativement plus élevées, d'une plus grande reconnaissance de marque, offre de produits et nombre de consommateurs ainsi que de relations établies de longue date avec les clients, présents ou potentiels de la Société, ce qui est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats et la situation financière de la Société.

En outre, certains fabricants disposent d'une taille et d'une puissance financière beaucoup plus importantes que celles de LEXIBOOK et il ne peut être exclu que ces intervenants profitent de cette supériorité et de leur connaissance du secteur pour tenter d'établir des positions concurrentielles fortes sur les segments de marchés qui leur sembleront les plus porteurs.

Dans tous ces cas, il est probable que les offres développées par ces acteurs créeraient une concurrence significative pour la Société.

Compte tenu de ce contexte, la Société ne peut assurer qu'elle conservera ou augmentera à l'avenir sa part de marché actuelle

Faits exceptionnels et litiges

Le Groupe est susceptible d'être impliqué dans un certain nombre de procédures juridictionnelles dans le cours normal de ses activités. Le Groupe ne peut notamment pas garantir que certains de ses clients ne seront pas confrontés à des problèmes de qualité ou de propriété intellectuelle avec ses produits. En cas de dysfonctionnement des produits commercialisés par la Société, la responsabilité délictuelle ou contractuelle de la Société pourrait être engagée. Des dommages et intérêts pourraient être demandés dans le cadre de ces procédures.

A titre d'exemple, la société fait actuellement face à un litige lié à la propriété intellectuelle sur l'un de ses produits, ce qui a donné lieu à une provision de 450K€ au 31 Mars 2025.

IV. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

IV1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur

La dénomination de la société est LEXIBOOK Linguistic Electronic System. Le nom commercial est LEXIBOOK.

IV2. Lieu, numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro B 323 036 921. Son identifiant d'entité juridique (LEI) est le 969500MBA2IX17UII261.

LEXIBOOK est coté sur le marché Euronext Growth de NYSE Euronext, depuis le 6 juillet 2015 sous le code ISIN : FR0000033599 ALLEX.

IV3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

La société a été créée le 1^{er} octobre 1981 pour 99 ans, soit le 30 septembre 2080 sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée, notamment décidées par l'Assemblée Générale à la majorité prévue pour les modifications statutaires.

IV4. Siège social et forme juridique de l'émetteur

Son siège social est 6 Avenue des Andes - Bâtiment 11 - 91 940 LES ULIS.

La Société est joignable au 00 33 (1) 73 23 23 23.

La société LEXIBOOK est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance de droit français depuis le 19 décembre 2006 et soumise à la loi du 24 juillet 1966 et à son décret d'application.

Le site web de la société est www.lexibook.com. Attention, les informations figurant sur le site web ne font pas partie du prospectus.

V. APERCU DES ACTIVITES

V1. Principales activités

La société LEXIBOOK conçoit et commercialise une gamme complète de produits électroniques de loisirs intelligents sous ses différentes marques et sous licences, comme des robots et des ordinateurs éducatifs, des jeux électroniques, des produits audio et vidéo, des réveils, des talkies-walkies, des karaokés, des véhicules radiocommandés, des karaokés et produits musicaux et des traducteurs et dictionnaires électroniques.

La société exploite un certain nombre de licences, dont La Reine des Neiges, Disney Cars, Disney Princesses, Avengers, Minions, Pat' Patrouille, Barbie, Spider-Man, Super Mario, etc...

Celles-ci permettent de développer une gamme de produits sous licences, LEXIBOOK se positionnant, non pas comme un sous-traitant mais comme un intervenant indépendant développant ses propres produits après avoir reçu l'accord des Licensors.

D'autres licences « techniques » lui donnent accès à un certain nombre de technologies nécessaires au développement et l'utilisation de ses produits, comme Bluetooth, HDMI...

Ces exploitations de licences donnent lieu à versement régulier de droits sous forme de royalties et notamment mais non exclusivement à : Mattel, The Walt Disney Company, Universal, Nickelodeon Viacom, Larousse, Nintendo...

La société dispose également d'un portefeuille de marques et commercialise ainsi de nombreux produits sous ses marques propres telles que Lexibook®, Decotech®, iParty®, Yeno®, Powerman®, Cyber Arcade®, Chessman®... Le Groupe continue d'enrichir son portefeuille en misant sur de nouvelles marques prometteuses : iParty®, Acoustix®, Crosslander®,

Leader européen des produits électroniques multimédia pour enfants, le Groupe possède de solides atouts :

- une gamme de produits innovante et complète,
- des licences majeures : Disney, Marvel, Minions, Scrabble, Larousse, The Voice, Pat' Patrouille, Barbie, Super Mario...
- un solide réseau de distribution international et un mix clients équilibré
- des marques propres reconnues
- un business model fabless flexible
- un mix produits équilibré

Les facteurs clés de succès sont :

- l'innovation, le design, l'aspect ludique, les contenus et la convivialité des outils
- la combinaison de l'électronique et du côté affectif lié aux personnages préférés des enfants
- la sécurité des produits
- la capacité à sortir des produits correspondant à un time to market optimum

Lexibook se positionne sur les 11 segments suivants :

- Dictionnaires et calculatrices (métier historique)
- Horlogerie
- Jouets, consoles et robots éducatifs
- Jeux et jouets scientifiques
- Véhicules radiocommandés
- Produits audio : enceintes et casques principalement
- Produits Vidéo : Appareils photos numériques et lecteurs DVD principalement
- Produits de radio-télécommunication : talkies-walkies et GSM
- Produits musicaux : karaokés et instruments de musique pour enfants
- Tablettes et ordinateurs éducatifs pour enfants
- Luminaires et produits de décoration innovants sous la marque Decotech.

Depuis 2016, le Groupe s'est concentré sur la construction d'un mix produits équilibré sur des segments fortement contributeurs de marge afin de réduire sa dépendance au segment des tablettes pour enfants. Lexibook a ainsi misé sur de nouveaux segments et a réussi sa diversification sur le marché de l'edutainment pour adolescents et jeunes adultes avec par exemple sa marque iParty sur une gamme de produits musicaux connectés. Lexibook a également investi avec succès 2 nouveaux segments prometteurs : les véhicules radiocommandés avec sa marque Crosslander® et les jeux scientifiques. Le Groupe mise aussi sur les produits innovants décoratifs depuis 2017, dont les lampes et veilleuses, regroupés sous la marque Decotech. Enfin, Lexibook a misé sur les jouets éducatifs et les jeux de société. Ce rééquilibrage a été rendu possible grâce aux licences qui ont joué le rôle de bouclier naturel pendant cette période de bouleversement du mix. En effet, afin d'asseoir son leadership sur les produits à licence pour les enfants, Lexibook a noué des partenariats avec les Licensors sur les propriétés les plus populaires auprès des enfants et adolescents, sur toutes les tranches d'âge et aussi bien pour les filles que pour les garçons. Ces partenariats se sont focalisés pour partie sur les propriétés ayant une actualité cinématographique, afin de profiter à plein des campagnes de marketing des Licensors. Après les années 2020 et 2021, marquées par une quasi-absence inhabituelle de sorties au cinéma du fait de la pandémie mondiale de Covid-19, l'année 2022 a vu les sorties au cinéma de plusieurs blockbusters comme Les

Minions II, Buzz l'Eclair, Batman. Lexibook a aussi misé sur des propriétés classiques complétées par des licences issues de dessins animés, à l'image de Pat' Patrouille, Peppa Pig ou PyjaMasques, mais aussi sur des propriétés liées à des programmes TV à succès comme The Voice ou liées à des jeux vidéo à succès comme Super Mario. Ce positionnement fait de Lexibook l'acteur incontournable sur les segments de loisirs à licence à destination des enfants. L'année 2022 a également été marquée par le succès renouvelé des ventes sur les robots éducatifs Powerman dont 1.000.000 exemplaires ont été vendus sur depuis leur création. Lexibook a aussi lancé son nouveau traducteur vocal instantané Interpreter IV® qui a permis au segment de dictionnaires électroniques de retrouver un nouveau souffle. L'année 2024-2025 a été marquée par la sortie du film phénomène Stitch en mai 2025. Les efforts marketing de Disney ont contribué à faire de cette licence un incontournable dans les magasins de jouets et cet « effet Stitch » représente une part importante du chiffre d'affaires de l'entreprise cette année. Ces éléments expliquent logiquement une légère progression des licences dans la répartition des ventes du Groupe : la gamme de produits sous licence a ainsi représenté 74.4% du CA 2023-2024 généré à partir de produits sous licence contre 65.7% du CA 2023-2024.

V2. Principaux marchés

LEXIBOOK commercialise ses produits dans cinquante-cinq pays, principalement à travers la Grande Distribution Spécialisée et Généraliste et sur internet via les sites de e-commerce.

Lexibook se positionne à la croisée des marchés de l'électronique grand public et du jouet qui évoluent de manière différenciée. La taille de Lexibook est insignifiante sur de tels marchés.

Marché de l'électronique grand public

La demande en électronique grand public a ralenti en 2024. Bien qu'on observe une timide amélioration du pouvoir d'achat, le segment haut de gamme, qui constitue le positionnement des entreprises françaises, continue de reculer. À titre d'exemple, Cabasse, spécialisée dans l'audio premium, a enregistré une baisse de 18 % de son chiffre d'affaires sur les neuf premiers mois de 2024 comparé à la même période de 2023, en raison d'un marché export qui reste peu dynamique. Pour 2025, plusieurs catégories d'équipements électroniques devraient bénéficier d'une demande plus favorable sur le territoire national. En informatique, les ordinateurs acquis en masse durant la période de crise sanitaire arrivent à obsolescence. Une vague de renouvellement a commencé en 2024 et se poursuivra l'année suivante. La sortie de crise sur le marché immobilier favorisera l'achat de solutions domotiques, tandis qu'un décret de juin 2023 impose l'installation de thermostats intelligents à compter de 2027. Côté smartphones, les ventes devraient connaître un léger rebond après deux années difficiles, soutenues par l'arrivée de nouvelles fonctionnalités intégrant l'intelligence artificielle. En revanche, les ventes de téléviseurs déclineront, après un pic observé en 2024, stimulé par les grands événements sportifs tels que les Jeux Olympiques et l'Euro de football.

Dans un climat international marqué par des incertitudes, l'Europe s'efforce de renforcer la sécurité de ses chaînes d'approvisionnement. En parallèle, la main-d'œuvre qualifiée en France et l'attrait croissant pour les produits « fabriqués localement » constituent de solides atouts. Cela se traduit par des projets d'investissement visant à développer la production nationale et à réduire la dépendance vis-à-vis de l'Asie. Cette dynamique touche l'ensemble des segments. Nacon, acteur du matériel pour jeux vidéo, relocalise la production de ses manettes à Lauwin-Planque (59), avec un investissement de 5 millions d'euros. Des industriels déjà présents sur le territoire intensifient aussi leurs efforts : L-Acoustics inaugure un site d'assemblage de 4 600 m² à Saint-Michel-sur-Orge (91), tandis que Crosscall prévoit le lancement d'un smartphone 5G intégralement conçu en France d'ici fin 2025. La France attire également des investissements internationaux. Le groupe Huawei a entamé la construction d'un site de 50 000 m² en Alsace, qui emploiera 500 personnes dès 2026 pour produire des composants réseau destinés aux mobiles 4G et 5G. Il s'agira de l'unique site de production de Huawei hors de Chine, tirant parti du haut niveau de compétence des ouvriers français et intégrant un fort degré de robotisation et de digitalisation dans ses processus industriels.

(source : Xerfi Les acteurs français de l'électronique grand public janvier 2025)

<https://www.gfk.com/state-of-tech-and-durables/2023-global-industry-report-executive-summary-europe>;
<https://www.gfk.com/insights/consumer-electronics-ce-market-stabilizing>).

Marché des jouets

Le marché des jeux et jouets a enregistré une baisse de 0,7 % en valeur sur l'année 2024. Cette contraction s'explique principalement par la diminution continue de la natalité, encore marquée cette année, qui impacte particulièrement les ventes destinées à la petite enfance. Depuis 2020, la population cible des distributeurs – les enfants de moins de 12 ans – a chuté de plus de 500 000 individus. Par ailleurs, les arbitrages de consommation ont continué de freiner la demande, malgré une légère embellie du pouvoir d'achat. Contrairement aux années précédentes, cette diminution des volumes vendus n'a pas été compensée par une hausse notable des prix. Le prix moyen est resté stable à 18 €, en raison notamment de la montée en puissance du marché de l'occasion et des nombreuses promotions mises en place par les distributeurs pour stimuler l'achat dans un contexte économique tendu. En 2025, un nouveau recul du marché est attendu, estimé à 1 %, dans une conjoncture toujours défavorable. Les ménages continueront de restreindre leurs achats et se tourneront davantage vers les produits de seconde main, ce qui pourrait peser sur le prix moyen des jouets.

En dépit de la tendance morose du marché, les enseignes spécialisées dans les jeux et jouets affichent une dynamique plus favorable, avec une progression de leur chiffre d'affaires de 5 % en 2024. Cette performance repose sur la richesse de leur offre, la qualité de leur accompagnement client, ainsi que la part croissante dédiée aux produits pour kidultes, un segment particulièrement porteur. Ces enseignes misent également sur l'occasion, ce qui leur permet de se démarquer de leurs concurrents, notamment les grandes surfaces alimentaires, absentes de ce créneau. Leurs ventes bénéficient aussi du succès grandissant des produits sous licence, très recherchés en raison des nombreuses sorties de films à gros succès. Ces articles ont représenté 27,1 % des ventes en 2024, soit une hausse de 1,7 point sur un an. Cette tendance devrait se poursuivre en 2025 avec la sortie de films comme Lilo & Stitch et Jurassic World. Selon nos experts, tous ces facteurs soutiendront une nouvelle croissance du chiffre d'affaires des spécialistes, estimée à 2,5 % pour 2025.

Le marché de l'occasion a connu un essor notable depuis le pic inflationniste de 2022. Cette année-là, il représentait près de 5 % des ventes, soit un chiffre d'affaires évalué à 215 M€ selon Circana. Cette part a sans doute progressé en 2023, portée par deux évolutions majeures : d'une part, la volonté croissante des Français de maîtriser leurs dépenses dans un contexte de pouvoir d'achat contraint, et d'autre part, une sensibilité accrue aux enjeux environnementaux, favorisant le réemploi. Un sondage Ipsos réalisé fin 2023 révèle que 86 % des consommateurs tiennent compte de l'impact écologique dans leurs achats de cadeaux. Pour répondre à cette nouvelle demande, les enseignes spécialisées ont développé des offres dédiées à la seconde main. JouéClub dispose d'un rayon occasion dans 300 points de vente, et King Jouet a lancé son enseigne King Okaz. Les pure players ne sont pas en reste, à l'image d'Amazon avec son service Amazon Seconde Main. À l'inverse, les grandes surfaces alimentaires n'ont pas investi ce segment, ce qui explique leur perte de parts de marché en 2023 (-1,4 point).

Face au recul de la natalité, le marché des jeux et jouets se tourne de plus en plus vers les consommateurs âgés de plus de 14 ans, appelés les « kidultes ». Ces derniers sont particulièrement attirés par les jeux de cartes et les jeux de société. En 2024, ce public a généré 29 % du chiffre d'affaires du secteur selon Circana. Dans ce contexte, les enseignes spécialisées, historiquement centrées sur les enfants, adaptent leur offre à cette nouvelle cible. C'est le cas de King Jouet, qui a annoncé en décembre 2023 l'intégration dans ses rayons de produits issus de l'univers du manga Demon Slayer ainsi que de maquettes automobiles. L'enseigne a édité un catalogue de 40 pages à destination des kidultes pour Noël 2023. JouéClub a suivi cette initiative avec une offre équivalente fin 2024. De son côté, Lego renforce également sa présence sur ce segment avec des gammes spécifiquement conçues pour un public adulte.

(source : Xerfi - La distribution de jeux et jouets, février 2025)

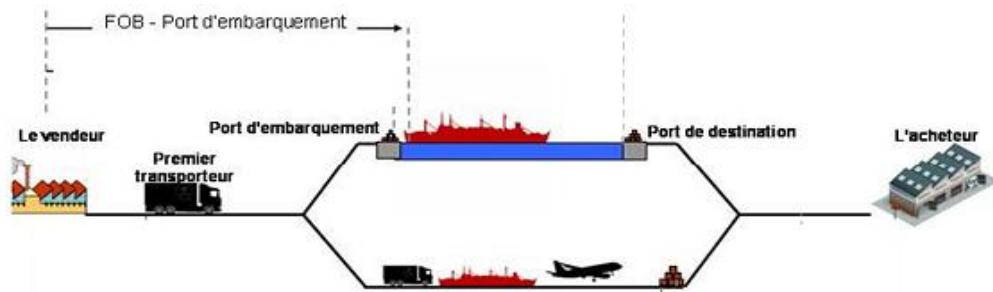
<https://toyworldmag.co.uk/french-toy-market-2023-report/>

Canaux de distribution : FOB / NON FOB

FOB : Free On Board :

Le vendeur (exportateur) est responsable de livrer la marchandise depuis son entreprise et de la charger à bord du navire au port d'exportation. Il est également responsable du dédouanement dans le pays d'exportation. Dès que la marchandise passe la "passerelle du navire" le "risque de perte" est transféré à l'acheteur (importateur). A partir de cet instant, l'acheteur doit assumer les coûts de transport et

assurance, et doit également prendre en charge les formalités de dédouanement dans le pays d'importation. Une transaction FOB sera lue "FOB, port d'exportation" (dans le cas de LEXIBOOK ; FOB Hong Kong)



Depuis le 30 septembre 2010, l'information financière du Groupe LEXIBOOK est donnée par rapport à ses deux canaux de distribution que sont la vente FOB et la vente non FOB. Cette répartition est celle utilisée par le Reporting interne de la société.

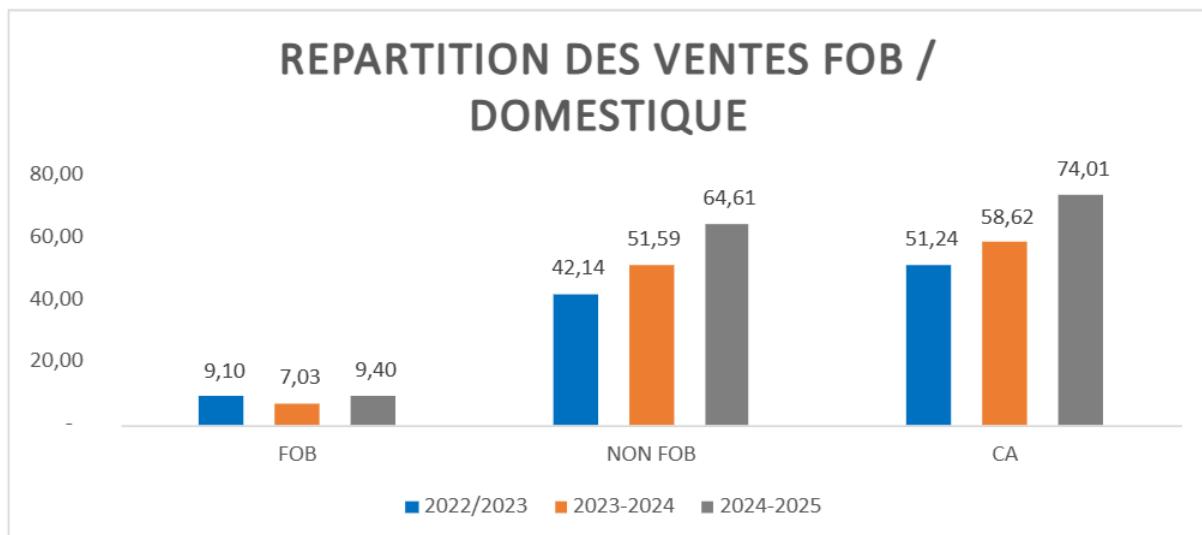
Cette information correspond non seulement à un circuit de distribution, mais aussi au chiffre d'affaires réalisé par les deux sociétés composant aujourd'hui le Groupe LEXIBOOK : LEXIBOOK SA en France et LEXIBOOK LTD à Hong Kong. Le chiffre d'affaires de cette dernière est réalisé en FOB et celui de LEXIBOOK SA sur une base de facturation domestique (NON FOB).

Depuis Mars 2010, LEXIBOOK, qui distribuait ses produits par le biais de filiales implantées dans les principaux pays européens a choisi de se réorganiser autour de partenaires locaux assurant la distribution afin de réduire ses charges d'une part et de réduire son encours client d'autre part.

Auparavant, le chiffre d'affaires réalisé par les autres filiales européennes et américaines de LEXIBOOK était réalisé en quasi-intégralité sur une base de facturation domestique (NON FOB). Cette activité a été reportée en FOB depuis Hong Kong et en Non FOB.

La répartition des activités entre Hong-Kong (ventes FOB) et France (ventes Domestiques ou NON FOB) ont varié respectivement de +33,7 % (9,40 M€ au 31/03/2025 vs 7,03 M€ au 31/03/2024) et de +25,2% (64,61 M€ au 31/03/2025 vs 51,59 M€ au 31/03/2024).

Le graphique suivant montre le chiffre d'affaires FOB/NON FOB en euros sur les trois derniers exercices :

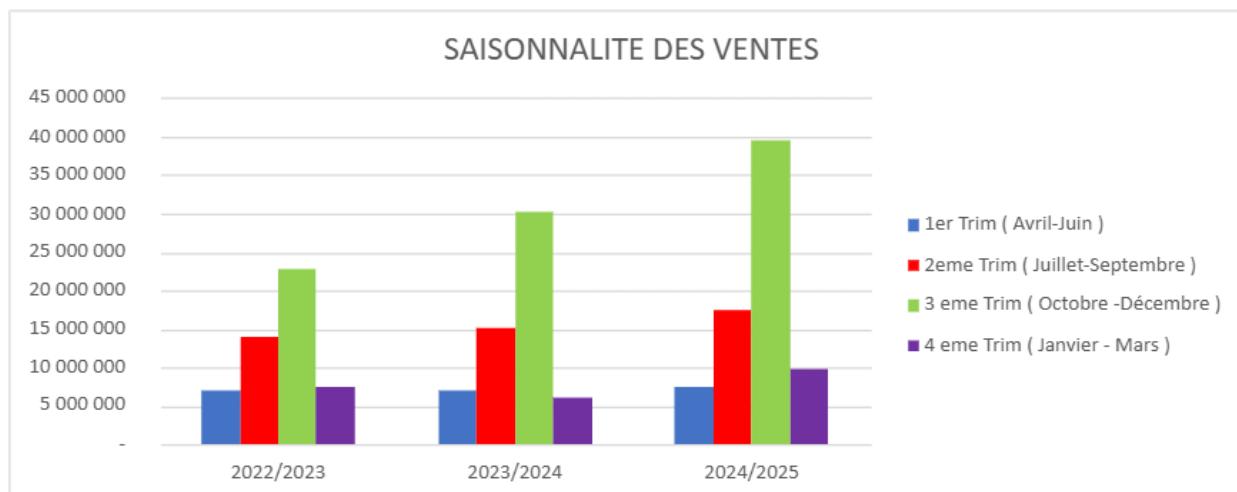


Cette variation est sans incidence sur la rentabilité du Groupe mais permet une meilleure adaptabilité à la demande des clients d'une part et aux fluctuations du dollar (Ce dernier canal de distribution (FOB) présente l'avantage de ne pas nécessiter de couvertures de change, la facturation depuis HK se faisant en USD, de ne pas supporter les frais de transport, de ne pas supporter de retours et de raccourcir les délais de financement. Lorsque cela est possible et que l'environnement y est plus favorable, le Groupe essaye de développer le canal de distribution FOB qui a les avantages suivants :

1/ Logistique et Stock : la marchandise étant cédée à l'embarquement, le Groupe réduit ses frais de transport, assurance, stock et manutention.

2/ Financement : les clients ouvrent directement des lettres de crédit auprès de LEXIBOOK LTD dont l'échéance est celle du transfert de propriété, ce qui réduit le délai d'encours du poste client et facilite le financement des achats correspondants auprès des usines. De plus, les clients FOB ne sont pas affacturés et leurs créances n'ont pas besoin d'être couvertes, ces dernières étant libellées en dollar US.

La saisonnalité des ventes suit par ailleurs un rythme constant. Le graphique suivant montre le chiffre d'affaires trimestriel en euros sur les trois derniers exercices :

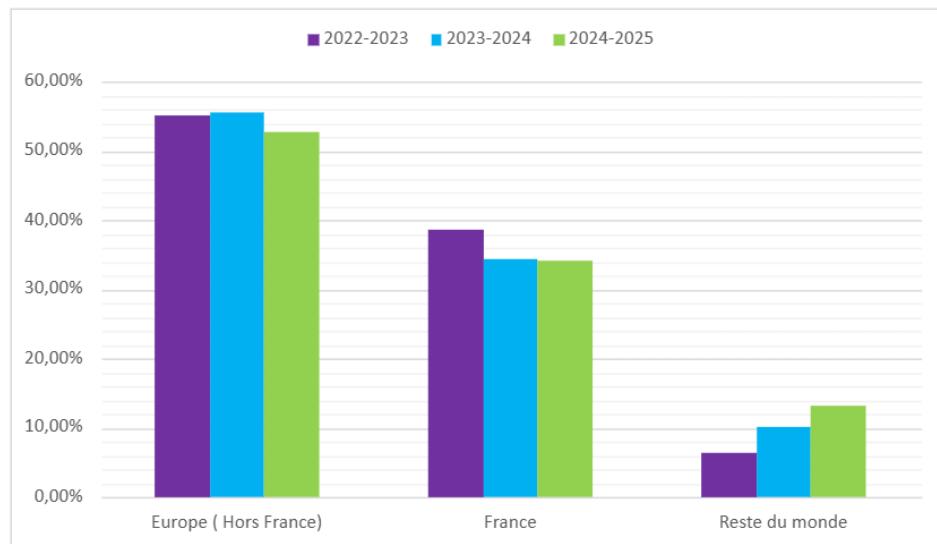


Sur l'année fiscale complète, toutes les zones géographiques progressent :

	2023-2024	2024-2025	% Progression
Europe (Hors France)	32 526 190	38 998 224	19,9%
France	20 147 073	25 304 050	25,6%
Reste du monde	5 947 704	9 709 473	63,2%
	58 620 967	74 011 747	26,3%

Le graphique suivant montre la répartition du chiffre d'affaires par zone géographique en pourcentage du CA total sur les trois derniers exercices :

Répartition France / Europe (hors France) / Reste du monde en pourcentage



V3. Evènements importants dans le développement des activités de l'émetteur

De nombreuses années d'expérience qui permettent à LEXIBOOK de confirmer sa position de leader (Il s'agit ici d'estimation interne de la société aux vues d'informations verbales recueillies auprès de ses distributeurs et clients et aux vues de la place des produits LEXIBOOK dans les linéaires de ses clients) sur le marché de l'électronique grand public et le succès de la diversification sur le marché du jeu électronique

- 1993-1997 Lancement de la marque LEXIBOOK avec la création du Grand Dictionnaire. Extension de la gamme des dictionnaires, traducteurs, organisateurs électroniques dont le TouchMan.
- 1997 Introduction au Nouveau Marché et création de filiales en Espagne, au Portugal et au Royaume-Uni.
- 1998 -2008 Acquisition des sociétés ITMC (France) et SPACE TOYS (Hongkong), spécialiste des jeux électroniques éducatifs et création de filiales en Pologne et en Allemagne. Signature de nombreux contrats de licences, dont Disney. Lancement des réveils, montres, calculatrices euro, des jouets électroniques et des jeux musicaux. Ouverture d'une filiale en Italie. Développement rapide des ventes à l'international.
- 2008-2010 Le Groupe se repense pour accroître sa rentabilité et préparer sa future croissance et déploie la stratégie de réduction des coûts et de recentrage sur les 2 pôles français et hongkongais. Lexibook consolide ses accords de licence et concentre ses développements sur les produits à plus forte marge.
- 2011-2014 Succès du lancement des tablettes pour enfants. Campagne publicitaire télévisée d'envergure en France, en Espagne et au Royaume-Uni. Premiers référencements majeurs aux USA. Développement des ventes en Scandinavie, en Italie et en Russie. Une augmentation de capital est réalisée le 28 février 2011 pour 2.7M€. Obtention d'un PPI (Prêt Pour l'Innovation) auprès de la BPI pour 600K€.
- 2014-2015 Nouvelles campagnes publicitaires télévisées d'envergure en France, en Angleterre et en Espagne. Maturité du segment des tablettes pour enfants. Développement des ventes sur les segments audio et sur les instruments de musique à destination des enfants. Obtention d'un PPI (Prêt Pour l'Innovation) auprès de la BPI pour 600K€.

- 2015-2016** Nouvelles campagnes publicitaires télévisées d'envergure en France et en Angleterre. Succès des produits sous licence « La Reine de Neiges » et les « Minions ». Signature de la licence Star Wars. Lancement de la Playdroid, première console TV sous Android, et du premier pingouin robot éducatif Marbo. Premier contrat de licence « Lexibook inside » portant sur les logiciels développés par Lexibook pour d'autres marques. Emission d'un emprunt obligataire souscrit en totalité auprès du GIAC d'un montant de 1 M€ sur 10 ans. Augmentation de capital en 2015 pour 1.87M€. Deuxième augmentation de capital de 2.47M€ en 2016.
- 2016-2017** Lancement des premiers karaokés nomades et connectés sous la marque iParty. Lancement des premiers téléphones et accessoires sous licence « La Reine de Neiges », « Avengers » et les « Minions ». Succès d'une augmentation de capital à hauteur de 2.47M€ le 26 mai 2016. Lancement d'un plan d'économies pour optimiser les charges structurelles du Groupe.
- 2017-2018** Lancement du dictionnaire officiel du Scrabble en France et de la marque Decotech. Nouveau partenariat avec Sensorwake pour la fabrication et la distribution de réveils olfactifs. Ouverture du nouveau site marchand www.lexibook.com. Signature de la licence « The Voice, la plus belle voix ». Reprise de la distribution des produits Franklin en France et au Royaume-Uni. Lancement du Langie, le premier traducteur professionnel basé sur l'intelligence artificielle. Augmentation de capital de 1M€ par attribution gratuite de BSAR aux actionnaires.
- 2018-2019** Lancement du PowerMan, le premier robot ludo-éducatif. Campagne de publicité TV en France. Lancement des premiers produits sous la marque « The Voice, la plus belle voix ». Renouvellement des principaux contrats de licence du Groupe pour les 3 prochaines années. Impact du mouvement des gilets jaunes et de la restructuration des enseignes de distribution en difficultés financières sur les commandes clients lors de la saison de Noël.
- 2019-2020** Lancement du PowerMan Max, le premier robot ludo-éducatif programmable, du PowerGirl et du PowerMan Junior. Campagne de publicité TV en France. Lancement des premiers produits sous licence « Toy Story 4 », « La Reine des Neiges 2 », « Le Roi Lion » et « Star Wars Episode 9 ». Lancement du nouveau Dictionnaire Officiel du Scrabble et du nouveau traducteur vocal instantané « Interpretor ». Augmentation de capital à hauteur de 1.5M€ en décembre 2019 et souscription d'un prêt de 1.5M€ sur 5 ans auprès de Vatel Capital en mars 2020.
- 2020-2021** Lancement du Powerman Kid, le premier robot ludo-éducatif pour apprendre l'Anglais. Lancement des voitures radio-commandées Crosslander®, des premiers jeux scientifiques, des nouveaux ordinateurs éducatifs, et de l'écran TrioMax. Référencement du Powerman chez Costco. Signature des licences Baby Shark avec Nickelodeon et Super Mario avec Nintendo. Mise en place d'un Prêt Garanti par l'Etat de 2.18M€ sur 5 ans.
- 2021-2022** Lancement du Power Puppy®, le premier chien ludo-éducatif radiocommandé du Groupe, et des nouveaux Powerman® Master et Star. Lancement des nouvelles voitures radio-commandées Crosslander®, des premiers jeux scientifiques, des nouveaux coachs du sommeil et conteurs d'histoires. Introduction de la nouvelle marque Bio Toys®, centrée sur des jeux et jouets éco-responsables et recyclables... Développement des ventes sur internet en Europe. Signature d'un contrat de licence multi-annuel et multi-licences avec Warner et sorties des premiers produits sous licences Harry Potter. Entrées de 2 nouveaux partenaires bancaires pour soutenir la croissance.
- 2022-2023** Lancement de Power Unicorn®, la première licorne ludo-éducative radio-commandée, du Tyrex Control, le premier dinosaure radiocommandé du Groupe et des nouveaux Powerman® Advance. Lancement des nouvelles voitures radio-commandées Crosslander® Pro et des nouveaux ordinateurs éducatifs portables. Développement des ventes sur internet en Europe et mise en place d'une campagne de publicité digitale européenne massive de plus d'un milliard d'impressions en 1 an. Extension des contrats de licences Disney et Marvel sur l'Asie et l'Amérique du Sud. Obtention de prêts moyen terme à hauteur de 3.5M€ pour financer le développement du Groupe.
- 2023-2024** Lancement du 1^{er} robot interactif sous licence avec Mickey. Lancement du Laptab, le premier vrai ordinateur à destination des enfants et adolescents avec écran tactile, contenu

pédagogique, accès internet sécurisé et contrôle parental. Accélération des ventes internationales sur internet. Reconduction d'une campagne de publicité digitale européenne massive de plus d'un milliard d'impressions en 1 an et 1^{ère} campagne digitale d'envergure aux USA pour soutenir le début des ventes de produits sous licences aux USA. Implantation du nouvel ERP Microsoft Dynamics 365 Business Central dans toutes les entités du Groupe.

2024-2025 OPA entre les actionnaires et fondateurs de Lexibook, la famille Le Cottier, ainsi que Lawrence Rosen LLC, société spécialisée dans le jouet et les fournitures scolaires. Lancement d'un partenariat de distribution avec l'entreprise américaine CraZart. Signature de nouveaux contrats de licence tels qu'Astérix, Dora ou encore Sonic début 2024. Succès du développement d'une gamme complète sous licence Stitch.

V4. Stratégie

Lors de son introduction en bourse la société avait présenté un plan de développement qui reposait principalement sur trois axes stratégiques :

- La poursuite du développement en France,
- Le développement des ventes à l'international,
- Le développement de nouveaux produits.

Ces objectifs ont été globalement atteints. Ils demeurent des axes de développement importants pour l'avenir.

Fort de son succès en France et pour profiter de ses atouts technologiques, LEXIBOOK décidait d'étendre ses ventes à l'export et de s'intéresser au marché du jouet en rachetant en 1998 les sociétés ITMC France et SPACE TOYS Hongkong.

Aux objectifs initiaux sont venus s'ajouter les objectifs suivants :

- Assurer l'évolution des gammes vers l'électronique de loisir,
 - Nouer et pérenniser des accords de licences majeurs qui sont négociés au niveau du Groupe et qui sont assortis de minimums garantis qui peuvent être décaissés à la signature du contrat ou au fur et à mesure de la réalisation du chiffre d'affaires, en fonction des contrats,
 - Continuer la prospection et le développement commercial sur les territoires identifiés comme prioritaires,
 - Optimiser sa chaîne de distribution et développer les échanges de données informatisées (EDI) avec ses clients internationaux.
 - Développer ses marques au niveau international.
-
- **L'innovation technologique** : Lancer des produits innovants à prix modéré, et notamment à destination des enfants, des adolescents et des seniors.
 - Intégrer au catalogue de plus en plus de produits d'électronique de loisirs au design séduisant et adaptés à chaque cible en termes de fonctionnalités.
 - Permettre aux utilisateurs des produits LEXIBOOK d'accéder à la technologie sans effort et de profiter pleinement des progrès techniques en toute simplicité.
 - Intégrer les dernières technologies développées au sein des produits LEXIBOOK dans les jouets LEXIBOOK.
 - Développer des contenus pédagogiques toujours plus performants et adaptés aux différents âges des enfants et les intégrer dans ses nouveaux produits et en particulier dans les nouveaux robots éducatifs.

Développement des ventes à l'international :

- Répliquer les succès français sur les pays européens tels que l'Angleterre, l'Allemagne, l'Espagne et les autres pays européens en priorité, puis sur les autres marchés internationaux.
- En rationalisant ses investissements marketing sur chacun de ces pays.
- Développement des ventes en ligne sur les sites marchands leaders au niveau international.

Tendances à venir :

Le marché de l'électronique grand public devrait connaître sur les prochaines années une croissance annuelle de 2,90 % (CAGR 2025-2029). En 2025, le marché mondial de l'électronique grand public a généré un chiffre d'affaires impressionnant de 977,7 milliards USD.

Source :<https://www.statista.com/outlook/cmo/consumer-electronics/worldwide#:~:text=Revenue%20in%20the%20Consumer%20Electronics,US%24482.90bn%20in%202022>.

Le marché mondial des jouets devrait lui atteindre une valeur de 249,6 milliards de dollars US d'ici 2027, avec un TCAC de 7,50 % entre 2022 et 2027. Gardant à l'esprit les incertitudes de COVID-19. (Source : <https://www.prnewswire.com/news-releases/global-toys-market-2022-to-2027---industry-trends-share-size-growth-opportunity-and-forecasts-301488626.html>)

La population mondiale devrait passer de 8,2 milliards d'habitants actuellement à plus de 9,6 milliards d'ici 2030. La croissance de la population, associée à l'augmentation constante du revenu disponible du consommateur, devrait constituer un puissant catalyseur pour le marché mondial des jouets et des jeux. En outre, outre les enfants, la vente de jouets et de jeux devrait également être stimulée par les consommateurs plus âgés, notamment dans des segments tels que les figurines et les accessoires. Certains des autres facteurs qui stimulent la demande de jouets et de jeux sont l'adoption de jeux gratuits, la popularité croissante des jouets éducatifs et scientifiques, la demande croissante de jouets écologiques, etc.

ESG

Une partie des produits électroniques commercialisés par le Groupe est dotée de batteries rechargeables. Le risque de pollution sur l'environnement est limité compte tenu des mesures de recyclage prises par les clients de Lexibook.

Les services comptable et logistique de la société ont la charge du respect de la réglementation environnementale, et veillent au quotidien à limiter les impacts de la Société sur l'environnement.

Le Groupe LEXIBOOK poursuit une politique sociale résolue dans le cadre des législations nationales encadrant ses filiales. Il s'interdit notamment de recourir au travail dissimulé et plus généralement s'engage à respecter l'ensemble de ses obligations définies dans le code du travail.

Il s'engage à respecter la Convention des Nations Unies sur le droit de l'enfant et les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail et notamment à ne pas recourir à de la main d'œuvre infantile ou forcée et est attentif à ce que ses sous-traitants en Asie respectent eux-mêmes ces obligations.

Le Groupe est conscient des difficultés liées à l'augmentation des déchets ménagers et fait la promotion d'emballages en matériaux recyclable autant que cela est commercialement possible. La société a adhéré à des organismes permettant la collecte et le recyclage des déchets d'origine électronique selon les dispositions de la directive DEEE

Les missions principales liées à l'environnement sont les suivantes :

Organiser la gestion du traitement des déchets (contenants, flux internes et externes)

Organiser le tri sélectif et revaloriser le maximum de déchets

Mettre en place des actions pour diminuer l'impact des activités sur l'environnement

Assurer une veille réglementaire et anticiper sur les nouvelles directives environnementales

Faire le lien avec les éco-organismes français et étranger en charge des filières de recyclage, auxquels la société est adhérente, dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs de déchets.

LEXIBOOK est concernée par les filières de recyclage suivantes :

Les déchets d'emballages,

Les déchets de piles et d'accumulateurs,

Les déchets d'équipements électriques et électroniques.

Les déchets d'emballages :

Le Décret n° 92-377 du 1er avril 1992 a confié aux conditionneurs la responsabilité de contribuer ou pourvoir à l'élimination des déchets d'emballages qui résultent de la consommation par les ménages de leurs produits.

Les emballages ayant fait l'objet d'une contribution sont en général marqués avec les logos appropriés.

Pour satisfaire à ses obligations, le Groupe est adhérent de l'éco-organisme ECO-EMBALLAGES pour la France et des éco-organismes équivalents dans les autres pays.

Les déchets de piles et d'accumulateurs :

Le Décret n° 92-374 du 12 Mai 1999 a instauré que les producteurs et importateurs de piles, d'accumulateurs et d'appareils qui en contiennent, doivent organiser après usage, la collecte, le recyclage et l'élimination des produits commercialisés.

Les piles et les accumulateurs sont en général pourvus du symbole de la poubelle barrée.

Pour satisfaire à ses obligations, le Groupe est adhérent de l'éco-organisme SCRELEC pour la France.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques :

Selon le Décret n° 2005-289 du 20 Juillet 2005, les producteurs de matériel électrique et électronique sont tenus d'organiser et de financer la récupération et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques, officiellement en France depuis le 15 novembre 2006.

Afin de remplir à cette obligation, la Société a choisi de cotiser auprès de la société Ecologic France, éco-organisme agréé.

V5. Dépendance de l'émetteur à l'égard des licences

Voir paragraphe III du présent document d'enregistrement universel sur le risque relatif aux licences.

V6. Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle

Les éléments auxquelles se réfère la société sont des estimations internes aux vues d'informations verbales recueillies auprès de ses distributeurs et clients et aux vues de la place des produits LEXIBOOK dans les linéaires de ses clients.

V7. Investissements

V71. Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Les investissements réalisés par la société se composent principalement de la recherche et développement ainsi que le renouvellement ou l'acquisition de nouvelles licences. Voir Note 4 des comptes consolidés au 31 mars 2025.

Au 31 mars 2025, les immobilisations incorporelles nettes de LEXIBOOK sont constituées essentiellement de frais de R&D (0,30 M€).

Représentant 0,4 % du Chiffre d'Affaires, nous vous indiquons les données suivantes relatives aux immobilisations incorporelles :

En (€)	31/03/2024	Augmentation	Ecart de conversion	31/03/2025
Détail des flux d'immobilisations incorporelles	31/03/2024			
Frais de R&D	1 104 535	181 504	5 105	1 291 144
Amortissement de R&D	851 162	137 535	3 947	992 644
Frais Net de R&D	253 373	45 127		298 500
Part des Frais sur projets abandonnés ou sur projets déjà lancés non activés	2022/2023	2023/2024	2024/2025	
	607 399	625 677	887 011	

Les frais sur projets abandonnés ou déjà lancés sont comptabilisés en charges sur chaque exercice.

LEXIBOOK dispose d'une équipe de recherche et développement localisée à Hong Kong. Il s'agit d'un dispositif essentiel de la valeur ajoutée de la Société qui concentre ses efforts sur le développement régulier de produits.

Cette équipe prend en charge la conception complète du produit, depuis le design, la rédaction du cahier des charges jusqu'à la fabrication des moules nécessaires à la fabrication. Le département R&D assure également la gestion des bases de données et des interfaces logiciels des produits. Elle s'assure en particulier de la bonne adaptation des nouvelles technologies aux produits destinés aux enfants. Enfin, l'équipe gère toutes les certifications des produits afin d'assurer la conformité aux normes des différents marchés.

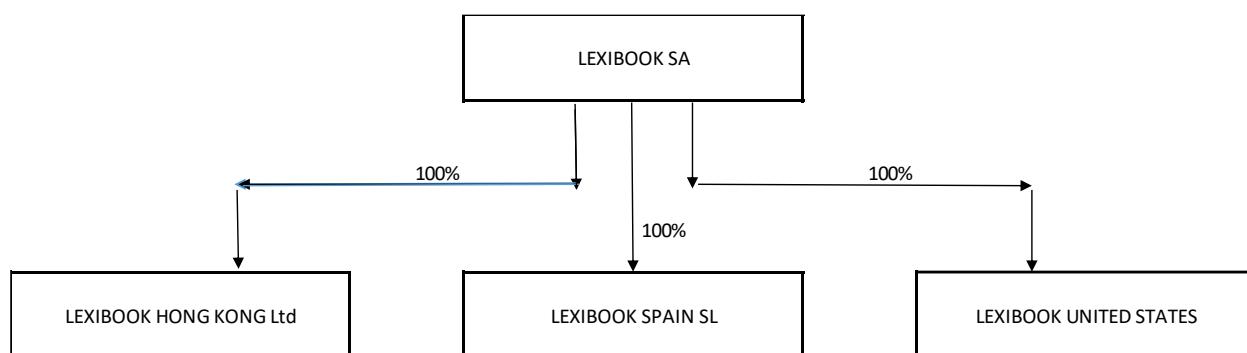
La société n'a pas d'immobilisation corporelle significative et ne planifie pas d'acquisition en 2025. Au 31 mars 2025, le poste d'immobilisations corporelles est essentiellement composé de matériel informatique et d'agencements des nouveaux locaux de LEXIBOOK France et de LEXIBOOK Hong-Kong.
A la connaissance de la Société, aucun facteur de nature environnementale n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de LEXIBOOK.

V72. Principaux investissements en cours ou ayant fait l'objet d'engagements fermes de la part des organes de direction

Non Applicable

VI. Structure organisationnelle

VI1. Description du Groupe



Les pourcentages de cet organigramme s'entendent en détention et droits de votes.

LEXIBOOK développe son activité en s'appuyant sur un effectif de 86 personnes dont l'expertise et la qualité sont de longue date avérées.

Maîtrise de la production

Forte de 56 personnes, la filiale LEXIBOOK Hong Kong a la charge de la recherche et du développement des produits. Le cycle de développement d'un produit est compris entre six et dix-huit mois selon les projets. La volonté première de LEXIBOOK est l'adaptation d'une nouvelle technologie destinée à cibler le segment des consommateurs grand public. Le processus de fabrication est lancé dès validation du projet par la Direction.

La fabrication consiste en la production soit, de produits de marque LEXIBOOK, soit de produits sous licence ou encore de produits sous marque distributeurs. Concernant les produits sous marque distributeurs, la fabrication est uniquement assurée par les O.E.M (Original Equipment Manufacturers). Les O.E.M sont des usines dont la finalité consiste à assembler des composants selon un cahier des charges précis aboutissant à la réalisation du produit. En fonction des clients, LEXIBOOK, apposera ensuite une marque sur ces produits. Ce procédé permet une gestion linéaire de la production et facilite le traitement des demandes saisonnières. Les unités de production sont basées en Chine (10 usines représentant à peu près les 2 tiers de la production et de l'assemblage). Elles occupent en général une surface de 10.000 m² et leurs effectifs en saison s'élèvent à plus de 300 personnes.

Concernant les produits LEXIBOOK, des circuits intégrés (souvent développés spécifiquement pour LEXIBOOK) sont conçus dans un premier temps à Hong Kong puis « masqués » (système de production assurant la protection des systèmes conçus par LEXIBOOK) pour être ensuite fabriqués en série par des fournisseurs taiwanais ou chinois toujours selon le système des O.E.M. D'autres composants, non masqués, sont achetés selon les besoins, pour assemblage direct en Chine. Il n'y a pas d'usines dédiées aux produits sous marque distributeurs. Les usines peuvent indépendamment traiter l'ensemble des produits.

La fabrication de tous les produits LEXIBOOK est assurée par 50 sous-traitants dont la capacité de production moyenne par usine est entre 0,5 et 10 millions de pièces mensuelles. La proximité des usines de production permet à la filiale LEXIBOOK Hong Kong de coordonner les opérations de production. Toute la production du Groupe est externalisée.

LEXIBOOK possède, contrôle et développe l'essentiel de l'outillage nécessaire au processus de fabrication de ces usines. Ces sites sont occupés soit, par des fournisseurs spécialisés, soit par des OEM.

Tous les produits finis font ensuite l'objet d'un contrôle qualité permettant l'assurance de la satisfaction aux exigences des clients d'une part, et des normes spécifiques en vigueur dans les pays destinataires d'autre part.

En conjuguant habilement avec les OEM et les fournisseurs de circuits intégrés, LEXIBOOK bénéficie de délais de fabrication relativement courts. Le délai de livraison des composants est en moyenne de six semaines, et ceux de fabrication et d'assemblage, de deux semaines. L'optimisation de la gestion des achats des composants stratégiques assure à LEXIBOOK cet avantage concurrentiel.

Toutes les gammes de nos produits sont donc fabriquées selon le processus décrit ci-dessus. Dans le cas où les volumes sont suffisants, LEXIBOOK Hong Kong se charge d'assurer les ventes sur tous les territoires où le Groupe n'a pas de filiales, exception faite de quelques livraisons vers des clients européens qui commandent des volumes importants et regroupés. A partir de Hong Kong, la distribution de ces produits est organisée selon la répartition géographique suivante :

Vers l'Europe :

- Les centrales d'achats françaises et internationales,
- La société mère française.
- Les distributeurs internationaux pour les produits OEM en co-branding avec leur marque spécifique ou sous la marque LEXIBOOK.

Vers le reste du monde :

De nombreux produits de la gamme LEXIBOOK sont exportables dans des pays hors d'Europe. Ces pays ne peuvent cependant pas être démarchés à partir d'une structure française pour des raisons de coûts et d'image.

La présence de LEXIBOOK à Hong Kong est une base d'exportation compétitive et crédible.

Organisation de la distribution

Hong Kong

La filiale LEXIBOOK Hong Kong est au cœur de l'activité du Groupe. Cette filiale assure :

- Le développement du Groupe grâce à ses innovations. Pour cela, elle investit en matière de recherche/développement et emploie des ingénieurs de haut niveau ;
- Le contrôle du processus de fabrication depuis le choix des usines et des outils de production, l'achat des composants et le suivi de la fabrication jusqu'au contrôle de la qualité des produits finis ;
- Une contribution au chiffre d'affaires consolidé de 9,4 M€ au 31 mars 2025 contre 7,0 M€ au 31 mars 2024.

La société mère du Groupe est une structure de distribution, dans la mesure où toute la production est réalisée en Chine. La société mère est l'organe décisionnel en charge de la stratégie. On y trouve une part importante des forces commerciales, logistiques et financières. Le Groupe a organisé sa chaîne d'approvisionnement et de distribution en s'appuyant sur une dématérialisation des flux d'informations et une rationalisation de ses activités afin de gagner en efficacité et rentabilité.

VI2. Liste des filiales

Liste des filiales et participations en €	% de détention	Capitaux propres (hors capital)
A. Filiales détenues à plus de 50%		
Lexibook Hong Kong Limited	99.9%	7 487 108
Lexibook Iberica SL	99.9% -	56 365
Lexibook USA	100.0% -	1 371 483

VII. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Informations financières sélectionnées

Le tableau ci-dessous présente les principales données comptables et opérationnelles du Groupe pour les deux derniers exercices. Elles sont extraites des comptes consolidés de LEXIBOOK (présentés selon les normes IFRS) pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 31 mars 2024.

Ce tableau doit être lu en parallèle avec les comptes consolidés et leurs annexes respectives pour les mêmes périodes (voir paragraphe XVIII du présent document d'enregistrement universel).

Tableau des chiffres clés (en euros) au 31 mars 2025 et 31 mars 2024 :

Tableau des chiffres clés (en €)	Au 31/03/25	Au 31/03/24
Capital Social	3 881 660	3 881 660
Capitaux propres part du groupe	24 399 017	16 996 216
Dettes financières	5 453 288	6 606 073
<i>Dont Affacturage</i>	2 183 829	1 914 563
<i>Dont Quasi fonds-propres</i>	3 169 862	4 660 869
Trésorerie active	12 599 608	8 648 007
Actif Immobilisé	1 389 036	2 037 048
Total bilan	44 267 872	34 719 476
Free Cash Flow (1)	3 876 689	6 257 253
Produits d'exploitation	75 149 490	59 196 731
Marge Brute (2)	44 556 797	35 086 442
Résultat (courant) des activités poursuivies avant charges financières et avant impôt	8 098 226	5 951 189
Marge 4 nets retraitée (3)	28 615 895	22 628 310
Resultat courant avant impôt	8 330 955	5 764 723
Résultat net consolidé part du groupe	7 371 572	4 991 953
Résultat net consolidé part du groupe par action	0.95	0.64
Ratio d'endettement net (4)	-29%	-12%
Ratio d'endettement net retraité (5)	-45%	-40%
Dividendes distribués	0	0

- (1) Le Free cash-flow représente la variation nette de trésorerie et est en lecture directe au bas du tableau des flux de trésorerie
- (2) La Marge Brute est égale au chiffre d'affaires net moins le coût d'achat des produits vendus, les deux montants étant en lecture directe dans le compte de résultat
- (3) La marge 4 net retraitée est égale à la marge brute retraitée des impacts nets de change (présentés en note 19 des comptes consolidés), des participations publicitaires (incluses dans les services extérieurs et des royalties (incluses dans les autres produits et charges d'exploitation).
- (4) Le ratio d'endettement net est calculé en prenant le total des dettes financières moins la trésorerie active, rapporté au total des fonds propres
- (5) Le ratio d'endettement net retraité est calculé en prenant le total des dettes financières retraité de l'affacturage, de la contrepartie des activations en IAS17et IFRS 16 moins la trésorerie active et des quasi fonds propres, rapporté au total des fonds propres et quasi fonds propres. En effet, dans le cadre des discussions menées avec nos partenaires bancaires, les financements reçus de VATEL, du GIAC et de la BPI dans le cadre d'un Prêt Pour l'Innovation (PPI), ainsi que les PGE obtenus sont assimilés à des quasi-fonds propres et non des dettes financières.

11. Examen de la situation financière consolidée des exercices clos au 31 mars 2025, 31 mars 2024 et 31 mars 2023

En complément des informations ci-dessous, voir le Chapitre X – Tendances.

I11. Situation financière – bilan simplifié consolidé : exercices 2024-2025 / 2023-2024

En K€	31 MARS 2025	31 MARS 2024	Var
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 600	8 648	46%
Créances d'exploitation	11 491	10 413	10%
Stocks	17 036	11 882	43%
Immobilisations incorporelles	527	1 350	-61%
Immobilisations corporelles	467	414	13%
Immobilisations financières	395	272	45%
Droits d'utilisation de l'actif	754	526	43%
Autres postes d'actif	999	1 213	-18%
TOTAL ACTIF	44 268	34 719	28%
Concours bancaires courants	90	15	492%
Dettes financières - Part courante	3 378	3 424	-1%
Engagements locatifs, part courante	356	319	11%
Dettes financières - Part non courante	1 985	3 167	-37%
Engagements locatifs, part non courante	464	278	67%
Dettes d'exploitation	9 659	7 003	38%
Autres dettes d'exploitation	2 021	2 442	-17%
Autres postes du passif	1 916	1 075	78%
Capitaux propres	24 399	16 996	44%
TOTAL PASSIF	44 268	34 719	28%

Le niveau de stocks, exprimé en valeur nette de dépréciations, affiche une hausse de 5 M€, passant de 11,9 M€ au 31 mars 2024 à 17,0 M€ au 31 mars 2025. Cette augmentation porte les stocks à 23,0 % du chiffre d'affaires, contre 20,3 % un an plus tôt. Cette évolution s'explique principalement par un surstockage stratégique réalisé aux États-Unis, dans le but d'anticiper la croissance attendue sur ce marché d'une part et d'autre part par les besoins immédiats pour le Q1 fiscal 25-26 en particulier sur les produits Stitch.

Le taux de dépréciation moyen est à 12,2 % au 31 mars 2025 versus 12,2 % au 31 mars 2024.Ce taux moyen ressort stable, le stock du groupe étant déjà sain et en-dessous de son objectif de 25% du CA.

Le Groupe a remboursé un total de + 1 491 K€ pour le Prêt Pour l'Innovation de la BPI, les emprunts auprès du GIAC, de VATEL et le PGE.

Les fonds propres incluant le résultat de l'exercice 2024-2025 s'établissent à 24,4 M€, un niveau historiquement haut pour le Groupe.

Le Groupe est passé en position de trésorerie nette à hauteur de 7,1 M€ à la clôture, contre une trésorerie nette de 2,0 M€ l'année précédente. Cette variation résulte principalement du remboursement des dettes court termes (- 306 K€), du remboursement des dettes non courantes (- 1185 K€) de la variation de l'affacturage (+ 269 K€) et de la variation nette de trésorerie (+3 952 k€).

L'endettement net du groupe ressort à – 7.146 K€ au 31-03-2025 vs – 2.042 K€ au 31-03-2024.

I12. Situation financière – bilan simplifié consolidé : exercices 2023-2024 / 2022-2023

En K€	31 MARS 2024	31 MARS 2023	Var
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 648	2 439	255%
Créances d'exploitation	10 413	8 896	17%
Stocks	11 882	15 478	-23%
Immobilisations incorporelles	1 350	1 524	-11%
Immobilisations corporelles	414	205	102%
Immobilisations financières	272	293	-7%
Droits d'utilisation de l'actif	526	499	5%
Autres postes d'actif	1 213	1 125	8%
TOTAL ACTIF	34 719	30 459	14%
Concours bancaires courants	15	64	-76%
Dettes financières - Part courante	3 424	4 135	-17%
Engagements locatifs, part courante	319	195	64%
Dettes financières - Part non courante	3 167	4 653	-32%
Engagements locatifs, part non courante	278	388	-28%
Dettes d'exploitation	7 149	6 765	6%
Autres dettes d'exploitation	2 296	1 501	53%
Autres postes du passif	1 075	811	32%
Capitaux propres	16 996	11 947	42%
TOTAL PASSIF	34 719	30 459	14%

Grâce à une gestion rigoureuse des approvisionnements et à des efforts soutenus de déstockage dans le contexte de croissance soutenue de l'activité, le niveau de stocks, en valeur nette de dépréciations, ressort en baisse de 5 M€ des stocks en France entre 2023 et 2024 compensée pour 1,5 M€ par du stockage aux USA pour favoriser le développement des ventes sur le continent. Le niveau de stocks diminue ainsi à 11,9 M€ au 31 mars 2024 vs 15,5 M€ au 31 mars 2023.

Le taux de dépréciation moyen est à 12.2 % au 31 mars 2024 versus 6.6 % au 31 mars 2023. Ce taux moyen ressort en hausse afin de permettre au Groupe de conserver un stock sain et en-dessous de son objectif de 25% du CA.

Le Groupe a remboursé un total de + 1 255 K€ pour le Prêt Pour l'Innovation de la BPI, les emprunts auprès du GIAC, de VATEL et le PGE.

Les fonds propres incluant le résultat de l'exercice 2023-2024 s'établissent à 17 M€, un niveau historiquement haut pour le Groupe.

Le Groupe est passé en position de trésorerie nette à hauteur de 2.0 M€ à la clôture, contre un endettement financier net de 6.4 M€ l'année précédente. Cette variation résulte principalement du

remboursement des dettes court termes (- 1.226,61 K€), de la variation de l'affacturage (- 961 K€) et de la variation nette de trésorerie (+6.208,92 k€).

Après déduction des fonds de garantie relatif à l'affacturage s'élevant à 576 k€ sur N-1, l'endettement net du groupe ressort à – 2.042 K€ au 31-03-2024 vs + 5.834 K€ au 31-03-23.

I2. Examen du compte de résultat consolidé pour les exercices clos au 31 mars 2025, 31 mars 2024 et 31 mars 2023

I21. Compte de résultat consolidé – exercices 2024-2025 / 2023-2024

En K€	31 MARS 2025	31 MARS 2024	Variation %
Chiffre d'affaires net	74 012	58 621	26.3%
Coûts d'achat des produits vendus	-29 455	-23 535	25.2%
Marge Brute	44 557	35 086	27.0%
Services Extérieurs	-22 400	-17 374	28.9%
Taxes (hors impôt société)	-58	-25	134.4%
Dépenses de personnel	-6 713	-6 185	8.5%
Autres produits et charges d'exploitation	-7 288	-5 551	31.3%
Résultat d'exploitation	8 098	5 951	36.1%
EBITDA	9 721	7 459	30.3%
Coût de l'endettement net	-305	-462	-34.0%
intérêts nets relatifs aux contrats de location	-24	-20	19.8%
Autres produits et charges financiers	562	296	90.0%
Résultat financier	233	-186	-224.8%
Résultat Courant avant impôt	8 331	5 765	44.5%
Impôt sur le résultat	-959	-773	24.1%
Résultat net	7 372	4 992	47.7%

NB : L'EBITDA est le résultat d'exploitation majoré des dotations nettes aux amortissements et des dotations nettes aux provisions et dépréciations moins les reprises de provisions et dépréciation. Les éléments relatifs aux provisions nettes sur stocks et les amortissements des concessions de licences ne sont pas retraités dans le calcul de l'EBITDA car ils sont inclus dans la marge opérationnelle du Groupe.

1. Chiffre d'affaires et marge :

L'année fiscale 2024-25 est à nouveau très satisfaisante pour le Groupe Lexibook. Les choix stratégiques s'avèrent payants et ont permis de maintenir une dynamique positive de croissance pérenne. Le Groupe a ainsi enchaîné 6 années consécutives de croissance sur les années 2019 à 2025. L'activité est restée très porteuse grâce aux nouveaux produits à fort potentiel, aux licences phares en portefeuille et à l'explosion des ventes digitales en France et à l'international. Au global sur l'exercice, le chiffre d'affaires s'est clôturé à un niveau historique jamais atteint par Lexibook à 74,0 M€ (+26,3%).

Le CA FOB (CA facturé directement depuis HK sur des livraisons FOB HK par containers complets) évolue de 7,03 M€ au 31/03/2024 à 9,40 M€ au 31/03/2025 (+2.37M€), le CA non FOB, lui progresse de 13.00M€, et se porte à 64,6 M€ au 31/03/2025 contre 51,6 M€ au 31/03/2024 témoignant de l'engouement pour les produits du Groupe par la distribution internationale et par les consommateurs.

Sur l'année fiscale complète, la France voit ses ventes continuer de progresser et représente 34,2% du CA vs 34,4% en N-1. L'international tire la croissance et bénéficie d'un potentiel de progression important. En termes de produits, l'essor des ventes est tiré par les jouets éducatifs, l'horlogerie, les jeux électroniques, les appareils photos et les talkies-walkies grâce aux nouveautés sur les marques propres du Groupe et aux produits sous licence.

Les produits à licence ont également contribué à cette croissance, tant sur les licences existantes très dynamiques comme La Reine des Neiges, Pat Patrouille, Spiderman que sur les nouvelles licences comme Super Mario, Miraculous, Barbie, Wish et Stitch. En particulier, la licence Stitch connaît depuis 2024 un véritable engouement auprès du public, portée par une forte visibilité sur les réseaux sociaux, dans les

médias, ainsi que par la sortie très attendue du film *Stitch* en mai 2025. Ce contexte favorable a dynamisé les ventes, la gamme *Stitch* représentant désormais près de 25 % du chiffre d'affaires du Groupe. Cette performance confirme la pertinence de la stratégie de Lexibook, axée sur l'exploitation de licences à forte notoriété et au fort potentiel commercial en complément de ses marques propres.

Enfin, la digitalisation du Groupe porte ses fruits : les ventes digitales sont en très forte progression tant en France que sur les différents marchés, notamment grâce à une campagne de marketing digitale massive et d'envergure mondiale sur les nouveautés du Groupe.

Malgré un contexte de dépréciation de l'euro vs l'USD, les marges du Groupe ont néanmoins progressé dans la mesure où Lexibook a réussi à maintenir ses tarifs, voire à les augmenter de manière ciblée et a continué à lancer de nombreuses nouveautés à forte rentabilité. La marge brute sur l'exercice ressort ainsi à un niveau très élevé de 60,2% vs 59,9% l'année précédente, en progression de 9,4 M€ vs N-1 et après une progression de 7,2 M€ l'année précédente malgré des coûts de fret toujours très élevés.,.

En effet, après une forte inflation des coûts en 2022, l'année 2023 avait vu une détente des prix du transport routier en Europe, surtout sur le marché spot, en raison du ralentissement économique. L'année 2024 a été marquée par une persistance des coûts d'exploitation élevés (notamment les péages et la main-d'œuvre) et une demande toujours mitigée, conduisant à une évolution contrastée des taux. Le début de 2025 montre une tendance légèrement à la baisse des prix dans un contexte de faible demande persistante, bien que les coûts structurels pour les transporteurs demeurent un défi.

L'évolution des tarifs de fret maritime entre 2020 et 2025 a été marquée par plusieurs facteurs inflationnistes. Voici les principaux éléments qui ont contribué à une hausse générale de ces coûts:

1. Augmentation de la demande : La croissance du commerce électronique, la reprise économique et le réapprovisionnement des stocks ont entraîné une forte demande de transport maritime. Certaines routes commerciales, notamment d'Asie vers l'Europe et l'Amérique du Nord, ont connu une demande particulièrement élevée. Les tarifs de fret pour ces itinéraires ont augmenté de manière significative.
2. Goulets d'étranglement dans la chaîne d'approvisionnement : La congestion des ports et les pénuries d'équipements ont impacté la disponibilité des navires et le flux des marchandises. La pandémie de COVID-19, les perturbations géopolitiques et les changements de routes ont entraîné un stockage imprévu des marchandises et un manque de main-d'œuvre, intensifiant ces problèmes.
3. Coûts opérationnels en hausse : Les coûts du carburant, de la maintenance et des salaires ont augmenté. Les prix du carburant ont considérablement grimpé, et la pénurie de travailleurs dans l'industrie a également entraîné une hausse des coûts de main-d'œuvre.
4. Le conflit en mer Rouge a fortement perturbé le fret maritime, entraînant des retards d'acheminement et une hausse significative des coûts logistiques.
5. Des problèmes au canal de Panama (sécheresse) ont également affecté certaines routes.

Tout au long de 2024, les taux sont restés élevés par rapport aux niveaux d'avant la crise de la mer Rouge, bien qu'ils aient connu des fluctuations. Les compagnies maritimes ont appliqué des surcharges (Peak Season Surcharge, Emergency Bunker Surcharge, etc.) pour couvrir les coûts additionnels.

Malgré l'arrivée de nouvelles capacités de navires sur le marché mondial, l'absorption de cette capacité par les routes plus longues et les stratégies de gestion des compagnies (blank sailings – annulations de départs) ont souvent limité les baisses de taux.

Juin 2024 : Le Freightos Baltic Index (FBX) global a bondi de 43% en glissement mensuel en mai 2024 pour atteindre 3 413 \$/FEU en juin. Les taux Asie-Europe du Nord ont augmenté de 45% à 4 882 \$/FEU, et Asie-Méditerranée de 32% à 5 637 \$/FEU, restant toutefois sous les pics du T1 2024.

Juillet 2024 : Le World Container Index (WCI) de Drewry a connu sa première hausse hebdomadaire à deux chiffres depuis longtemps, signalant une nouvelle tension.

Fin 2024 : Les perturbations en mer Rouge étant devenues la "nouvelle norme", les prix ont intégré ces surcoûts. Des rapports indiquaient des annulations de traversées prolongées jusqu'à fin octobre 2024 sur la route Asie-Europe.

Janvier 2025 : Les contrats à terme sur le fret conteneurisé de Shanghai (basés sur l'indice SCFI Chine – Europe du Nord) indiquaient une tendance à la baisse pour 2025, le marché anticipant une possible surcapacité avec la livraison continue de nouveaux navires. Les contrats pour février et avril 2025 s'échangeaient autour de 2 065 et 1 469 points respectivement.

Mars 2025 : Sino Shipping indiquait des prix pour un conteneur de 40 pieds HC Chine-France entre 7 600 € et 9 800 €.

La crise en mer Rouge continuait de s'intensifier, avec un pourcentage croissant de navires déroutés, augmentant les risques et les coûts.

Le China Containerized Freight Index (CCFI) pour la route Europe s'établissait à 1392,61 points au 23 mai 2025, en baisse de 2,6% par rapport à la semaine précédente. L'indice composite global du CCFI était à 1107,4 points.

Le World Container Index (WCI) de Drewry a bondi de 10% la semaine du 30 mai pour atteindre 2 508 par conteneur de 40 pieds. C'est la première hausse hebdomadaire à deux chiffres depuis juillet 2024.

Le Containerized Freight Index de Trading Economics (indice global) a fortement augmenté fin mai, atteignant 2072,71 points le 30 mai, soit une hausse de plus de 54% sur le mois.

De fortes hausses sont attendues pour Juin 2025 et au-delà : plusieurs sources (notamment Marglory) anticipent une forte hausse des prix du fret maritime Chine-Europe dès juin 2025.

Les raisons de cette nouvelle hausse sont les suivantes :

- Reprise des flux Chine-États-Unis : Un redéploiement des capacités maritimes vers le transpacifique réduit la disponibilité de conteneurs et de navires pour l'Europe.
- Haute saison : Juin marque traditionnellement le début de la période de pic pour les expéditions.
- Anticipation de hausses tarifaires : Les importateurs pourraient anticiper leurs envois.
- Stratégies des compagnies maritimes : Pratique des "blank sailings" pour restreindre l'offre.
- Surcharges haute saison : Des coûts additionnels pour les priorités d'embarquement.

Marglory estime que les taux spot vers l'Europe pourraient augmenter de 90 % en juin 2025 par rapport à juin 2024, atteignant environ 3 000 USD pour un conteneur 40HQ.

Le tableau ci-dessous présente la marge brute, la marge brute retraitée des impacts de change qui sont inclus dans le résultat financier et d'éléments exceptionnels inclus dans la marge brute et la marge 4 nets après participations publicitaires et royalties :

	31 MARS 2025	31 MARS 2024	Variation	Variation
Chiffre d'affaires net				
Coûts d'achat des produits vendus	74 011 747	58 620 967	15 390 780	26,3%
Marge brute	44 556 797	35 086 442	-9 470 355	27,0%
Taux de marge brute	60,2%	59,9%		0,6%
Impact net de change	504 441	331 147	173 294	52,3%
Marge brute retraitée	45 061 238	35 417 589	9 643 649	27,2%
Taux de marge brute retraitée	60,9%	60,4%		0,8%
Participations publicitaires	-10 021 816	-8 240 944	-1 780 872	21,6%
Royalties	-6 423 526	-4 548 335	-1 875 191	41,2%
Marge 4 nets retraitée	28 615 895	22 628 310	5 987 585	26,5%
Taux de marge 4 nets retraitée	38,7%	38,6%		0,2%

Grâce aux augmentations de prix ciblées en 2024 et au lancement de nouveautés à forte marge, la marge brute retraitée des effets de change progresse de 0,5 points pour s'établir à 60,9%. La progression de celle-ci de 9,6 M€ est rendue possible grâce aux augmentations de prix et de volumes dans un contexte de hausse des volumes d'achats de matières premières permettant des économies d'échelles et l'optimisation des coûts logistiques, et ce malgré des coûts de fret toujours à un niveau très élevé par rapport à la période « avant Covid ».

Cette progression de la marge brute se retrouve partiellement sur la marge 4 nets retraitée qui se monte à 28,6 M€ vs 22,6 M€ un an plus tôt et malgré des investissements publicitaires encore accrus et l'augmentation de la part des produits sous licence dans le chiffre d'affaires total.

2. Résultat d'exploitation :

Profitant d'une dynamique positive, Lexibook a renouvelé une campagne publicitaire digitale internationale majeure qui a généré à nouveau plus d'un milliard d'impressions digitales en 1 an sur ses produits sur la zone EMEA, étendue en fin d'année 2023 pour la première fois aux USA, offrant à la marque une notoriété inégalée. Les dépenses publicitaires totales incluant les participations publicitaires auprès des clients augmentent ainsi sensiblement de 1,9 M€ et atteignent 10,8 M€ vs 8,9 M€ en N-1. Les services extérieurs restent à un niveau élevé de 22,4 M€, essentiellement du fait des dépenses publicitaires accrues et des prestations logistiques liées à la croissance du volume d'activité.

Les charges de personnel progressent de 0,5 M€ essentiellement du fait de bonus provisionnés au regard de la hausse d'activité et de l'embauche de quelques salariés.

Les autres charges et produits d'exploitation sont en augmentation (2,3 M€), notamment du fait de l'augmentation des charges de royaumes de 1,9 M€ liée à la hausse d'activité et des dépenses de publicité pour soutenir la consommation des produits et la notoriété des marques du Groupe.

Finalement, grâce à la progression de la marge et malgré un investissement publicitaire conséquent réalisé au cours de l'année fiscale, le résultat d'exploitation du Groupe progresse de +36,1% soit une progression plus rapide que l'activité (+26,3%) et atteint 8,1 M€ contre 6,0 M€ en N-1.

3. Résultat financier :

L'amélioration du résultat financier de 419 K€ trouve sa source principalement dans la baisse des charges financières à hauteur de 146K€ liées au désendettement du Groupe (remboursement d'une partie des lignes moyen terme pour + 1 491 K€), aux placements de la trésorerie excédentaire ainsi qu'à la variation du résultat net de change sur l'évolution des parités USD/EUR, à hauteur de 173 K€. En effet, malgré la hausse d'activité, la baisse du coût de l'endettement est rendue possible grâce à l'excédent de trésorerie générée (la trésorerie nette se porte à 12,6M€ à la clôture) permettant l'optimisation de l'utilisation des lignes de financement court terme.

	31/01/2025	31/03/2024	Ecart	Ecart
Coût de l'endettement net (produits / charges)	-304 958	-462 154	157 196	-34,0%
Gains de change	1 474 105	2 811 407	-1 337 302	-47,6%
Pertes de change	-916 551	-2 581 004	1 664 453	-64,5%
Revalorisation d'instruments financiers à juste valeur	-53 113	100 744	-153 857	-152,7%
Sous total impact change	504 441	331 147	173 294	52,3%
Intérêts nets relatifs aux contrats de location	-23 855	-19 917	-3 938	19,8%
Autres produits financiers	103 685	86 896	16 789	19,3%
Produits nets sur cessions de VMP				
Autres charges financières	-46 585	-122 438	75 853	-62,0%
Sous total Autres	57 100	-35 542	92 642	-260,7%
TOTAL RESULTAT FINANCIER	232 728	-186 466	419 194	-224,8%

Les impôts de la période représentent une charge de 959 K€ liée à des variations de valeur des actifs d'impôt différés pour -128,0 K€ et à des provisions IS à payer pour 1 087 K€.

Dans ce contexte, le résultat net consolidé au 31 mars 2025 se porte à 7,372 M€ contre 4,992 M€ au 31 mars 2024.

Tendances à venir :

Le Groupe a présenté ses collections 2025 à la distribution internationale et l'accueil des nouveautés a été positif. Les référencements pour la campagne de Noël 2025 sont encourageants et permettent d'envisager un nouvel exercice 2025-26 dans la lignée de 2024-25. Le carnet de commandes laisse entrevoir un niveau

d'activité en croissance sensible par rapport à l'année dernière sur le T1 2024-25 en particulier grâce à l'effet « Stitch » avec la sortie du film en Mai 2025. Lexibook espère pouvoir continuer sur sa lancée cette année.

La hausse brutale des « tarifs » portant les droits de douane aux USA sur la quasi-totalité des produits du Groupe à 30% vs 0% en 2024 complique également la croissance sur ce pays et risque d'impacter fortement la consommation et d'affecter les marges. Un coup d'arrêt pourrait même se produire si l'administration Trump mettait en application sa menace de les porter à 55% à compter de fin août 2025. L'instabilité persistante des relations commerciales entre les États-Unis et le reste du monde, en particulier avec la Chine, constitue un facteur de risque significatif pour l'activité. Étant donné que 100 % des produits de Lexibook sont fabriqués en Chine, toute hausse des droits de douane ou l'absence d'accord commercial durable pourrait fragiliser la compétitivité des produits sur le marché américain. Ce contexte pourrait ainsi freiner la croissance aux États-Unis, marché stratégique pour le développement du Groupe. Les risques sur un essoufflement de la consommation sur les autres territoires est également réel compte tenu du contexte géopolitique mondial. De manière plus spécifique pour le Groupe, l'effet porteur de la licence Stitch reste très marqué sur le début de l'exercice, mais un ralentissement inévitable lié au cycle de vie classique des licences commence à se faire sentir. Si la dynamique liée à l'effet de mode venait à s'estomper, un recul plus significatif pourrait affecter les prochains exercices si d'autres licences ne prenaient pas le relais, avec un impact potentiel important sur le chiffre d'affaires, les produits Stitch représentant actuellement environ 25 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Plusieurs renouvellements de contrats de licence expirant en 2025 sont en cours de négociation. Lexibook espère pouvoir finaliser ces négociations prochainement. Un des principaux contrats de licence, le contrat Disney a été renouvelé le 06 juin 2025, cependant les conditions du contrat ont été dégradées significativement par rapport aux précédentes conditions. Le Groupe voit également l'émergence de nouveaux concurrents sur les territoires où il intervient et tente de consolider ses positions pour asseoir son leadership. Aux USA, Lexibook rencontre une concurrence féroce avec des acteurs puissants et implantés de longue date, ce qui complique l'extension des contrats de licences sur la zone, ralentit la croissance du Groupe, détériore les conditions commerciales avec les licensors et augmente les risques. Ces acteurs tentent en effet d'étendre leurs contrats sur les zones et segments traditionnels de la société, ce qui rend les négociations plus difficiles.

Les niveaux de couverture de change étant inférieurs au cours actuel de l'euro/dollar, le Groupe est exposé à des pertes significatives sur ses couvertures en place. Le maintien ou l'appréciation de l'euro par rapport au dollar entraîne en effet actuellement des pertes de change, impactant le résultat financier ; cet effet devrait toutefois être partiellement compensé par l'augmentation des marges commerciales.

De fortes hausses de prix sur le fret international sont attendues pour juin 2025 et au-delà : plusieurs sources anticipent une forte hausse des prix du fret maritime Chine-Europe dès juin 2025. Marglory estime que les taux spot vers l'Europe pourraient augmenter de 90 % en juin 2025 par rapport à juin 2024, atteignant environ 3 000 USD pour un conteneur 40HQ.

Ceci impacte les délais de livraisons et les coûts de revient sur les produits du Groupe et pourrait affecter les marges du Groupe si elles se maintenaient au niveau actuel ou se dégradaient à nouveau.

I22. Compte de résultat consolidé – exercices 2023-2024 / 2022-2023

En K€	31 MARS 2024	31 MARS 2023	Variation %
Chiffre d'affaires net	58 621	51 237	14.4%
Coûts d'achat des produits vendus	-23 535	-23 286	1.1%
Marge Brute	35 086	27 951	25.5%
Services Extérieurs	-17 374	-14 848	17.0%
Taxes (hors impôt société)	-25	-93	-73.4%
Dépenses de personnel	-6 185	-4 965	24.6%
Autres produits et charges d'exploitation	-5 551	-3 794	46.3%
Résultat d'exploitation	5 951	4 251	40.0%
EBITDA	7 459	4 697	58.8%
Coût de l'endettement net	-451	-432	4.4%
Intérêts nets relatifs aux contrats de location	-31	-31	0.0%
Autres produits et charges financiers	296	-483	-161.2%
Résultat financier	-186	-946	-80.3%
Résultat Courant avant impôt	5 765	3 306	74.4%
Impôt sur le résultat	-773	-263	193.7%
Résultat net	4 992	3 042	64.1%

NB : L'EBITDA est le résultat d'exploitation majoré des dotations nettes aux amortissements et des dotations nettes aux provisions et dépréciations moins les reprises de provisions et dépréciation. Les éléments relatifs aux provisions nettes sur stocks et les amortissements des concessions de licences ne sont pas retraités dans le calcul de l'EBITDA car ils sont inclus dans la marge opérationnelle du Groupe.

1. Chiffre d'affaires et marge :

L'année fiscale 2023-24 est à nouveau satisfaisante pour le Groupe Lexibook. Les choix stratégiques s'avèrent payants et ont permis de maintenir une dynamique positive de croissance pérenne. Le Groupe a ainsi enchaîné 18 trimestres consécutifs de croissance sur les années 2020 à 2023. L'activité est restée très porteuse grâce aux nouveaux produits à fort potentiel, aux licences phares en portefeuille et à l'explosion des ventes digitales en France et à l'international. Au global sur l'exercice, le chiffre d'affaires s'est clôturé à un niveau historique jamais atteint par Lexibook à 58.6 M€ (+14,4%).

Le CA FOB (CA facturé directement depuis HK sur des livraisons FOB HK par containers complets) baisse de 9.1 M€ au 31/03/2023 à 7.0 M€ au 31/03/2024, largement compensé par le CA non FOB, qui lui augmente de 42.1 M€ au 31/03/2023 à 51.6 M€ au 31/03/2024 témoignant de l'engouement pour les produits du Groupe par la distribution internationale.

Sur l'année fiscale complète, la France représente 34% du CA vs 39% en N-1. L'international tire en effet la croissance et bénéficie d'un potentiel de progression important.

En termes de produits, la progression des ventes est tirée par les jouets éducatifs, l'horlogerie, les jeux électroniques, les appareils photos et les talkies-walkies grâce aux nouveautés sur les marques propres du Groupe et aux produits sous licence.

Les produits à licence ont également contribué à cette croissance, tant sur les licences existantes très dynamiques comme La Reine des Neiges, Pat Patrouille, Spiderman que sur les nouvelles licences comme Super Mario, Miraculous, Barbie, Wish et Stitch.

Enfin, la digitalisation du Groupe porte ses fruits : les ventes digitales sont en très forte progression (environ 30% de croissance entre 2022 et 2023) tant en France que sur les différents marchés, notamment grâce à une campagne de marketing digitale massive et d'envergure européenne sur les nouveautés du Groupe.

Dans un contexte d'appreciation de l'euro vs l'USD de l'ordre de 3.6% en 1 an, et d'une diminution des coûts de fret très significative, les marges du Groupe ont logiquement progressé dans la mesure où Lexibook a réussi à maintenir ses tarifs, voir à les augmenter de manière ciblée et a continué à lancer de

nombreuses nouveautés à forte rentabilité. La marge brute sur l'exercice ressort ainsi à un niveau très élevé de 60.0% vs 54.6% l'année précédente, en progression de 7.2 M€ vs N-1 et après une progression de 4,3 M€ l'année précédente.

L'évolution des coûts de fret maritime entre 2020 et 2024 a été marquée par plusieurs facteurs. Voici les principaux éléments qui ont contribué à cette hausse :

1. Augmentation de la demande : La croissance du commerce électronique, la reprise économique et le réapprovisionnement des stocks ont entraîné une forte demande de transport maritime. Certaines routes commerciales, notamment d'Asie vers l'Europe et l'Amérique du Nord, ont connu une demande particulièrement élevée. Les tarifs de fret pour ces itinéraires ont augmenté de manière significative.
2. Goulots d'étranglement dans la chaîne d'approvisionnement : La congestion des ports et les pénuries d'équipements ont impacté la disponibilité des navires et le flux des marchandises. La pandémie de COVID-19, les perturbations géopolitiques et les changements de routes ont entraîné un stockage imprévu des marchandises et un manque de main-d'œuvre, intensifiant ces problèmes.
3. Coûts opérationnels en hausse : Les coûts du carburant, de la maintenance et des salaires ont augmenté. Les prix du carburant ont considérablement grimpé, et la pénurie de travailleurs dans l'industrie a également entraîné une hausse des coûts de main-d'œuvre.

En France, les prix du transport maritime de fret ont atteint un pic au troisième trimestre 2022, avec un indice de 213,2 points². De plus, les coûts du transport routier de marchandises ont également connu une forte inflation, avec une augmentation prévue jusqu'à 5,2 % en 2024.

Le tableau ci-dessous présente la marge brute, la marge brute retraitée des impacts de change qui sont inclus dans le résultat financier et d'éléments exceptionnels inclus dans la marge brute et la marge 4 nets après participations publicitaires et royalties :

	31 MARS 2024	31 MARS 2023
Chiffre d'affaires net	58 620 967	51 236 987
Coûts d'achat des produits vendus	-23 534 525	-23 285 934
Marge brute	35 086 442	27 951 053
Taux de marge brute	59.9%	54.6%
Impact net de change	331 147	-401 341
Marge brute retraitée	35 417 589	27 549 712
Taux de marge brute retraitée	60.4%	53.8%
Participations publicitaires	8 240 944	6 524 906
Royalties	4 548 335	3 619 083
Marge 4 nets retraitée	22 628 310	17 405 723
Taux de marge 4 nets retraitée	38.6%	34.0%

Grâce aux augmentations de prix ciblées en 2022 et au lancement de nouveautés à forte marge, la marge brute retraitée des effets de change progresse de 6.6 points pour s'établir à 60.4%. La progression de celle-ci de 7,1 M€ est rendue possible grâce aux augmentations de prix et de volumes dans un contexte de hausse des matières premières permettant des économies d'échelles et l'optimisation des coûts logistiques, et ce malgré des coûts de fret toujours à un niveau très élevé par rapport à la période « avant Covid ».

Cette progression de la marge brute se retrouve partiellement sur la marge 4 nets retraitée qui se monte à 22,6 M€ vs 17,4 M€ un an plus tôt compte tenu des investissements publicitaires accrus et de la légère augmentation de la part des produits sous licence dans le chiffre d'affaires total.

2. Résultat d'exploitation :

Profitant d'une dynamique positive, Lexibook a renouvelé une campagne publicitaire digitale internationale majeure qui a généré à nouveau plus d'un milliard d'impressions digitales en 1 an sur ses produits sur la zone EMEA, étendue en fin d'année 2023 pour la première fois aux USA, offrant à la marque une notoriété inégalée. Les dépenses publicitaires totales incluant les participations publicitaires auprès des clients augmentent ainsi sensiblement de 747 K€ et atteignent 7.3 M€ vs 6.5 M€ en N-1. Les services extérieurs restent à un niveau élevé de 17,4 M€, essentiellement du fait des dépenses publicitaires accrues et des prestations logistiques liées à la croissance du volume d'activité.

Les charges de personnel progressent de 1,2 M€ essentiellement du fait de bonus provisionnés au regard de la hausse d'activité et de l'embauche de quelques salariés.

Les autres charges d'exploitation sont en augmentation (1.6 M€), notamment du fait de l'augmentation des charges de royaumes de 0.9 M€ liée à la hausse d'activité en raison de l'amélioration nette des provisions clients/fournisseurs cette année et des dépenses de publicité pour soutenir la consommation des produits et la notoriété des marques du Groupe.

Finalement, grâce à la progression de la marge et malgré un investissement publicitaire conséquent réalisé au cours de l'année fiscale, le résultat d'exploitation du Groupe progresse plus vite que l'activité et atteint 6.0 M€ contre 4.3 M€ en N-1

3. Résultat financier :

L'amélioration du résultat financier de 759 K€ trouve sa source principalement dans la variation du résultat net de change sur l'évolution des parités USD/EUR, à hauteur de 732 K€. Malgré la hausse d'activité, le coût de l'endettement est en augmentation de seulement 30 K€ du fait de l'optimisation de l'utilisation des lignes de financement court terme, principalement en raison de l'évolution favorable du BFR grâce à la baisse significative du niveau de stocks. Le Groupe a également bénéficié pour la première année de revenus financiers liés au placement de sa trésorerie sur des comptes à terme après la saison de Noël.

	31/03/2024	31/03/2023
Coût de l'endettement net (produits / charges)	-462 154	-432 272
Intérêts nets relatifs à des contrats de location	-19 917	-30 805
Gains de change	2 811 407	1 061 370
Pertes de change	-2 581 004	-1 423 448
Revalorisation d'instruments financiers dérivés à leur juste valeur	100 744	-39 263
Sous total impact change	331 147	-401 341
Autres produits financiers	86 896	7 933
Provisions financières	0	0
Autres charges financières	-122 438	-89 215
Sous total Autres	-35 542	-81 282
TOTAL RESULTAT FINANCIER	-186 466	-945 700

Les impôts de la période représentent une charge de 772.8 K€ liée à des variations de valeur des actifs d'impôt différés pour 195.8 K€ et à des provisions IS à payer pour 577 K€.

Dans ce contexte, le résultat net consolidé au 31 mars 2024 se porte à 4.992 M€ contre 3,042 M€ au 31 mars 2023.

VIII. TRESORERIE ET CAPITAUX PROPRES

VIII1. Informations simplifiées sur les capitaux propres de l'émetteur

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des capitaux propres du Groupe LEXIBOOK au cours des trois derniers exercices.

Etat de variation des capitaux propres											
Pour l'exercice clos le 31 mars 2025											
Attribuable aux propriétaires de la Société											
En euros	Note	Capital Social	Primes d'émission	Réserve de conversion	Réserve de couverture	Stocks options	Réerves d'actions propres	Composante "capitaux propres" des obligations convertibles	Résultats non distribués	Total des capitaux propres	Participations ne donnant pas les capitaux au contrôle
Solde au 31 mars 2024		3 881 660	7 237 431	- 285 586	0	-	- 16 191	-	6 178 899	16 996 216	- 16 996 216
Résultat global de la période											
Résultat net											
Autres éléments du résultat global					18 472					7 371 572	7 371 572
Résultat global de la période					18 472			16 191		3 439	31 224
Transactions avec les propriétaires de la Société										7 368 133	7 402 796
Contributions et distributions											
Emission d'actions ordinaires											
Emission d'obligations convertibles											
Actions propres vendues											
Dividendes											
Total des contributions et distributions											
Variations des parts d'intérêts											
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle sans modification de contrôle											
Total des variations des parts d'intérêts											
Total des transactions avec les propriétaires de la Société					18 472			16 191		7 368 133	7 402 796
Solde au 31 mars 2025		3 881 660	7 237 431	- 267 114	0					13 547 032	24 399 012
											24 399 012

Etat de variation des capitaux propres											
Pour l'exercice clos le 31 mars 2024											
Attribuable aux propriétaires de la Société											
En euros	Note	Capital Social	Primes d'émission	Réserve de conversion	Réserve de couverture	Stocks options	Réerves d'actions propres	Composante "capitaux propres" des obligations convertibles	Résultats non distribués	Total des capitaux propres	Participations ne donnant pas les capitaux au contrôle
Solde au 31 mars 2023		3 881 660	7 237 431	- 338 649	0	-	22 412	-	1 189 108	11 947 141	- 11 947 141
Résultat global de la période											
Résultat net											
Autres éléments du résultat global				53 063			6 221		4 991 953	4 991 953	4 991 953
Résultat global de la période				53 063			6 221		2 162	57 122	57 122
Transactions avec les propriétaires de la Société											
Contributions et distributions											
Emission d'actions ordinaires											
Emission d'obligations convertibles											
Actions propres vendues											
Dividendes											
Total des contributions et distributions											
Variations des parts d'intérêts											
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle sans modification de contrôle											
Total des variations des parts d'intérêts											
Total des transactions avec les propriétaires de la Société				53 063			6 221		4 989 791	5 049 075	5 049 075
Solde au 31 mars 2024		3 881 660	7 237 431	- 285 586	0		16 191		6 178 899	16 996 216	- 16 996 216

Etat de variation des capitaux propres											
Pour l'exercice clos le 31 mars 2023											
Attribuable aux propriétaires de la Société											
En euros	Note	Capital Social	Primes d'émission	Réserve de conversion	Réserve de couverture	Stocks options	Réerves d'actions propres	Composante "capitaux propres" des obligations convertibles	Résultats non distribués	Total des capitaux propres	Participations ne donnant pas les capitaux au contrôle
Solde au 31 mars 2022		3 881 660	7 237 431	- 284 714	0	-	-	-	- 1 853 052	8 981 328	8 981 328
Résultat global de la période											
Résultat net											
Autres éléments du résultat global				- 53 935			22 412		3 042 427	3 042 427	3 042 427
Résultat global de la période				- 53 935			22 412		267	76 614	76 614
Transactions avec les propriétaires de la Société											
Contributions et distributions											
Emission d'actions ordinaires											
Emission d'obligations convertibles											
Actions propres vendues											
Dividendes											
Total des contributions et distributions											
Variations des parts d'intérêts											
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle sans modification de contrôle											
Total des variations des parts d'intérêts											
Total des transactions avec les propriétaires de la Société				- 53 935			22 412		3 042 160	2 965 813	2 965 813
Solde au 31 mars 2023		3 881 660	7 237 431	- 338 649	0		22 412		1 189 108	11 947 141	- 11 947 141

VIII2. Flux de trésorerie

Voir Note 29.1 des Comptes consolidés sur le risque de liquidité.

VIII3. Conditions d'emprunts et structure de financement

Voir Note 29.1 des Comptes consolidés sur le risque de liquidité.

VIII4. Restrictions à l'utilisation des capitaux

Néant.

VIII5. Sources de financement relatives aux investissements futurs de la Société

Non Applicable.

IX. ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE

LEXIBOOK se conforme au règlement CE 1103/97 modifié par le règlement CE 2595/2000 et aux normes en vigueur sur ses produits.

Tous les produits fabriqués et commercialisés par LEXIBOOK répondent aux normes de compatibilité électromagnétique applicables dans l'Union Européenne. En outre, conformément à la législation en vigueur, le segment spécifique du jouet répond à toutes normes mécaniques, chimiques, électriques et d'inflammabilité, garantissant la conformité des produits LEXIBOOK avec les normes en vigueur dans les différents pays dans lesquels le Groupe commercialise ses produits.

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influencé dans le passé ou susceptible d'influencer dans l'avenir, sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de LEXIBOOK.

X. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

X1. Tendances ayant affecté l'activité depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement universel

Voir I21

SAV

Afin de réduire le niveau des retours SAV, le Groupe vend généralement la marchandise aux distributeurs en incluant, chaque fois que cela est possible, un pourcentage de produits gratuits en lieu et place du SAV sur les ventes FOB Hong-Kong. Cette pratique est difficilement applicable sur les ventes domestiques. Le Groupe a donc fait le choix de sous-traiter le SAV des produits les plus techniques comme les tablettes à une société spécialisée. Le Groupe a réussi à fiabiliser ses productions en renforçant ses exigences de qualité, ses contrôles et sa politique SAV. Cette politique très volontariste a contribué à renforcer l'image de marque de LEXIBOOK tant auprès de la distribution qu'auprès des consommateurs finaux. La baisse des ventes sur le segment des tablettes a accéléré cette tendance, et le Groupe connaît depuis 5 ans un point bas tant au niveau des retours que des avoirs. Avec la hausse importante de l'activité sur les 4 derniers exercices, le Groupe a maintenu ses standards de qualité et ainsi réussi à maintenir un nombre de produits traités par le SAV en 2024/2025 proche du niveau de 2023/2024 et 2022/2023 :

Produits traités	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Echange	284	281	416	461	874
Avoir	1 068	1 590	2 874	2 781	2 873
Réparation	467	271	164	37	23
Vérification	116	67	31	6	31
Total	1 935	2 209	3 485	3 285	3 801

Aucun changement significatif de performance financière n'est survenu au sein du Groupe entre la fin du dernier exercice pour lequel des informations financières ont été publiées et la date du présent document d'enregistrement universel.

X2. Tendance connue, incertitude, demande ou tout événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur

La priorité de LEXIBOOK est de continuer à développer une activité commerciale intense, en l'orientant vers les clients qui conservent du potentiel, notamment à l'international. Parallèlement au réseau traditionnel, LEXIBOOK a fortement accéléré son processus de digitalisation et de développement des ventes en ligne. Non seulement le catalogue de produits est désormais disponible sur les principaux étaillers européens, mais une politique agressive de communication digitale ciblée a été mise en place, ce qui a permis une croissance généralisée de l'activité en France et à l'international sur les exercices 2023-2024 et 2024-2025. LEXIBOOK entend continuer sur cette lancée en 2025-2026 en renforçant les dispositifs les plus efficaces pour rendre ses produits visibles et doper la consommation. Le groupe vise particulièrement le marché américain, où il envisage de répliquer les succès obtenus en France. Une stratégie d'alliance commerciale avec CraZart est en cours de déploiement, ce qui pourrait dynamiser les ventes et ouvrir de nouvelles perspectives de croissance, même si la mise en place est rendue compliquée par la situation aux USA en raison des nouvelles taxes douanières fragilisant toute l'industrie du jouet localement.

XI. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU RESULTAT

XI1. Déclaration de l'émetteur

Non Applicable.

XII. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

XII1. Mandataire sociaux et organes de gouvernement d'entreprise

Au cours des cinq dernières années au moins, aucun des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire n'a fait l'objet :

- d'une quelconque condamnation pour fraude prononcée au cours de cinq dernières années au moins ;
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ou n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation agissant en qualité :
 - de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance,
 - d'associé commandité,
 - de fondateur d'une société fondée il y a moins de 5 ans,
 - de directeur général ;
- d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre lui, ou contre une société dont il est ou a été associé, par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), ni n'a déjà été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins. »

XII11. Comité Exécutif

La composition actuelle du Comité de Direction (Comité Exécutif) est la suivante :

- **Aymeric Le Cottier**

Président du Directoire, responsable de l'animation du comité exécutif

Né le 7 avril 1969

Diplômé de l'EDHEC et titulaire d'un Mastère de l'Ecole Centrale de Paris, Aymeric Le Cottier débute sa carrière chez LEXIBOOK en tant que Chef de Secteur en 1994. En 1996, il est nommé Directeur des Ventes, puis en 1997 Directeur Commercial. Il occupe la fonction de Président du Directoire depuis le 19 décembre 2006.

- **Emmanuel Le Cottier**

Directeur Général, Responsable des ventes et du développement commercial.

Né le 7 avril 1969

Diplômé de l'ESC Lille et de l'Université de Grenade (Espagne), Emmanuel Le Cottier débute sa carrière à la Direction Financière de Total en 1994. C'est en 1995 qu'il rejoint LEXIBOOK au Contrôle de Gestion. Il est nommé Directeur Général en charge des ventes et du développement commercial du Groupe en 2002.

- **Delphine Le Lan**

Directrice Marketing

Née le 11 janvier 1973

Diplômée de l'ESC Nantes, Delphine Le Lan débute sa carrière chez Hachette Editions au département Marketing en 1995. Deux ans plus tard elle rejoint le Groupe LEXIBOOK en tant que Directrice Marketing Jouet. Elle est nommée Directrice Marketing Groupe en 2002.

XII12. Directoire

Le Directoire s'est réuni à 6 reprises au cours de l'exercice 2024-2025.

Ses membres sont Emmanuel Le Cottier et Aymeric Le Cottier.

S'agissant de Monsieur Aymeric Le Cottier, Président du Directoire de LEXIBOOK SA, il est également Administrateur de LEXIBOOK Limited Hong Kong.

S'agissant de Monsieur Emmanuel Le Cottier, Membre du Directoire et Directeur Général de LEXIBOOK SA, il est également 1) Administrateur de LEXIBOOK Limited Hong Kong, 2) Administrateur de LEXIBOOK Iberica, 3) Administrateur de LEXIBOOK USA.

Les mandats décrits ci-dessus couvrent les cinq dernières années.

Aymeric LE COTTIER et **Emmanuel LE COTTIER** apportent une expertise plus spécifique dans les domaines respectifs de la stratégie produits et de la stratégie de développement des marchés.

XII13. Conseil de Surveillance

Le conseil de surveillance s'est réuni à 16 reprises au cours de l'exercice 2024-2025.

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance décrits ci-dessous couvrent les cinq dernières années.

- **Luc Le Cottier**

Né le 17 février 1943.

EDHEC

Père de M. Aymeric et Emmanuel Le Cottier

Président du Conseil de Surveillance, il est également 1) administrateur de LEXIBOOK Limited Hong Kong, 2) associé-gérant de la SCI Trio, 3) associé-gérant de la SCI Anastase IV, 4) associé de l'EURL

LLC Invest. Il a été gérant de GEPRIM et ELVECO avant de créer LEXIBOOK en 1993. Il a été également administrateur de la société REALTRACE jusque fin 2019.

Président Fondateur du Groupe LEXIBOOK, il a une connaissance très intime de la société, de ses clients, de ses marchés mais aussi de leurs besoins. Ces qualités associées à sa vision stratégique ont largement contribué au développement du Groupe.

- **Caroline PUECHOUTRES, Membre indépendant,**

Née le 12 avril 1969

A été membre du Conseil d'Administration de Kaufman & Broad de 2014 à 2021 et administratrice du Groupe Flo entre 2015 et 2016.

Elle bénéficie d'une expertise en Marketing, Commerce et Digital, notamment au travers de son expérience d'une dizaine d'années au Club Méditerranée en qualité de DG Stratégie Monde et plus récemment, de ses postes de Directrice Commerciale & Marketing au sein des enseignes Intermarché et Carrefour Supermarché.

Elle est désormais DG en charge de la Stratégie Clients au niveau groupe, mandataire social et membre du Directoire du groupe Unibail Rodamco Westfield.

Diplômée d'HEC en 1991 (spécialisation majeure « Marketing » en 3ème année).

- **Gérard Abadjian, Membre indépendant,**

Vice-Président du Conseil de Surveillance, il a également été co-gérant de la SELARL A&C ASSOCIES.

Né le 24 février 1956

Avocat, il apporte une expertise plus particulière dans les domaines de l'identification et de la prévention des risques.

- **Pascal Gandolfini, Membre indépendant**

Né le 8 juin 1961

Diplôme de Génie Electrique option électronique en 1981

Formation Finance pour dirigeants chez Cégos en 2000

1982 - 1986 travaille dans le développement de produit électronique pour le Rafale

1986 – 1994 rejoint la société Elexience comme responsable des ventes

1994 – 2000 rachète Elexience avec 2 associés et crée la société Milexia après le rachat de la société italienne Microelit

Aujourd'hui Président de la société Milexia, il apporte une expertise à la fois commerciale et financière, mais aussi métier, le fonctionnement de son entreprise étant proche de celui de LEXIBOOK, en effet Milexia achète des produits en Asie et aux USA et les revend des produits électroniques sur la France et l'Europe en B to B. Ils commercialisent notamment des produits « durcis » pour une clientèle professionnelle.

- **Bénédicte EVEILLARD**

Née le 5 février 1972

Diplômée de l'Institut Supérieur du Commerce (ISC Paris) en 1995 et d'un DUT Techniques de Commercialisation, elle s'est spécialisée dans la communication et les relations Presse. Après deux expériences dans des agences de communication parisiennes, elle a ensuite repris la direction de la communication de la ville de Gif sur Yvette (Essonne). Elle s'est ensuite tournée vers l'éducation de ses trois enfants et le théâtre en tant qu'actrice et auteur de pièces.

Elle n'exerce pas d'autres mandats

- **Valérie GUICHARD-SCHMID**

Née le 31 janvier 1973

Ex-Directrice Générale du Tigre-Yoga, la plateforme de distribution d'offres de cours wellness en ligne, elle a effectué l'ensemble de sa carrière dans le digital : auparavant Chief Communication Officer chez Molotov, la plateforme de TV en ligne, elle a par ailleurs officié au sein du groupe M6

en tant que directrice diversification chez M6Web et directrice du MCN Golden Network où elle crée la Chaîne digitale Rose Carpet sur Youtube (+1m d'abonnés). Puis elle rejoint TF1 pour prendre la direction commerciale de Studio71, le multi channel network du groupe. Valérie Guiard-Schmid a aussi occupé le poste d'advertising manager France/Europe au sein de Meetic et AlloCiné.

XII2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

Il n'existe aucun conflit d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Hormis les contrats de service listés ci-dessous, qui s'inscrivent dans le cadre d'un fonctionnement normal de la société, il n'y a pas d'autres contrats de services liant les membres des organes d'administration, de direction, ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

1/ Contrat de location entre LEXIBOOK et la SCI TRIO des bâtiments situés au 6 avenue des Andes – Bâtiment 11 aux Ulis. La SCI TRIO est détenue par M. Le Cottier Aymeric, Emmanuel et Luc, respectivement Président du Directoire, Directeur Général et Président du Conseil de Surveillance. Sur l'exercice 2024-2025, il a été comptabilisé 164 K€ de charges.

2/ Relations avec la SELARL A ET C Associés, dont Monsieur Gérard ABADJIAN, membre du Conseil de Surveillance, était associé

Le montant total des honoraires facturés par le Cabinet A & C Associés entre le 1er avril 2024 et le 12 novembre 2024, période durant laquelle Monsieur Gérard ABADJIAN était simultanément membre dudit Cabinet et du Conseil de Surveillance de la Société, s'élève à 51.562,46 euros TTC. Ce montant inclut les frais déboursés refacturés à la Société au titre de prestations réalisées pendant ladite période.

Ces prestations, effectuées à la demande de la Société, n'ont pas donné lieu à la conclusion d'une convention spécifique.

3/ Convention d'animation et de prestations de services conclue entre la société DOODLE SAS (Prestataire) et LEXIBOOK – L.E.S. (Bénéficiaire)

DOODLE SAS est la société mère de LEXIBOOK – L.E.S. Les deux sociétés sont dirigées par Messieurs Aymeric et Emmanuel LE COTTIER, respectivement Président du Directoire et Directeur Général de LEXIBOOK, et mandataires sociaux de DOODLE.

Cette convention, à effet du 1er février 2025, encadre les prestations de coordination stratégique, d'animation de groupe et de services partagés fournies par DOODLE à sa filiale LEXIBOOK – L.E.S. Elle a fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de Surveillance de LEXIBOOK en date du 19 décembre 2024, conformément aux dispositions de l'article L.225-86 du Code de commerce.

Un montant de 60178 euros a été versé par LEXIBOOK à DOODLE au titre d'avance sur les prestations réalisées au cours de l'exercice 2024-2025. Le solde restant dû fera l'objet d'une régularisation postérieure, sur la base des états de charges validés entre les parties.

4/ Convention de mise à disposition de locaux, équipements et services généraux conclue entre LEXIBOOK – L.E.S. (Prestataire) et DOODLE SAS (Bénéficiaire)

Cette convention, à effet du 1er février 2025, encadre la mise à disposition, par LEXIBOOK – L.E.S., de locaux professionnels situés au 6 avenue des Andes, ainsi que de matériels et services annexes (équipements bureautiques, informatiques, moyens logistiques, services généraux), au profit de sa société mère DOODLE SAS.

Elle n'a pas donné lieu à facturation au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025, une franchise contractuelle de 2 mois ayant été accordée par la Société en raison de la nature transitoire de la mise en place, qui a nécessité un temps d'adaptation pour les deux entités (installation effective dans les locaux, des moyens matériels, coordination des accès, déploiement des services, ajustement logistique et administratif).

XIII. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

POLITIQUE DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société (6^{ème} à 8^{ème} résolutions)

Conformément à l'article L.22-10-26 du Code de Commerce, il sera demandé aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 12 septembre 2025 (l'**« Assemblée Générale Ordinaire »**) d'approuver la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société (membres du Directoire et membres du Conseil de Surveillance).

Le Conseil de Surveillance estime que la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société est conforme à l'intérêt social de la Société, contribue à sa pérennité et à sa stratégie commerciale car elle repose sur une recherche permanente d'un équilibre entre les intérêts de l'entreprise, la prise en compte de la performance des dirigeants et la continuité des pratiques de rémunération.

La politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société est examinée sur une base annuelle par le Conseil de Surveillance (détermination de la rémunération des membres du Directoire, de la rémunération du Président du Conseil de Surveillance et proposition pour la détermination de la rémunération globale des membres du Conseil de Surveillance).

Eléments de la politique de rémunération applicables spécifiquement aux membres du Directoire à raison de leur mandat

Le Président du Directoire bénéficiait d'un contrat de travail depuis son entrée dans la Société. Ses fonctions n'ayant pas changé, le maintien de ce contrat paraissait normal.

Le Conseil de Surveillance s'est prononcé formellement sur cette question et a décidé la suspension des contrats de travail des deux membres du Directoire, Messieurs Aymeric et Emmanuel LE COTTIER. Leurs contrats doivent être considérés comme suspendus de plein droit depuis leur nomination en qualité de membre du Directoire, soit depuis le 19 décembre 2006. Ils reprendront effet de plein droit à l'expiration de leurs mandats respectifs.

Rémunération fixe

Au titre de leurs mandats sociaux, les membres du Directoire perçoivent une rémunération fixe. Celle-ci est déterminée en tenant compte des rémunérations généralement observées sur le marché, bien que les montants versés par la Société demeurent inférieurs à ces références.

Le niveau et les modalités de rémunération sont arrêtés par le Conseil de Surveillance, conformément aux exigences légales et réglementaires, et en tenant compte des recommandations issues du Code AFEP-MEDEF et du Code MiddleNext applicables à la Société, dont la dernière publication date du mois de décembre 2022. Cette approche inclut notamment une appréciation selon les critères d'Exhaustivité, d'Equilibre, de Benchmark, de Cohérence, de Lisibilité de Mesure et de Transparence.

La rémunération annuelle fixe brute de Monsieur Aymeric LE COTTIER, Président du Directoire, s'élève à 200.000 Euros. Elle a été fixée lors du Conseil de Surveillance du 13 septembre 2024.

La rémunération annuelle fixe brute de Monsieur Emmanuel LE COTTIER, membre du Directoire, s'élève à 200.000 Euros. Elle a été fixée lors du Conseil de Surveillance du 13 septembre 2024.

Ces montants sont inchangés depuis leur précédente fixation intervenue en février 2019, traduisant la volonté de la Société de maintenir un niveau de rémunération stable, cohérent avec ses équilibres financiers et la performance globale du Groupe.

Rémunération variable

Le Conseil de Surveillance prend en compte les principes figurant dans le Code AFEP-MEDEF : exhaustivité, équilibre entre les éléments de rémunération, cohérence, intelligibilité des règles, mesure.

Le Conseil de Surveillance s'attache à définir une politique de rémunération qui permet d'atteindre les objectifs suivants :

- ✓ attirer et retenir les meilleures compétences,

- ✓ définir une structure de rémunération équilibrée, prenant en compte le périmètre de responsabilités,
- ✓ définir une rémunération basée sur des performances notamment liées à la stratégie commerciale, en ligne avec les intérêts de la Société LEXIBOOK – L.E.S., et de ses actionnaires.

Conformément au paragraphe 25.12 du Code AFEP-MEDEF, la rémunération des mandataires sociaux est en fonction du travail effectué, de la responsabilité assumée et des missions qui leur sont confiées.

Les résultats obtenus, marquant une évolution très importante du Chiffre d’Affaires et du résultat de la Société, attestent incontestablement du fait que les membres du Directoire (Directeurs commerciaux tant au niveau national qu’international) consacrent à leurs missions énormément de temps et d’énergie, ce qui permet le développement de la Société.

C'est dans ces conditions que le Conseil de Surveillance, en ses séances des 8 octobre 2021 et 16 septembre 2022, a décidé, compte-tenu de l’ampleur du travail fourni et des résultats obtenus, de revoir la rémunération variable des membres du Directoire, ainsi :

- ✓ Résultat net inférieur à 1.000.000 d’Euros : aucune rémunération
- ✓ Résultat supérieur à 1.000.000 d’Euros : versement d’une prime de 10.000 €
- ✓ Résultat supérieur à 1.500.000 d’Euros : versement d’une prime de 40.000 € en sus du précédent plancher
- ✓ Résultat supérieur à 2.000.000 d’Euros : versement d’une prime de 50.000 € en sus des précédents planchers, dans la limite de 100.000 €uros
- ✓ Résultat supérieur à 2.500.000 d’Euros : versement d’une prime de 50.000 € en sus des précédents planchers, dans la limite de 150.000 €uros
- ✓ Résultat supérieur à 3.000.000 d’Euros : versement d’une prime de 50.000 € en sus des précédents planchers, dans la limite de 200.000 €uros
- ✓ Résultat supérieur à 3.500.000 d’Euros : versement d’une prime de 50.000 € en sus des précédents planchers, dans la limite de 250.000 €uros
- ✓ Résultat supérieur à 4.000.000 d’Euros : versement d’une prime de 100.000 € en sus des précédents planchers, dans la limite de 350.000 €uros,
- ✓ Résultat net supérieur à 4.500.000 d’Euros : versement d’une prime de 50.000 € en sus des précédents planchers, dans la limite de 400.000 €uros,
- ✓ Résultat net supérieur à 5.000.000 d’Euros : versement d’une prime de 50.000 € en sus des précédents planchers, dans la limite de 450.000 €uros,
- ✓ Résultat net supérieur à 5.500.000 d’Euros : versement d’une prime de 50.000 € en sus des précédents planchers, dans la limite de 500.000 €uros,
- ✓ Résultat net supérieur à 6.000.000 d’Euros : versement d’une prime de 100.000 € en sus des précédents planchers, dans la limite de 600.000 €uros,

et ce pour chacun des membres du Directoire.

Etant ici rappelé que les seuils de déclenchement sont appréciés sur le résultat net avant l’attribution de la part variable.

Cette rémunération variable, dans ses principes et ses modalités, a été expressément maintenue par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 13 septembre 2024.

Rémunerations exceptionnelles

Le Conseil de Surveillance peut décider de l’attribution à un ou plusieurs membres du Directoire de rémunérations exceptionnelles, notamment à l’occasion d’opérations particulières réalisées par la Société. Le montant de la rémunération exceptionnelle ainsi décidée ne pourra pas excéder maximum de 50% de la rémunération fixe annuelle.

Le cas échéant, le versement des éléments de rémunération exceptionnelle attribués au titre de l’exercice écoulé est conditionné à l’approbation par l’Assemblée Générale Ordinaire des éléments composant la rémunération et les avantages de toute nature des membres du Directoire versés au cours de l’exercice écoulé ou attribués au titre dudit exercice (vote ex post).

Autres avantages de toute nature

1/ La décision du Conseil d’Administration du 29 août 2003 a autorisé la société LEXIBOOK – L.E.S. à souscrire des contrats (GSC), identiques, d’assurance chômage des chefs d’entreprises, à effet au 1^{er} septembre 2003, auprès du GAN, au profit de Messieurs Emmanuel LE COTTIER et Aymeric LE COTTIER.

La dernière autorisation de renouvellement de ces contrats a été décidée par le Conseil de Surveillance dans sa séance du 31 mars 2024, étant ici rappelé que :

- lors de la séance du Conseil de Surveillance en date du 13 mars 2009, il a été décidé que Messieurs Aymeric et Emmanuel LE COTTIER bénéficient à compter du 1^{er} janvier 2009 du régime de base de la classe 4 et du régime complémentaire de la classe F pour une durée d'indemnisation de 24 mois avec l'option 2, leur permettant ainsi l'octroi à chacun d'une indemnisation globale sur 24 mois de 150.956 Euros ;
- lors de la séance du Conseil de Surveillance en date du 1^{er} février 2019, il a été décidé que Messieurs Aymeric et Emmanuel LE COTTIER bénéficient à compter du 1^{er} janvier 2019 du régime de base de la classe 4 et du régime complémentaire de la classe G pour une durée d'indemnisation de 24 mois avec l'option 2, leur permettant ainsi l'octroi à chacun d'une indemnisation annuelle de 93.205 Euros ;

2/ La décision du Conseil d'Administration du 6 janvier 2005 a autorisé la société LEXIBOOK – L.E.S. à souscrire des contrats prévoyance RIP auprès du GAN, à l'identique au profit de Messieurs Emmanuel LE COTTIER et Aymeric LE COTTIER.

La dernière autorisation de renouvellement de ces contrats a été décidée par le Conseil de Surveillance dans sa séance du 31 mars 2024.

3/ Des notes de frais sont remboursées exclusivement sur présentation de justificatifs.

Ces éléments d'avantages en nature ont été expressément maintenus dans leur intégralité par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 12 septembre 2024.

Eléments de la politique de rémunération applicables spécifiquement aux membres du Conseil de Surveillance à raison de leur mandat

Les membres du Conseil de Surveillance sont rémunérés par l'allocation d'une somme globale fixe allouée par l'Assemblée Générale des actionnaires et répartie par le Conseil de Surveillance entre ses membres. La répartition de cette rémunération doit tenir compte de l'assiduité des membres du Conseil de Surveillance et du temps que ceux-ci consacrent à leurs fonctions.

Le Président du Conseil de Surveillance bénéficie d'une somme complémentaire au titre de ses fonctions de Président du Conseil (article L.225-81 du Code de Commerce). Il n'est pas prévu de somme supplémentaire au titre de la participation à un comité quelconque.

Somme fixe annuelle allouée par l'Assemblée Générale des actionnaires

L'Assemblée Générale Ordinaire du 14 Septembre 2017, en sa 7^{ème} résolution, a fixé la rémunération globale des membres du Conseil à la somme fixe annuelle de 50.000 € valable pour l'exercice en cours jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 septembre 2018, la rémunération globale des membres du Conseil a été fixée à la somme de 6.000 €, tant pour l'exercice 2018/2019 que pour les exercices ultérieurs.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 septembre 2019, la rémunération globale du Conseil, par exercice, demeure fixée à la somme de 6.000 €, tant pour l'exercice 2019/2020 que pour les exercices ultérieurs.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 septembre 2021, la rémunération globale du Conseil, par exercice, a été fixée à la somme de 20.000 €, tant pour l'exercice 2020/2021 que pour les exercices ultérieurs, étant rappelé que le Conseil de Surveillance déterminera la répartition de ce montant entre ses membres.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 septembre 2022, la rémunération globale du Conseil, par exercice, demeure fixée à la somme de 20.000 €, tant pour l'exercice 2021/2022 que pour les exercices ultérieurs.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 septembre 2023, la rémunération globale du Conseil, par exercice, demeure fixée à la somme de 20.000 €, tant pour l'exercice 2022/2023 que pour les exercices ultérieurs.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 septembre 2024, le montant global annuel de la rémunération allouée au Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice 2023/2024, a été fixé à 20.000 euros, ce montant s'appliquant également à l'exercice en cours (2024/2025).

La répartition de ce montant entre les membres du Conseil est décidée par le Conseil lui-même, conformément aux dispositions statutaires.

Une augmentation de cette enveloppe annuelle à 30.000 euros est proposée et fait l'objet de la 13e résolution soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 12 septembre 2025.

Cette nouvelle enveloppe est destinée à s'appliquer au titre de l'exercice suivant (2025/2026), sous réserve de l'approbation de ladite résolution.

Rémunération fixe du Président du Conseil de Surveillance

Monsieur Luc LE COTTIER, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance, bénéficiait, au titre de son mandat, d'une rémunération fixe annuelle s'élevant à 36.000 euros, versée conformément à l'article L. 225-81 du Code de commerce.

Cette rémunération peut être revue annuellement par le Conseil de Surveillance.

Lors de la séance du Conseil de Surveillance du 13 septembre 2024, il a été décidé de porter le montant de la rémunération fixe de Monsieur Luc LE COTTIER à 50.000 euros bruts annuels, à compter de cette date, en reconnaissance de son implication dans les travaux de gouvernance de la Société.

Cette revalorisation a été formellement entérinée lors du Conseil de Surveillance du 31 mars 2025, pour l'exercice du 1er avril 2024 au 31 mars 2025.

Lors de cette même séance du 31 mars 2025, le Conseil de Surveillance a entériné le versement d'une rémunération globale de 76.000 euros bruts à Monsieur Luc LE COTTIER au titre des exercices 2023/2024 et 2024/2025, ainsi répartie :

- 6.000 € au titre sa participation aux travaux du Conseil (ex "jetons de présence") pour l'exercice 2023/2024, somme versée le 20 août 2024 ;
- 50.000 € au titre de sa fonction de Président du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2024/2025 ;
- 20.000 € au titre de sa participation aux travaux du Conseil pour l'exercice 2024/2025 (article L.225-83 du Code de commerce).

été :

Rémunérations exceptionnelles

Il peut être envisagé la rémunération d'une mission exceptionnelle confiée à des membres du Conseil, sous réserve de respecter les dispositions de l'article L.225-84 du Code de Commerce.

Avantages de toute nature

Des notes de frais sont remboursées exclusivement sur présentation de justificatifs.

Approbation du rapport sur la rémunération des mandataires sociaux de la Société et des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025 (9^{ème} à 12^{ème} résolutions)

Sous réserve des résolutions soumises à l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 septembre 2025 et de leur approbation par les actionnaires, les éléments composant la rémunération du Président du Conseil de Surveillance, du Président du Directoire et des autres membres du Directoire au titre de l'exercice 2024/2025 sont présentés ci-après :

Conformément à l'article L.22-10-34 II du Code de Commerce, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires convoquée le 12 septembre 2025 doit statuer sur un projet de résolution portant sur les informations mentionnées à l'article L.22-10-9 I dudit Code.

Ces informations concernent chaque mandataire social, y compris les mandataires sociaux dont le mandat a pris fin et ceux nouvellement nommés en cours de l'exercice 2024/2025.

Doivent donc être soumis à l'approbation des actionnaires les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2024/2025 ou attribués au titre du même exercice par des résolutions distinctes pour le Président du Conseil de Surveillance, le Président du Directoire et les autres membres du Directoire.

En conséquence, les sous-sections ci-après présentent les informations requises au titre des dispositions législatives susmentionnées.

XIII1. Montant de la rémunération versée aux mandataires sociaux

Conformément aux recommandations de l'Afep-Medef, les tableaux ci-après présentent une synthèse des rémunérations de toutes natures accordées aux mandataires sociaux dirigeants, à savoir les membres du Directoire ainsi que le Président du Conseil de Surveillance

	2024/2025	2023/2024	2022/2023
LE COTTIER Aymeric, Président du directoire			
Rémunérations dues au titre de l'exercice	791 611	761 444	510 400
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
TOTAL	791 611	761 444	510 400
LE COTTIER Emmanuel, Directeur Général			
Rémunérations dues au titre de l'exercice	791 611	761 444	510 400
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
TOTAL	791 611	761 444	510 400
LE COTTIER Luc, Président du Conseil de Surveillance			
Rémunérations dues au titre de l'exercice (1)	70 000	42 000	40 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
TOTAL	70 000	42 000	40 000

	2024/2025		2023/2024		2022/2023	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
LE COTTIER Aymeric, Président du directoire						
rémunération fixe	170 750	170 750	141 500	141 500	141 500	141 500
rémunération variable	600 000	50 000	600 000	100 000	350 000	20 000
rémunération exceptionnelle						
jetons de présence						
avantages en nature	20 861	20 861	19 944	19 944	18 900	18 900
TOTAL	791 611	241 611	761 444	261 444	510 400	180 400
LE COTTIER Emmanuel, Directeur Général						
rémunération fixe	170 750	170 750	141 500	141 500	172 500	172 500
rémunération variable	600 000	50 000	600 000	100 000	350 000	20 000
rémunération exceptionnelle						
jetons de présence						
avantages en nature	20 861	20 861	19 944	19 944	18 900	18 900
TOTAL	791 611	241 611	761 444	261 444	541 400	211 400
LE COTTIER Luc, Président du Conseil de Surveillance						
rémunération fixe	50 000	50 000	36 000	0	34 000	0
rémunération variable						
rémunération exceptionnelle						
jetons de présence	20 000	20 000	6 000	0	6 000	0
avantages en nature						
TOTAL	70 000	70 000	42 000	0	40 000	0

Le Président du Directoire bénéficiait d'un contrat de travail depuis son entrée dans la société. Ses fonctions n'ayant pas changées, le maintien de ce contrat paraissait normal. Le Conseil de Surveillance du 15 février 2011 s'est prononcé formellement sur cette question et a décidé la suspension des contrats de travail des deux membres du Directoire, Messieurs Aymeric et Emmanuel LE COTTIER. Leurs contrats de travail doivent être considérés comme suspendus de plein droit depuis leur nomination en qualité de membre du Directoire, soit depuis le 19 décembre 2006. Ils reprendront effet de plein droit à l'expiration de leurs mandats respectifs.

Les avantages en nature dont disposent les mandataires sociaux, membres du directoire sont des GSC (Assurance chômage des mandataires sociaux) et des assurances vie.

Le niveau et les modalités de rémunération des dirigeants sont déterminés par le Conseil de Surveillance, conformément aux exigences légales et réglementaires, et en tenant compte des principes énoncés par le Code Middlenext de gouvernement d'entreprise dans sa version actualisée de décembre 2022.

Ces principes incluent notamment les critères d'Exhaustivité, d'Equilibre, de Benchmark, De Cohérence, de Lisibilité, de Mesurabilité et de Transparence, appliqués à l'ensemble des composantes de la rémunération.

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptible d'être du à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
LE OTTIER Aymeric Président du directoire Date début mandat Date fin de mandat	X 17/12/2024 17/12/2030			X		X		X
LE OTTIER Emmanuel Directeur Général - Membre du Directoire Date début mandat Date fin de mandat	X 17/12/2024 17/12/2030			X		X		X
LE OTTIER Luc Président du Conseil de Surveillance Date début mandat Date fin de mandat		X 13/09/2024 31/03/2030		X		X		X

Les mandataires sociaux non dirigeants n'ont perçu, au titre de l'exercice 2024-2025, ni rémunération fixe ni jetons de présence.

Il n'y a pas eu d'actions de performance attribuées aux mandataires sociaux et aucune action de performance n'est devenue disponible.

Au 31 mars 2025, seul Monsieur Gérard ABADJIAN, membre du Conseil de Surveillance, détenait encore des actions de la société LEXIBOOK – L.E.S., à hauteur de 20 actions.

Les autres membres du Directoire et du Conseil de Surveillance ne détenaient plus aucune action de la Société à cette date, ayant soit apporté, soit cédé leurs actions dans le cadre de l'Offre Publique d'Achat initiée par la société DOODLE.

Le montant brut des rémunérations globales des dirigeants acquis au titre de l'exercice 2024-2025 s'est élevé à 1 753 222 €. Cette rémunération concerne deux dirigeants en qualité de Président du Directoire et de Directeur Général et le Président du Conseil de Surveillance au titre des jetons de présence et de la rémunération.

Aucun prêt et/ou garantie n'a été accordé aux Administrateurs depuis la création de la société.

Les avantages en nature dont disposent les membres du Directoire sont des GSC (Garantie sociale des Chefs d'entreprise) selon les conditions définies par le Conseil de Surveillance ainsi que des assurances-vie.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de la Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, l'ensemble des éléments de cette politique de rémunération seront soumis au vote de la prochaine Assemblée Générale de LEXIBOOK.

XIII2. Retraites et autres avantages

Non Applicable.

XIV. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

XIV1. Dates d'expiration des mandats des organes d'administration et de Direction

Les règles de fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Directoire sont fixées par les articles 17 à 33 des Statuts. La réunion du 15 février 2011 a retenu le principe d'un règlement intérieur du conseil de surveillance conforme à la recommandation dite R6 du code MiddleNext.

Le Directoire et le Conseil de Surveillance sont régis par les articles L.225-57 à L .225-93 du Code de Commerce.

Au 31 mars 2025, la composition du Conseil de Surveillance était la suivante :

Luc LE COTTIER, né le 17 février 1943, Président du Conseil de Surveillance
Membre du Conseil de Surveillance depuis le 19 décembre 2006.

Son mandat a été renouvelé successivement par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2012, puis par celle du 13 septembre 2018, et plus récemment par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 septembre 2024, à chaque fois pour une durée de six exercices.

Il a été reconduit dans ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance lors de la séance du Conseil tenue le 13 septembre 2024.

Son mandat en cours prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2030.

Gérard ABADJIAN, né le 24 février 1956, Vice-président du Conseil de Surveillance.
Membre du Conseil de Surveillance depuis le 19 décembre 2006.

Son mandat a été renouvelé successivement par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2012, puis

par celle du 13 septembre 2018, et plus récemment par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 septembre 2024, à chaque fois pour une durée de six exercices.

Il a été reconduit dans ses fonctions de Vice-Président du Conseil de Surveillance lors de la séance du Conseil tenue le 13 septembre 2024.

Son mandat en cours prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2030.

Pascal GANDOLFINI, né le 8 juin 1961, Membre du Conseil de Surveillance,
Il a été nommé le 12 septembre 2011 pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012.

Son mandat a été renouvelé successivement par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2012, puis par celle du 13 septembre 2018, et plus récemment par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 septembre 2024, à chaque fois pour une durée de six exercices.

Son mandat en cours prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2030.

Caroline PUECHOUTRES, née le 12 avril 1969, Membre du Conseil de Surveillance

Elle a été nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 septembre 2013 pour une durée de six exercices.

Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 14 septembre 2020 pour une nouvelle durée de six exercices.

Son mandat en cours prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025.

Bénédicte EVEILLARD, née le 5 février 1972. Membre du Conseil de Surveillance

Elle a été nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 septembre 2017, et son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 septembre 2024 pour une durée de six exercices.

Son mandat en cours prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2029.

Valérie GUICHARD-SCHMID, née le 31 janvier 1973. Membre du Conseil de Surveillance,

Elle a été nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 septembre 2023 pour une durée de six exercices.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2029.

Au 31 mars 2025, la composition du Directoire était la suivante :

Aymeric LE COTTIER, né le 7 avril 1969, Président du Directoire Membre du Directoire depuis le 19 décembre 2006, il a été nommé Président du Directoire à cette même date.

Son mandat a été renouvelé par le Conseil de Surveillance le 18 décembre 2012, puis le 18 décembre 2018, et le 17 décembre 2024, à chaque fois pour une durée de six années jusqu'au 17 décembre 2030 inclus.

Il exerce les fonctions de Président du Directoire depuis l'origine.

Emmanuel LE COTTIER, né le 7 avril 1969, membre du Directoire et Directeur généralMembre du Directoire depuis le 19 décembre 2006, son mandat a été renouvelé par le Conseil de Surveillance le 18 décembre 2012, puis le 18 décembre 2018, et le 17 décembre 2024, pour une durée de six années jusqu'au 17 décembre 2030 inclus.

Il exerce les fonctions de Directeur Général de la Société depuis l'origine.

Organisation et Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le Directoire détermine et arrête la stratégie d'entreprise. Le Conseil de Surveillance s'assure que les mesures prises par le Directoire s'inscrivent bien dans le cadre de l'intérêt des actionnaires et de l'intérêt social.

Le Président du Conseil de Surveillance en contact direct et régulier avec l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance centralise les demandes puis établit un projet d'ordre du jour pour la prochaine réunion du Conseil. Il s'assure que ce projet répond bien aux attentes de chacun des membres du Conseil de Surveillance et transmet au président du Directoire la liste des dossiers à préparer pour présentation au Conseil de Surveillance à venir. L'intervention de personnes extérieures au Conseil et à l'entreprise (en dehors des Commissaires aux Comptes) est possible et laissée à l'appréciation du Président. Cette faculté n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2024-2025.

Lors de la tenue du Conseil les points à l'ordre du jour qui sont du seul ressort et de la compétence des membres du Conseil de Surveillance sont traités entre membres, les travaux demandés au Directoire font l'objet d'une présentation formelle par ses soins. Le Président du Directoire se fait assister, à sa convenance, par tout « directeur métier » du Comité Exécutif quand il juge que les explications directes de ces derniers seront propices à une meilleure compréhension du dossier par les membres du conseil.

Au titre de l'exercice allant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 seize Conseils de Surveillance se sont tenus. Le Directoire est, pour sa part, garant de la qualité des informations qu'il communique au Conseil. Il anime le Comité Exécutif et s'assure de l'application diligente et efficace de toute mesure propice à la réalisation des objectifs stratégiques. A cet égard, il met en œuvre toute action qu'il estime nécessaire et s'appuie, notamment, sur les procédures de contrôle interne mise en place dans la société. À l'occasion de la réunion annuelle tenue le 31 mars 2025, les décisions soumises au Conseil de Surveillance ont été adoptées à l'unanimité des membres présents et des discussions sur le fonctionnement du Conseil ont eu lieu.

Le Comité d'audit dont la création a été entérinée par le Conseil d'Administration du 26 mars 2004 a été supprimé par le Conseil de Surveillance du 15 février 2011, celui-ci assurant dorénavant cette mission, et ce conformément à l'article L823-20 du Code de commerce.

Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance

La Loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 a instauré un principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils de Surveillance de certaines sociétés.

La société LEXIBOOK – L.E.S. est concernée par cette Loi.

Cette proportion de femmes au sein des Conseils de Surveillance ne peut être inférieure à 20% à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire intervenant à compter du 1^{er} janvier 2014, et de 40% à compter du 1^{er} janvier 2017.

Cette préoccupation avait déjà été évoquée à l'occasion de Comités d'Audit ou de réunions informelles, intervenus avant la Loi suscitée.

Cette Loi présente l'avantage de maintenant mettre des délais très clairs pour parvenir à cet équilibre entre les hommes et les femmes au sein des Conseils de Surveillance.

En conséquence, lors de la séance du 10 septembre 2013, l'Assemblée Générale Mixte a procéder à la nomination de Madame Caroline PUECHOULTRES.

Lors de l'Assemblée Générale du 14 septembre 2023, la nomination d'une femme supplémentaire a été approuvé, portant la composition du Conseil de Surveillance à 3 hommes et 3 femmes, soit une représentation féminine de 50%, conforme et supérieure aux exigences prévues par la Loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011.

Il est toutefois précisé que le mandat de Madame Caroline PUECHOULTRES arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 mars 2025.

XIV2. Contrats de service liant les mandataires sociaux

Voir paragraphe XII2.

XIV3. Comités spécialisés – Comité d'audit

Compte tenu de la composition du comité d'audit et de la taille réduite du Conseil de Surveillance, le Conseil de surveillance du 15 février 2011 a décidé de supprimer le comité d'audit dont la mission sera assurée par le Conseil de surveillance, et ce conformément à l'article L823-20 du Code de commerce. Les membres du Directoire peuvent y être invités à titre consultatif.

La composition du conseil de surveillance dans son rôle de comité d'audit est conforme aux dispositions de l'article L. 823-19 du code de commerce du fait :

- qu'il ne comprend que des membres de l'organe chargé de l'administration ou de la surveillance en fonctions dans la société, à l'exclusion de ceux exerçant des fonctions de direction,
- qu'il comprend des membres présentant, de par leurs expériences significatives en qualité de gérants de sociétés depuis de nombreuses années, des compétences particulières en matière financière ou comptable,
- qu'au moins deux de ses membres soient indépendants.

L'indépendance de ses membres a été déterminée en fonction des critères précisés par la recommandation (R3) émises au sein du code MiddleNext 2016, qui sont :

- Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son Groupe.
- Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son Groupe.
- Ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droits de votes significatif
- Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Le conseil de Surveillance du 15 février 2011 s'était prononcé favorablement sur les compétences et critères d'indépendance de ses membres tels que définis ci-dessus.

Quand le conseil de Surveillance se réunit en comité d'audit, il le fait généralement en configuration élargit à l'occasion, notamment des arrêtés des comptes annuels et semestriels. Il y invite le cas échéant les membres du directoire. Cette réunion précède les réunions de Conseil de Surveillance et passe en revue les risques exposés dans le paragraphe IV du présent document d'enregistrement universel.

Le Conseil de Surveillance veille également à ce que les rémunérations des membres du Directoire soient alignées avec les pratiques du marché et les intérêts des actionnaires, tout en prenant en compte la réalité des missions effectuées et l'intérêt social de l'entreprise.

LEXIBOOK ne possède pas de comité de rémunérations.

XIV4. Déclaration relative au gouvernement d'entreprise

Lors de sa séance du 15 février 2011, le Conseil de Surveillance a décidé d'adopter le Code Middlenext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites comme code de référence, considérant que ses recommandations étaient adaptées à la structure et à l'organisation de la Société.

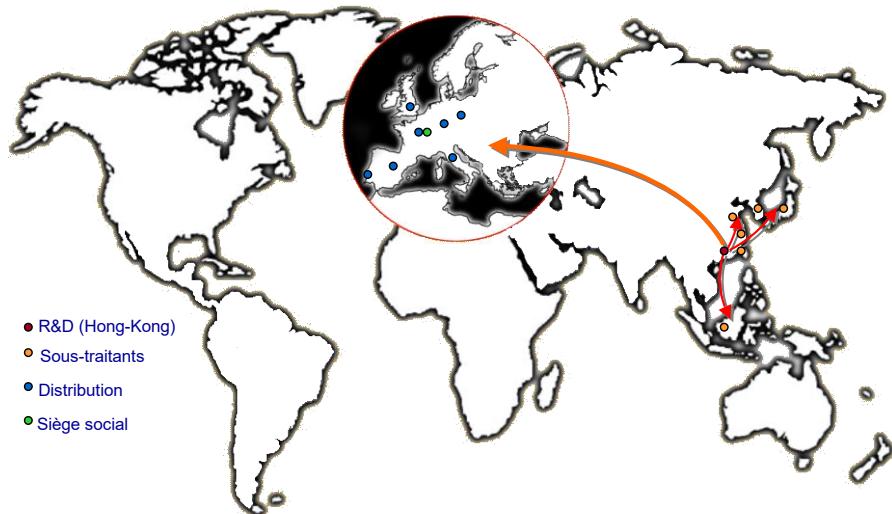
La Société continue de se référer à ce Code pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-68 du Code de commerce. La version actuellement en vigueur est celle mise à jour par Middlenext en septembre 2021.

XIV5. Informations sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Procédures de contrôle interne mises en place par la société

Organisation générale : des implantations stratégiques et des moyens mutualisés

Le Groupe LEXIBOOK bénéficie d'implantations stratégiques dans différentes zones géographiques, que ce soit dans le domaine de la recherche, de la production ou de la distribution.



LEXIBOOK SA, principale entité opérationnelle du Groupe, intervient dans toute la chaîne de valeur, de la conception du produit au SAV auprès des clients finaux. LEXIBOOK SA développe une activité de distribution sur le marché français et européen. Les filiales espagnoles et américaines n'ont qu'une activité de service (assistance à la vente) et ne facturent en principe pas.

La filiale hongkongaise est en charge du design des produits : développement des moules, design des produits, ingénierie technique et programmation des softwares (définition du cahier des charges uniquement, la programmation est sous-traitée à des SSII).

Un cahier des charges (type de produit, quantité, mode de transport, etc.) est transmis par LEXIBOOK SA à sa filiale hongkongaise. Cette dernière gère le sourcing et les commandes en direct avec les sous-traitants O.E.M.

LEXIBOOK Hong Kong assiste les O.E.M. dans le cadre de la mise aux normes des produits et du respect des cahiers des charges. La filiale accompagne ses sous-traitants dans la fabrication de produits visant l'atteinte d'un prix cible : suggestions d'autres composants ou matériaux de construction, de nouvelles techniques de fabrication, etc.

LEXIBOOK IBERICA intervient comme un bureau pour appuyer le service client de LEXIBOOK SA. Quelques facturations domestiques sont réalisées.

LEXIBOOK USA n'a pas de personnel et ne sert qu'à la facturation en Amérique du Nord.

LEXIBOOK s'appuie sur une cinquantaine de sous-traitants chinois pour assurer la fabrication des produits. Les circuits intégrés développés par LEXIBOOK sont « masqués » avant d'être transmis aux sous-traitants afin d'éviter tout transfert de connaissance.

Le SAV est géré directement par LEXIBOOK SA pour l'ensemble de ses gammes hormis les tablettes, en raison notamment du faible niveau de retour pour défectueux. Ce faible taux permet à LEXIBOOK d'échanger systématiquement les produits retournés par des produits neufs au client final, afin de le satisfaire au mieux. Le produit est ensuite échangé ou avoirdé au revendeur.

Le SAV de la gamme tablette, secteur spécifique pour le Groupe, a été confié à un prestataire extérieur, partenaires de marques mondialement connues, depuis octobre 2013.

Ce prestataire SAV répond aujourd'hui en moyenne en 72 heures, ce qui nous permet d'avoir aujourd'hui une qualité de service digne des plus grandes marques.

Au 31 mars 2025 les filiales de LEXIBOOK S.A. sont les suivantes :

Liste des filiales et participations	% de participation et des droits de vote détenus par le Groupe au 31/03/2025	% de participation et des droits de vote détenus par le Groupe au 31/03/2024
Lexibook Hong Kong Limited	99.9%	99.9%
Lexibook Iberica SL	99.9%	99.9%
Lexibook USA	100.0%	100.0%

Mise en œuvre et limites du contrôle interne au cours de l'exercice 2024-2025

Compte tenu de l'impact des risques inhérents aux fonctions sourcing et recherche et Développement, le Président du Directoire se déplace habituellement quatre à cinq fois par an à Hong Kong pour contrôler la mise en œuvre des procédures existantes et apporter les améliorations nécessaires. Les travaux de contrôle visant à optimiser ces cycles n'ont révélé aucun dysfonctionnement important.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

D'autre part, compte tenu de la taille de la société, les dispositifs de contrôle interne reposent sur un nombre limité de personnes, en particulier pour ce qui concerne d'une part la supervision des opérations et d'autre part la séparation des tâches.

Procédures attachées à l'élaboration de l'information financière

Cadre général de l'élaboration et du contrôle de l'information financière

LEXIBOOK a mis en place des procédures écrites dont les Directeurs et chefs de service veillent à la bonne application sous le contrôle du Directoire. Les procédures sont regroupées au sein d'un unique manuel des procédures (« Manuel d'Information du Management »).

Le manuel des procédures a une forte orientation comptable et financière et près de 70% de son contenu a pour objet de fournir, à l'ensemble des sociétés du Groupe LEXIBOOK, des règles et méthodes relatives à l'élaboration de l'information financière. Et ce, que cette information soit à destination du management ou qu'elle soit destinée à des communications externes.

Les procédures couvrent les domaines principaux suivants : le rôle du Directeur Administratif et Financier Groupe et des Directeurs Administratifs et Financiers locaux, le Reporting de gestion, la tenue et la conservation des livres légaux, les assurances, les règles et méthodes comptables, les procédures d'investissement et corrélativement les niveaux d'habilitation pour l'engagement de dépenses, les règles d'approbation des contrats moyen ou long terme, la politique de financement du Groupe ou les procédures spécifiques relatives à la Recherche et au Développement.

Dans l'élaboration de l'information financière le rôle des Directeurs Administratifs et Financiers est plus spécifiquement marqué. Le manuel des procédures précise le champ de leurs fonctions et de leurs responsabilités :

« Le rôle et les responsabilités d'un Directeur Administratif et Financier (ou son équivalent) au sein d'une filiale LEXIBOOK sont larges et variés (...). Cette section a pour objet de documenter ses responsabilités majeures inhérentes à la bonne tenue des livres légaux au nom et pour le compte de l'actionnaire majoritaire final LEXIBOOK S.A.(....) Sont décrites ci-dessous les zones majeures qui nécessitent d'être surveillées de près pour s'assurer que les livres légaux sont correctement tenus et reflètent le plus justement possible la situation financière de la filiale à tout instant. (...) Le Directeur Administratif et Financier :

S'assure que les livres comptables de la filiale sont correctement tenus, qu'ils reflètent fidèlement la situation financière et qu'ils permettent un audit aisément et efficace en accord avec les règles du Groupe.

S'assure que TOUTES les règles et procédures en vigueur chez LEXIBOOK sont appliquées ou qu'une demande de dispense formelle existe si des circonstances exceptionnelles le justifient.

S'assure que les points de dysfonctionnement soulevés par l'audit interne ou externe sont correctement et rapidement communiqués puis résolus.

S'assure que les livres fiscaux et documents liés soient tenus conformément aux règles édictées par les autorités compétentes.

S'assure que toutes les pratiques financières de la filiale dont il a la charge sont conformes aux procédures du Groupe et notamment les règles relatives à l'éthique du personnel employé.

Effectue une revue personnelle suffisante des Systèmes d'Informations, des procédures et des éléments comptables pour être pleinement satisfait quant à la réalisation des points précédents.

S'assure de l'existence d'un plan de succession pour tout membre clé de l'équipe « finance et administration ».

S'assure que les responsabilités et les niveaux d'engagements du personnel d'encadrement ont été correctement et à juste titre définis, et que les responsabilités sont déléguées de manière appropriée dans le strict cadre des autorisations dont chacun bénéficie.

Il est de la responsabilité du Directeur Administratif et Financier d'informer immédiatement le Directeur Général de la filiale et le Directeur Administratif et Financier du Groupe si un dysfonctionnement significatif

dans les systèmes d'information et les procédures peut entraver l'atteinte d'un des objectifs assignés ci-dessus. »

Les circuits financiers

Bien entendu, et au-delà des seules obligations légales, la société s'appuie sur différents états de gestion pour quantifier les effets financiers des décisions stratégiques arrêtées par le conseil aussi bien à moyen terme (plan stratégique) qu'à court terme (budget), pour contrôler la performance des filiales vis-à-vis du budget et de l'année précédente (états financiers mensuels : compte de résultat, bilan et tableau des flux de trésorerie) ou encore pour prévenir certains risques financiers (« reporting crédit management », reporting de « position devises », présentation des demandes d'investissement au Comité Exécutif...).

Tous les états de gestion sont établis dans des formats homogènes publiés par la maison mère et selon les règles et méthodes du Groupe. La remontée régulière de ces documents vers le siège offre de multiples occasions de s'assurer de la qualité générale de l'information financière.

Ces différents reporting ont été mis en place progressivement au cours des dernières années. Aujourd'hui on constate une qualité relative satisfaisante et accessoirement différentes voies d'amélioration dans la mesure où l'entreprise cherche continuellement à optimiser ses outils de gestion.

La sécurisation des circuits financiers

Le contrôle et l'analyse des informations, avant leur agrégation pour diffusion au Comité Exécutif, relève de la responsabilité principale des départements Contrôle de Gestion, Consolidation et Credit Management centraux.

Audit de l'information financière

L'application de l'ensemble des règles et principes fondamentaux évoqués ci-dessus fait l'objet de contrôles réguliers dans le cadre de la supervision par le management des opérations de la société.

L'audit légal des comptes, en mars de chaque année, est aussi l'occasion de s'assurer que les objectifs de « qualité de l'information financière » sont atteints.

Limitations apportées par le Conseil de Surveillance aux pouvoirs du Directeur Général.

A ce jour, il n'y a aucune limitation qui viendrait s'ajouter à celles déjà inscrites dans les cadres légaux ou réglementaires.

Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux

Dans les SA à Directoire et Conseil de Surveillance, le pouvoir d'arrêter les principes et règles de détermination des rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux appartient au Conseil de Surveillance.

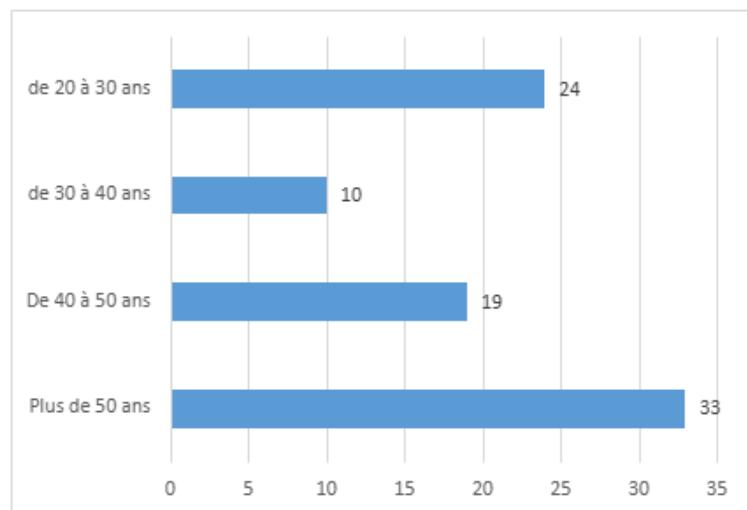
XV. SALARIES

XV1. Effectifs à la fin de la période couverte

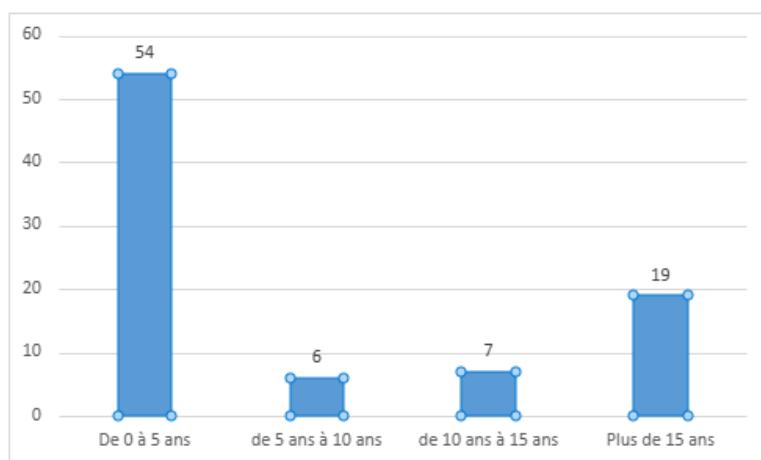
Au 31 mars 2025 l'effectif du Groupe LEXIBOOK s'élève à 86 personnes, réparties comme suit :

- France : 27 personnes
- Espagne : 3 personnes
- Hong Kong : 56 personnes

La moyenne d'âge de l'effectif est la suivante :



L'ancienneté moyenne est la suivante :



La répartition Homme/Femme est la suivante :

Hommes	37
Femmes	49
Total	86

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1du code de Commerce, vous trouverez ci-après les informations relatives aux conséquences sociales de l'activité de la Société.

A) L'effectif total, les embauches en distinguant les contrats à durée déterminée et les contrats à durée indéterminée et en analysant les difficultés éventuelles de recrutement, les licenciements et leurs motifs, les heures supplémentaires, la main d'œuvre extérieure à la Société et le cas échéant, les informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement.

Au 31 mars 2025, la société emploie 86 personnes.

Société du Groupe	CDI	CDD	Contrat de Professionalisation	Contrat d'Apprentissage	Total 31/03/2025
LEXIBOOK IBERICA	3				3
LEXIBOOK France	23	2	1	1	27
LEXIBOOK Hong Kong	56				56
LEXIBOOK US					0
	82	2	1	1	86

La population, jeune et dynamique de la société entraîne un turnover classique qui amène à rechercher des candidats de façon permanente, essentiellement pour des remplacements de départs ou d'absence de type congés maternités.

Le Groupe n'a procédé à aucun licenciement, entre le 1er avril 2024 et le 31 mars 2025.

Par ailleurs, sur cette période, notre société a également géré dans le cadre de départs :

- 0 rupture conventionnelle,
- 15 démissions,
- 4 ruptures de période d'essai à l'initiative de notre société,
- 0 rupture de période d'essai à l'initiative du salarié,
- 0 départs à la retraite,
- 9 fins de contrat à durée déterminée
- 5 mutations

Société du Groupe	Licenciements pour faute grave	Licenciements pour cause réelle et sérieuse	Ruptures conventionnelles	Démissions	Mutations	Fin de contrat à durée déterminée	Rupture de la période d'essai	Total 31/03/2025
LEXIBOOK IBERICA	0	0	0	0	0	0	0	0
LEXIBOOK France	0	0	0	3	5	3	4	15
LEXIBOOK Hong Kong	0	0	0	12	0	6	0	18
LEXIBOOK US	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	15	5	9	4	33

Le nombre d'heures supplémentaires effectuées par les salariés de la société Lexibook France, sur la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 s'élève à 76 heures et représente un coût brut de 1 590,96 euros.

B) L'organisation du temps de travail, la durée de celui-ci pour les salariés à temps plein et les salariés à temps partiel, l'absentéisme et ses motifs.

Le travail de la Société « LEXIBOOK France » est essentiellement organisé, hors les cadres au forfait et les cadres dirigeants, sur des plannings hebdomadaires de 39 heures ou sur des plannings de 37,5 heures hebdomadaires avec octroi de jours de repos (RTT). Depuis fin 2008, toutes les nouvelles embauches de non-cadres ou de cadres ne bénéficiant pas de contrats au forfait jours, se font systématiquement sur des plannings de 39 heures hebdomadaires.

Le travail de la Société « LEXIBOOK Hong-Kong », est essentiellement organisé sur des plannings lissés sur 45 heures hebdomadaires.

Le taux d'absentéisme global de la société est non significatif.

C) Les rémunérations et leur évolution, les charges sociales, l'application des dispositions du titre IV du livre IV du code du travail (intéressement, participation, plan d'épargne salariale), l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Les augmentations sont toujours accordées en respectant les principes d'équité entre les salariés et de préservation de la compétitivité de l'entreprise. Des augmentations générales annuelles peuvent être accordées, accompagnées d'augmentations individuelles liées à l'évolution des fonctions, à la réalisation d'objectifs ou pour récompenser des performances. La majorité des cadres de la Société sont associés aux résultats de l'entreprise par la mise en place d'un régime de prime basé sur le montant du résultat net consolidé, qui a pour but de les encourager, mais aussi de les retenir et de les motiver.

Le montant des charges sociales au titre de 2024/2025 s'élève à 1 317 321 € ce qui représente une masse salariale totale (charges+rémunérations) de 6 713 143 € soit 9,07 % du chiffre d'affaires de l'exercice (contre 10,55 % l'exercice précédent).

Aucune inégalité professionnelle entre les femmes et les hommes n'est pratiquée au sein de la société, celle-ci veillant à ce qu'un même poste occupé par un homme ou une femme donne lieu à la même rémunération.

D) Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs

L'effectif moyen en France de la Société durant l'exercice étant inférieur au seuil de 50 salariés, aucun accord relatif à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise n'a été signé.

Néanmoins, un Comité Social et Économique (CSE) a été mis en place conformément aux dispositions légales, et constitue désormais l'instance représentative du personnel au sein de la Société.

E) Les conditions d'hygiène et de sécurité et Œuvres sociales

La Société dispose d'un Comité Social et Économique (CSE), chargé notamment du suivi des conditions d'hygiène et de sécurité, ainsi que de la mise en œuvre d'éventuelles actions sociales et culturelles au profit des salariés.

Aucun accident du travail notable ni événement de nature à engager la responsabilité de l'employeur n'a été signalé au cours de l'exercice.

F) La Formation

La Société LEXIBOOK s'attache à prendre en compte le facteur humain qui contribue à la création de valeur ajoutée et représente un facteur clé de la compétitivité du Groupe. La Société engage des dépenses de formation s'adressant potentiellement à l'ensemble de ses salariés. Des programmes spécifiques sont définis en fonction des besoins identifiés (formations techniques, mise à niveau de compétence, apprentissage de langues étrangères, stage de management...) et des obligations légales.

La société LEXIBOOK investit dans la formation professionnelle de ses salariés et dépense chaque année la totalité de son budget formation.

G) Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Au cours de l'exercice, le Groupe n'a pas eu recours à un C.A.T. mais emploie un travailleur handicapé dans sa filiale hongkongaise.

H) L'importance de la sous-traitance et la manière dont la Société promeut auprès de ses sous-traitants et s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail.

La filiale LEXIBOOK Hong Kong achète principalement ses produits auprès de plusieurs usines en Asie. LEXIBOOK France et ses filiales étant en charge ensuite de les commercialiser.

LEXIBOOK a imposé à ses usines, par des cahiers des charges précis, que soient strictement appliqués les principes des conventions fondamentales de l'O.I.T. et plus particulièrement au regard du travail des enfants. Ces usines sont visitées au moins une fois par an par un membre de la direction du Groupe afin de s'assurer notamment du respect de ces principes et/ou par des cabinets d'audit indépendants.

I) La manière dont la Société prend en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional.

La Société LEXIBOOK SA, implantée sur le site des Ulis (Essonne), contribue à l'emploi local par le maintien de ses activités sur cette zone.

XV2. Stocks options et/ou autres avantages attribués aux mandataires sociaux

Il n'existe aucun plan de stock option.

XV3. Stocks options et/ou autres avantages attribués aux salariés

Il n'existe aucun plan de stock option.

XVI. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

XVI1. Répartition actuelle du capital social et des droits de vote

La répartition du capital au 31 mars 2025 est la suivante :

Actionnaires	%	Nb de titres
Doodle	78,59%	6 101 028
Public	21,41%	1 662 291
Total	100,00%	7 763 319

A l'issue de l'OPA initiée par Doodle sur Lexibook, le concert composé des membres du groupe familial Le Cottier et les sociétés Doodle et Lawrence Rosen LLC, détient 6.101.028 actions LEXIBOOK représentant 78,59% du capital, soit 78.59 % de droits de vote.

La répartition du capital de Doodle au 31 mars 2025 est la suivante :

Actionnaire	Nombre d'actions	Pourcentage du capital
NOLCAPALIX (Aymeric Le Cottier)	4 748 616	26,98 %
ANTALAUAAAL (Emmanuel Le Cottier)	4 618 928	26,24 %
Luc Le Cottier	488 680	2,77 %
Sous-total Contributeurs	9 855 224	56 %
Lawrence Rosen LLC	7 744 176	44 %
TOTAL	17 600 400	100 %

La société est contrôlée indirectement à hauteur de 44,01 % par Messieurs Aymeric, Emmanuel et Luc LE COTTIER, via leur participation dans la société DOODLE SAS, elle-même détentrice de 78,59 % du capital de LEXIBOOK SA. Ce contrôle s'exerce de concert entre les membres du groupe familial LE COTTIER. Aucune mesure spécifique n'a été mise en place pour encadrer ce contrôle, si ce n'est l'existence d'un Conseil de Surveillance indépendant.

XVI2. Droits de vote différenciés

Conformément au paragraphe 18.2 de l'Annexe 1 du Règlement Européen n° 809-2004, nous vous indiquons que les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents des autres actionnaires.

Conformément à la 14ème résolution, le directoire du 9 décembre 2010 a procédé à une augmentation de capital de 18.100,50 euros par émission de 36.201 actions nouvelles.

Conformément à la 15ème résolution, le directoire du 24 février 2011 a procédé à une augmentation de capital de 1 164 269 euros par émission de 2 328 538 actions nouvelles avec une prime d'émission de 0,51 euro par action nouvelle.

Conformément à la 10ème résolution, le directoire du 2 janvier 2012 a procédé à une réduction de capital de 21 020 € par annulation de 42 040 actions propres détenues par la société.

Conformément à la 2ème résolution, le directoire du 27 janvier 2012 a procédé à une augmentation de capital par conversion des obligations Turenne Capital, de 120 482,50 €, en émettant 240 965 actions nouvelles sur la base d'une parité de conversion de 4,15 €, dont 3,65 € affectés en prime d'émission.

Conformément à la 2ème résolution, le directoire du 12 mai 2014 a procédé à une augmentation de capital par conversion des obligations Turenne Capital, de 46 186,50 €, en émettant 92 373 actions nouvelles sur la base d'une parité de conversion de 5,41 €, dont 4,91 € affectés en prime d'émission.

Conformément à la 19ème résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juillet 2015, le directoire du 3 Août 2015 a procédé à une augmentation de capital avec suppression des droits préférentiels de souscription, de 413 338,50 euros par émission de 862 677 actions nouvelles avec une prime d'émission de 1,77 euro par action nouvelle.

Conformément à la 17ème résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juillet 2015, le directoire du 26 mai 2016 a procédé à une augmentation de capital avec maintien des droits préférentiels de souscription, de 644 893,50 euros par émission de 1 289 787 actions nouvelles avec une prime d'émission de 1,50 euro par action nouvelle.

Conformément à la 17ème résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juillet 2015, le directoire du 22 mai 2017 a procédé à l'émission gratuite de BSAR à raison de chaque action détenue. Au terme de la période de souscription le 30 novembre 2017, une augmentation de capital de 287 985 € a été constatée par émission de 575 970 actions nouvelles avec une prime d'émission de 1,26 euro par action nouvelle.

Conformément à la 15ème résolution de l'Assemblée Générale du 13 septembre 2018, le directoire du 11 décembre 2019 a procédé à une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier (anciennement libellé L.411-2-II) de 468 750 € par émission de 937 500 actions nouvelles avec une prime d'émission de 1,10 euro par action nouvelle.

À la suite du succès de l'offre publique d'achat volontaire initiée par la société Doodle au prix de 4,00 € par action, la structure actionnariale de Lexibook a été profondément réorganisée. Conformément à l'Accord d'Investissement signé le 18 juillet 2024, les fondateurs ont apporté 2 463 806 actions à l'initiateur, désormais détenu à 56 % par la famille Le Cottier et à 44 % par Lawrence Rosen LLC. Cette opération stratégique marque l'entrée d'un actionnaire de long terme au capital, apportant une expertise sectorielle forte, et vient conforter les ambitions de développement de Lexibook dans un environnement concurrentiel exigeant.

XVI3. Contrôle de la société

Cf. § XVI 1

XVI4. Description d'accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement dans le contrôle

Non Applicable

XVII. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Au cours des exercices clos au 31 mars 2025, 2024 et 2023 et jusqu'à la date du présent document d'enregistrement universel, la société a conclu les conventions suivantes avec des apparentés :

Pour des opérations conclues à des conditions courantes :

Aucune convention, autre que celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, n'est intervenue au cours de l'exercice 2024-2025, directement ou par personne interposée, entre une filiale de la Société et le Directeur général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société.

Pour des opérations conclues sous conventions réglementées

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025

A l'assemblée générale de la société Lexibook Linguistic Electronic System,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Convention d'animation et de prestations de services

Co-contractants :

La Société LEXIBOOK – LINGUISTIC ELECTRONIC SYSTEM et la société DOODLE (actionnaire majoritaire de LEXIBOOK LINGUISTIC ELECTRONIC SYSTEM)

Personnes concernées :

Membre du Conseil de Surveillance concerné : Monsieur Luc LE COTTIER, actionnaire de DOODLE

Membres du Directoire concernés : Messieurs Aymeric LE COTTIER et Emmanuel LE COTTIER, mandataires sociaux et actionnaires de DOODLE

Modalités :

Le Conseil de Surveillance du 19 décembre 2024 a autorisé la signature d'une convention d'animation et de prestations de services entre la Société LEXIBOOK – LINGUISTIC ELECTRONIC SYSTEM (la « Société ») et la société DOODLE, en sa qualité de prestataire.

Cette convention, conclue à des conditions normales de marché et entrée en vigueur avec effet au 1er février 2025, a pour objet la fourniture par DOODLE, au bénéfice de la Société, de prestations d'animation de groupe, coordination stratégique, direction générale, ainsi que de services administratifs, financiers, comptables, RH, informatiques, logistiques, marketing et commerciaux.

Dans le cadre de l'exécution de ladite convention, une avance sur prestations a été versée par la Société à DOODLE au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, pour un montant de 60.178,18 euros hors taxes, correspondant à une partie des prestations fournies au titre de la période considérée.

Motif :

Cette convention a pour but de permettre l'externalisation de fonctions support.

Conventions non autorisées préalablement

En application des articles L. 225-90 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Convention de mise à disposition de moyens

Co-contractants :

La Société LEXIBOOK – LINGUISTIC ELECTRONIC SYSTEM et la société DOODLE (actionnaire majoritaire de LEXIBOOK LINGUISTIC ELECTRONIC SYSTEM)

Personnes concernées :

Membre du Conseil de Surveillance concerné : Monsieur Luc LE COTTIER, actionnaire de DOODLE

Membres du Directoire concernés : Messieurs Aymeric LE COTTIER et Emmanuel LE COTTIER, mandataires sociaux et actionnaires de DOODLE

Modalités :

Cette convention, conclue à des conditions normales de marché et entrée en vigueur avec effet au 1er février 2025, a pour objet la fourniture par DOODLE, au bénéfice de la Société, de prestations d'animation de groupe, coordination stratégique, direction générale, ainsi que de services administratifs, financiers, comptables, RH, informatiques, logistiques, marketing et commerciaux.

Convention intervenue entre la Société LEXIBOOK – LINGUISTIC ELECTRONIC SYSTEM et la société DOODLE, par laquelle LEXIBOOK met à disposition de DOODLE certains locaux, équipements bureautiques, informatiques ainsi que des moyens logistiques, techniques et administratifs nécessaires à l'exercice de son activité.

Cette convention est entrée en vigueur avec effet au 1er février 2025 mais n'a pas donné lieu à facturation au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025, une franchise contractuelle de 2 mois ayant été accordée par la Société en raison de la nature transitoire de la mise en place, qui a nécessité un temps d'adaptation pour les deux entités (installation effective dans les locaux, des moyens matériels, coordination des accès, déploiement des services, ajustement logistique et administratif).

Motif :

Cette convention a pour but la rationalisation de l'usage des ressources.

La société a omis de soumettre cette convention à la procédure d'autorisation.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 31 mars 2025, votre conseil de surveillance a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Bail commercial du 4 décembre 2017

Personnes concernées :

Membre du Conseil de Surveillance concerné : Monsieur Luc LE COTTIER

Membres du Directoire concernés : Messieurs Aymeric LE COTTIER et Emmanuel LE COTTIER

Modalités :

Un bail commercial a été signé le 4 décembre 2017 entre la SCI TRIO, dont Messieurs Luc LE COTTIER, Emmanuel LE COTTIER et Aymeric LE COTTIER sont associés, et la société Lexibook Linguistic Electronic System S.A. Ce bail a fait l'objet d'un avenant en date du 23 décembre 2021.

Cette convention a préalablement été entérinée par le Conseil de Surveillance le 23 décembre 2021.

Pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025, le montant des loyers et charges locatives pris en charge s'élève à 163.838 euros hors taxes.

Honoraires du Conseiller Juridique

Personne concernée :

Membre du Conseil de Surveillance concerné : Monsieur Gérard ABADJIAN

Modalités :

Les honoraires de la SELARL A&C Associés dont Maître Gérard ABADJIAN, membre du Conseil de Surveillance et Vice-président de celui-ci, était associé jusqu'au 12 novembre 2024, se sont élevés, pour la période du 1er avril 2024 au 12 novembre 2024 à 51.562,46 Euros TTC.

Ce montant, entériné par le Conseil de Surveillance du 31 mars 2025, inclut les frais déboursés refacturés à la Société au titre des prestations réalisées pendant ladite période.

Contrat d'assurance chômage et de prévoyance

Personnes concernées :

Membres du Directoire concernés : Messieurs Aymeric LE COTTIER et Emmanuel LE COTTIER

Modalités :

Le Conseil de Surveillance du 1er février 2019, a autorisé la société Lexibook Linguistic Electronic System S.A. à procéder à une actualisation des garanties dont bénéficiaient Messieurs Aymeric et Emmanuel LE COTTIER dans le cadre des contrats GSC souscrits auprès du GAN, leur permettant d'opter à compter du 1er janvier 2019 pour le régime de base de la classe 4 et du régime complémentaire de la classe G pour une durée d'indemnisation de 24 mois avec l'option 2, leur permettant ainsi l'octroi à chacun d'une indemnisation annuelle de 93 205 euros.

En rappel : le Conseil de Surveillance du 31 mars 2024, avait autorisé la société Lexibook Linguistic Electronic System S.A. à renouveler les contrats suivants, souscrits au profit de Messieurs Aymeric LE COTTIER et Emmanuel LE COTTIER :

- Contrat d'assurance chômage des chefs d'entreprise souscrit à des conditions identiques, permettant à chacun de percevoir, pendant une année, une indemnité et un capital de reconversion, en l'hypothèse de perte de leur activité professionnelle. Ce contrat a pris effet au 1er septembre 2003. Le Conseil de Surveillance du 13 mars 2009, avait décidé de porter, à compter du 1er janvier 2009, la durée d'indemnisation à 24 mois ;
- Contrat de Prévoyance, souscrit en 2005.

Les primes d'assurances comptabilisées en charges sur l'exercice clos le 31 mars 2025 se sont élevées à 28.199,01 euros au titre de l'assurance chômage des chefs d'entreprise.

Les primes d'assurances comptabilisées en charges sur ce même exercice se sont élevées à 13.667,74 euros au titre des contrats Prévoyance RIP.

Avances de trésorerie

Personnes concernées :

Membre du Conseil de Surveillance concerné : Monsieur Luc LE COTTIER

Membres du Directoire concernés : Messieurs Aymeric LE COTTIER et Emmanuel LE COTTIER

Modalités :

Le Conseil de Surveillance du 31 mars 2025 a renouvelé l'autorisation, donnée au Directoire, d'accorder les avances de trésorerie au profit des sociétés filiales de la société Lexibook Linguistic Electronic System S.A.

Les avances de trésorerie au profit des sociétés filiales s'élèvent au 31 mars 2025 à :

Lexibook Hong Kong : 3.747.914,24 euros

Lexibook USA : 1.115.394,67 euros

Ces avances ne sont pas rémunérées.

Fait à Paris et à Neuilly sur Seine, le 18 juin 2025

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre Français de Grant
Thornton International

S & W Associés

Antoine Zani
Associé

Julie Benzaquen
Associée

XVIII. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

XVIII1. Comptes consolidés au 31 mars 2025

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 mars 2025

A l'Assemblée Générale de la société Lexibook Linguistic Electronic System

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Lexibook Linguistic Electronic System relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessus. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La société comptabilise des provisions pour dépréciation des stocks selon les méthodes et modalités décrites à la note « 3.6 Stocks » de l'annexe. Par ailleurs, la société a recours à des opérations d'affacturage de ses créances clients comme indiqué en note 3.5 « Créances clients et affacturage » de l'annexe. Nous avons procédé à l'analyse des contrats et apprécié le traitement comptable des opérations d'affacturage. Concernant les dépréciations, nous avons pris connaissance des approches retenues par la société, vérifié leur application via la mise en œuvre de tests de détail par sondage, et apprécié le caractère raisonnable de ces estimations.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société² à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces

- informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
 - concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Neuilly sur Seine, le 18 juin 2025,

Les Commissaires aux comptes

S&W Associés

Julie Benzaquen
Associée

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Antoine Zani
Associé

XVIII11. Etat de la situation financière consolidée pour l'exercice clos au 31 mars 2025

En Euros	Notes	31 MARS 2025	31 MARS 2024	Variation 25/24	Variation 25/24 (%)
Actifs non courants					
Immobilisations incorporelles	4	527 274	1 350 477	-823 203	-61.0%
Immobilisations corporelles	5	466 702	414 294	52 408	12.6%
Droits d'utilisation de l'actif	31	753 615	525 699	227 916	43.4%
Autres actifs financiers	6	395 060	272 277	122 783	45.1%
Impôt différé actif	23	367 207	228 215	138 992	60.9%
		2 509 857	2 790 962	-281 105	-10.1%
Actifs courants					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	12 599 608	8 648 007	3 951 601	45.7%
Créances d'exploitation	8	11 490 832	10 413 223	1 077 609	10.3%
Instruments financiers dérivés		13 438	66 551	-53 113	-79.8%
Stocks	7	17 035 591	11 882 111	5 153 480	43.4%
Autres créances d'exploitation	9	618 546	918 622	-300 076	-32.7%
		41 758 015	31 928 514	9 829 501	30.8%
TOTAL ACTIFS		44 267 872	34 719 476	9 548 396	27.5%
				0	
Capitaux propres					
Capital	11	3 881 660	3 881 660	0	0.0%
Réserves et report à nouveau		13 169 531	8 408 185	4 761 346	56.6%
Ecart de conversion		-23 746	-285 582	261 836	-91.7%
Résultat de l'exercice	13	7 371 572	4 991 953	2 379 619	47.7%
	Capitaux propres	12	24 399 017	16 996 216	7 402 801
Passifs non courants					
Dettes financières	14	1 985 097	3 166 875	-1 181 778	-37.3%
Engagements locatifs	31	463 906	278 425	185 481	66.6%
Impôt différé passif	23	76 982	61 467	15 515	25.2%
Provisions pour pensions et avantages assimilés	16	76 194	124 909	-48 715	-39.0%
Autres dettes non courantes	18.3	900 000	346 000	554 000	160.1%
	Passifs non courants		3 502 179	3 977 676	-475 497
Passifs Courants					
Concours bancaires	14	90 128	15 213	74 915	492.4%
Dettes financières	14	3 378 063	3 423 985	-45 922	-1.3%
Engagements locatifs	31	355 725	319 081	36 644	11.5%
Dettes d'exploitation	18.1	9 658 729	7 002 770	2 655 959	37.9%
Dettes d'impôt société	23	862 728	542 339	320 389	59.1%
Provisions - Part courante	16			0	0.0%
Instruments financiers dérivés	28	0	0	0	0.0%
Autres dettes d'exploitation	18.2	2 021 304	2 442 196	-420 892	-17.2%
	Passifs courants		16 366 676	13 745 584	2 621 092
TOTAL DES PASSIFS			19 868 856	17 723 260	2 145 596
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		44 267 872		34 719 476	9 548 396
					27.5%

XVIII12. Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global pour l'exercice clos au 31 mars 2025

En Euros	31 MARS 2025	31 MARS 2024	Variation 25/24	Variation 25/24 (%)
Chiffre d'affaires net	74 011 747	58 620 967	15 390 780	26.3%
Autres produits courants	1 137 744	575 764	561 980	97.6%
Produits d'exploitation (I)	75 149 490	59 196 731	15 952 759	26.9%
Coûts d'achat des produits vendus	-29 454 950	-23 534 525	-5 920 425	25.2%
Dépenses de personnel	-6 713 143	-6 184 721	-528 422	8.5%
Services Extérieurs	-22 399 758	-17 374 391	-5 025 367	28.9%
Taxes (hors impôt société)	-57 976	-24 733	-33 243	134.4%
Autres produits et charges d'exploitation	-8 425 437	-6 127 172	-2 298 265	37.5%
Charges d'exploitation (II)	-67 051 264	-53 245 542	-13 805 722	25.9%
Résultat d'exploitation	8 098 226	5 951 189	2 147 037	36.1%
Coût de l'endettement net	-304 958	-462 154	157 196	-34.0%
Intérêts nets relatifs aux contrats de location	-23 855	-19 917	-3 938	19.8%
Autres produits et charges financiers	561 542	295 605	265 937	90.0%
Résultat financier (IV)	232 729	-186 466	419 195	-224.8%
Résultat Courant avant impôt (V = III + IV)	8 330 955	5 764 723	2 566 232	44.5%
Impôt sur le résultat	-959 383	-772 770	-186 613	24.1%
Produits (charges) des activités abandonnées				
Résultat net	7 371 572	4 991 953	2 379 619	47.7%
Résultat net de base par action et résultat dilué	0.95	0.64	0.31	47.6%
Résultat net de base par action hors activités abandonnées et résultat dilué	0.95	0.64	0.31	47.6%
Résultat d exploitation	8 098 226	5 951 189	2 147 037	36.1%
DAP	1 622 726	1 508 076	114 650	7.6%
EBITDA	9 720 952	7 459 265	2 261 687	30.3%

XVIII13. Tableau de variation des capitaux propres pour l'exercice clos au 31 mars 2025 & 31 mars 2024

Etat de variation des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

Attribuable aux propriétaires de la Société

En euros	Capital Social	Primes d'émission	Réserve de conversion	Réserves d'actions propres	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
Solde au 31 mars 2024	3 881 660	7 237 431	- 285 586	- 16 191	6 178 899	16 996 216
Résultat global de la période					7 371 572	7 371 572
Résultat net						
Autres éléments du résultat global			18 472	16 191	- 3 439	31 224
Résultat global de la période	-	-	18 472	16 191	7 368 133	7 402 796
Transactions avec les propriétaires de la Société						
Contributions et distributions						
Emission d actions ordinaires						
Emission d obligations convertibles						
Actions propres vendues						
Dividendes						
Total des contributions et distributions	-	-	-	-	-	-
Variations des parts d'intérêts						
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle sans modification de contrôle						
Total des variations des parts d'intérêts	-	-	-	-	-	-
Total des transactions avec les propriétaires de la Société	-	-	18 472	16 191	7 368 133	7 402 796
Solde au 31 mars 2025	3 881 660	7 237 431	- 267 114	-	13 547 032	24 399 012

L'ensemble des filiales étant détenues à 100%, il n'y a pas d'intérêts minoritaires.

Etat de variation des capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024

Attribuable aux propriétaires de la Société

En euros	Capital Social	Primes d'émission	Réserve de conversion	Réserves d'actions propres	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
Solde au 31 mars 2023	3 881 660	7 237 431	- 338 649	- 22 412	1 189 108	11 947 141
Résultat global de la période						
Résultat net					4 991 953	4 991 953
Autres éléments du résultat global			53 063	6 221	- 2 162	57 122
Résultat global de la période	-	-	53 063	6 221	4 989 791	5 049 075
Transactions avec les propriétaires de la Société						
Contributions et distributions						
Emission d actions ordinaires						
Emission d obligations convertibles						
Actions propres vendues						
Dividendes						
Total des contributions et distributions	-	-	-	-	-	-
Variations des parts d'intérêts						
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle sans modification de contrôle						
Total des variations des parts d'intérêts	-	-	-	-	-	-
Total des transactions avec les propriétaires de la Société	-	-	53 063	6 221	4 989 791	5 049 075
Solde au 31 mars 2024	3 881 660	7 237 431	- 285 586	- 16 191	6 178 899	16 996 216

L'ensemble des filiales étant détenues à 100%, il n'y a pas d'intérêts minoritaires.

XVIII14. Tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 mars 2025

En euros	CONSO 31/03/2025	CONSO 31/03/2024	Variation 25 / 24	Variation 25 / 24 (%)
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION				
Résultat net	7 371 572	4 991 953	2 379 619	47.7%
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à				
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 202 354	1 179 157	23 197	2.0%
(Diminution) augmentation des provisions risques et charges	551 286	21 632	529 654	2448.5%
(Diminution) augmentation des provisions financières	812	0	812	0.0%
Impôts différés	-127 975	197 633	-325 608	-164.8%
Instruments financiers	53 113	-100 744	153 857	-152.7%
Intérêts et charges financières	304 958	462 154	-157 196	-34.0%
Intérêts nets relatifs aux contrats de location	23 855	19 917	3 938	19.8%
Gains et pertes de change	0	-65 749	65 749	-100.0%
Marge brute d'autofinancement	9 379 974	6 705 953	2 674 021	39.9%
Variation des éléments du fonds de roulement				
(Augmentation) diminution des stocks	-5 160 022	3 595 687	-8 755 709	-243.5%
(Augmentation) diminution des clients et comptes rattachés	134 292	-917 757	1 052 049	-114.6%
(Augmentation) diminution des avances et acomptes fournisseurs	-1 205 283	-1 073 687	-131 596	12.3%
(Augmentation) diminution des autres actifs circulants	300 079	264 297	35 782	13.5%
(Diminution) augmentation des dettes fournisseurs	2 754 865	1 112 806	1 642 059	147.6%
(Diminution) augmentation des autres passifs circulants	-246 313	332 504	-578 817	-174.1%
Pertes et gains de change sur éléments du bfr	-6 895	105 889	-112 784	-106.5%
Variation du besoin en fonds de roulement	-3 429 278	3 419 739	-6 849 017	-200.3%
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	5 950 696	10 125 692	-4 174 996	-41.2%
FLUX D'INVESTISSEMENTS				
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-281 504	-858 921	577 417	-67.2%
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-147 699	-352 689	204 990	-58.1%
Variation des autres actifs financiers	-123 100	21 696	-144 796	-667.4%
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	-552 304	-1 189 914	637 610	-53.6%
FLUX DE FINANCEMENT				
Augmentation des dettes court terme	263 307	0	263 307	0.0%
Remboursement des dettes court terme	-1 491 007	-2 197 207	706 200	-32.1%
Intérêts et charges financières	-304 958	-462 154	157 196	-34.0%
Intérêts nets relatifs aux contrats de location	-23 855	-19 917	3 938	19.8%
Paiements relatifs aux contrats de location	-5 746	-11 903	6 157	-51.7%
Flux de trésorerie liés aux activités de financements	-1 562 259	-2 691 181	1 128 922	-41.9%
Effet de change	24 363	12 650	11 713	92.6%
Autocontrôle	16 192	0	16 192	0.0%
Variation de trésorerie de la période	3 876 686	6 257 253	-2 380 567	-38.0%
Trésorerie d'ouverture	8 632 794	2 375 541	6 257 253	263.4%
Trésorerie de clôture	12 509 480	8 632 794	3 876 686	44.9%
Réconciliation de la trésorerie au TFT avec la trésorerie du bilan				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 599 608	8 648 007	3 951 601	45.7%
Concours bancaires	-90 128	-15 213	-74 915	492.4%
Trésorerie nette du tableau de flux de trésorerie	12 509 480	8 632 794	3 876 686	44.9%

XVIII15. Annexes aux comptes consolidés pour l'exercice clos au 31 mars 2025

Faits marquants de l'exercice

L'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2024 a décidé de nommer la société S&W ASSOCIES, en qualité de Commissaire aux comptes co-titulaire suite aux dépassements des seuils consolidés.

Opérations sur le capital :

A l'issue de l'OPA initiée par Doodle sur Lexibook, le concert composé des membres du groupe familial Le Cottier et de la société Lawrence Rosen LLC, et détenant 6.101.028 actions LEXIBOOK, soit 78,59% du capital de cette dernière par l'intermédiaire de la société DOODLE, a pris le contrôle de Lexibook en date du 16 décembre 2024.

Actionnaires	%	Nb de titres
Doodle	78,59%	6 101 028
Public	21,41%	1 662 291
Total	100,00%	7 763 319

La société est donc contrôlée indirectement à hauteur de 44,01 % par Messieurs Aymeric, Emmanuel et Luc LE COTTIER, via leur participation dans la société DOODLE SAS, elle-même détentrice de 78,59 % du capital de LEXIBOOK SA. Ce contrôle s'exerce de concert entre les membres du groupe familial LE COTTIER. Aucune mesure spécifique n'a été mise en place pour encadrer ce contrôle, si ce n'est l'existence d'un Conseil de Surveillance indépendant.

Procédures en cours :

La société fait actuellement l'objet de deux procédures judiciaires devant le Tribunal Judiciaire de Paris.

La première concerne une action en contrefaçon de modèle communautaire. Les demandeurs réclament, à ce titre, des indemnités pour un montant total provisoire dépassant 450 000 €, incluant notamment 99 320 € au titre de redevances manquées, 50 000 € pour préjudice moral, 200 000 € pour concurrence déloyale, et 100 000 € au titre du parasitisme. Ils sollicitent également la confiscation et la destruction des produits concernés, ainsi que la publication judiciaire du jugement à intervenir. La société conteste ces demandes, en s'appuyant notamment sur l'invalidation partielle du modèle en cause.

La seconde procédure porte sur des accusations de contrefaçon de droits d'auteur dans le cadre de la commercialisation d'un produit de jeu. Le demandeur réclame dans ce cadre 30 000 € de dommages-intérêts, 10 000 € de frais de procédure, ainsi que la cessation de la commercialisation du produit et la modification des visuels en ligne, sous astreinte.

Ces litiges sont en cours et les décisions de justice restent à intervenir mais les montants ont été provisionnés à 100% dans les comptes.

La société fait également l'objet de deux audits concernant les licences déclarées. A ce titre, une provision de 300 000 € a été constitué au 31/03/2025. Les deux audits sont encore en cours et le résultat de ceux-ci devraient intervenir courant juillet 2025.

Le Groupe est exposé aux risques de conflits internationaux sur les territoires sur lesquels il intervient, tant sur la partie relative à la conception et à la fabrication des produits que sur les ventes. Un conflit impliquant la Chine et/ou Taïwan pourrait par exemple causer une rupture dans la chaîne de fabrication des produits. Néanmoins, dans le contexte de guerre en Ukraine, le Groupe Lexibook précise qu'il n'est pas exposé ni sur le marché russe, ni sur le marché ukrainien tant sur ses approvisionnements que sur ses ventes.

Note 1 – Référentiel comptable

1.1– Généralités

Le Groupe LEXIBOOK, dont le siège social est situé au 6, Avenue des Andes – Bâtiment 11– 91 940 LES ULIS a pour activité principale la conception, la fabrication et la distribution de jouets et produits électroniques grand public essentiellement destinés aux enfants et adolescents.

Les états financiers consolidés au 31 mars 2025 reflètent la situation comptable de LEXIBOOK S.A. et de ses filiales (ci-après le Groupe).

Le Directoire a arrêté les états financiers au 31 mars 2025 le 16 juin 2025.

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE 1606/2002, les comptes consolidés annuels du Groupe LEXIBOOK arrêtés au 31 mars 2025 ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne. Le groupe a dépassé les seuils d'exemption d'établissement des comptes consolidés et les établit désormais de façon obligatoire et non plus volontaire.

Ces normes sont disponibles sur le site internet de l'Union Européenne à l'adresse : https://europa.eu/youreurope/business/strat-grow/annual-accounts/index_fr.htm.

Textes adoptés par l'Union Européenne à la date de clôture mais non entrés en vigueur :

- Amendement à IAS 12 – Impôt sur le résultat – Traitement des impôts différés relatifs à des actifs et passifs reconnus dans le cadre d'une seule et même transaction.

Nouvelles normes – Application dans les comptes consolidés :

- Amendements à IAS1 – Classifications des dettes courantes et non courantes
Applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024.
Objectif : Précise que le classement des dettes entre courant et non courant :
 - repose sur le droit de différer un règlement au-delà d'un an.
 - n'est pas impacté par l'existence de covenant devant être respecté après clôture.
 - ne tient pas compte des intentions d'anticipation de règlements de passifs dans les 12 mois suivant la clôture.
- Amendement à IFRS16 – Leasing
Applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024.
Objectif : limiter le résultat de cession d'un bien ayant fait l'objet d'une cession-bail (« Sale and Leaseback) avec loyers variables, à la quote-part d'intérêt cédée déterminée en fonction de la valeur économique du droit conservé et de la valeur totale de l'actif cédé.
- Amendement à IAS 7 et IFRS 17 – Accord de financement de fournisseurs
Applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.
Objectif : Requiert des informations complémentaires sur les accords de financement des fournisseurs dont les contrats d'affacturage inversé (« reverse factoring »)

1.2 – Application du principe de continuité d'exploitation

Les banques octroient cette année encore au Groupe des crédits court terme sous la forme de caisse ou de crédit de campagne utilisable pendant la saison. Les concours bancaires actuels et la trésorerie dégagée sur l'exercice 2024-25 permettent au Groupe d'estimer que les conditions nécessaires sont réunies pour acter de la continuité d'exploitation sur les douze prochains mois.

Un projet de lignes Revolving Credit Facility (RCF) est en cours de discussion avec l'ensemble des partenaires, afin de donner au Groupe les moyens d'assurer sa croissance sur les 3 prochains exercices.

1.3 – Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros. Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments financiers dérivés et des investissements détenus à des fins de transaction qui sont estimés à leur juste valeur selon IFRS 9 ainsi que des actifs destinés à être cédés (le cas échéant) évalués selon IFRS5.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

1.4 – Estimations et jugements de la Direction

L'établissement des comptes consolidés implique que la Direction du Groupe exerce son jugement, procède à des estimations et retienne des hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif, au passif, en produits ou en charges et les notes annexes.

La Direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation actuelle. Ces estimations sont fondées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations.

Les principaux jugements et estimations faits par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les éléments suivants :

- Projets de Recherche et Développement, classés en actifs incorporels, cf notes 3.2 et 4, En fonction des ventes réalisées, de l'appétence du marché, il peut être décidé de déprécier certains projets
- Stocks (Cf notes 3.6 et 7) Une dépréciation sur les stocks est en fonction des valeurs nettes de réalisation, basées pour l'essentiel sur des perspectives de ventes et de marge attendue.
- Impôts différés (Cf notes 3.10 et 23) : la reconnaissance d'impôts différés actifs implique notamment des estimations sur les résultats fiscaux futurs

Note 2 Périmètre et méthodes de consolidation

2.1 – Périmètre

Toutes les participations détenues par LEXIBOOK correspondent à des détentions à 100%, lui conférant le contrôle sur ces entités.

2.2 – Méthode de consolidation

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les comptes consolidés à compter de la date à laquelle le Groupe obtient le contrôle de ces entités.

2.3 – Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les états financiers sont présentés en euros et arrondi à l'euro le plus proche.

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis suivant la méthode du cours de clôture, selon laquelle :

- Les postes du bilan sont convertis en Euros sur la base des cours officiels de change de fin d'exercice à l'exception des comptes de capitaux propres pour lesquels les cours historiques sont utilisés.
- Les postes du compte de résultat sont convertis, pour chaque devise, en utilisant le cours moyen de l'exercice, qui constitue une valeur approchée du cours de change à la date de transaction.

Les écarts de conversion résultant de l'utilisation de cours différents pour la position bilancielle d'ouverture, les transactions de la période et la position bilancielle de clôture sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global. Ces écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat lors de la cession de l'entreprise considérée.

Les taux de conversion utilisés pour les exercices clos le 31 mars 2025 et le 31 mars 2024 sont les suivants :

	31/03/2025		31/03/2024	
	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture
Contrevaleur 1 HKD en €	0.119514	0.118864	0.117819	0.118212
Contrevaleur 1 USD en €	0.931330	0.924642	0.921850	0.924984

2.4 – Opérations éliminées en consolidation

Les soldes et les transactions intra-Groupes ainsi que les profits latents résultant de transactions intra-Groupe sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes résultant de transactions intra-Groupe ne sont éliminées que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

Le relevé complet des sociétés du Groupe au 31 mars 2025 est fourni dans la note 27.

Note 3 – Règles comptables et méthodes d'évaluation

3.1 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IFRS 15.

Les produits provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur à la livraison pour les ventes non FOB, ou à la mise à disposition au port de Hong-Kong pour les ventes FOB. Aucun revenu n'est comptabilisé en cas d'incertitudes significatives quant au recouvrement du prix de la transaction, des coûts associés ou de retour possible des marchandises. Dans le cas de retours possibles de marchandises, une provision est constatée, celle-ci venant réduire le montant du chiffre d'affaires.

Compte tenu de la typologie de ses clients le chiffre d'affaires brut du Groupe fait l'objet de remises ou d'éléments soustractifs et en particulier de remises de fin d'année et de participations publicitaires. Au regard des IFRS, et s'agissant de prestations achetées à nos clients, les participations publicitaires sont comptabilisées en charge (ligne « services extérieurs ») du compte de résultat. Les remises (remises sur factures et remises de fin d'années) sont comptabilisées en diminution du chiffre d'affaires.

3.2 Actifs incorporels

Frais de recherche et développement

Les coûts de développement sont activés lorsque l'ensemble des critères (IAS 38) ci-dessous sont remplis :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle.
- intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre.
- capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle.
- validation du business plan mettant en évidence le caractère profitable du projet par le comité de pilotage afin de démontrer que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables.
- la disponibilité des ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement.
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Cette validation formalisée par projet permet au projet d'entrer dans sa phase de capitalisation dite « phase 1 ». Les coûts engagés avant en « phase 0 » sont tous passés en charge et la période de capitalisation des coûts de R&D s'arrête lorsque les développements sont achevés et au plus tard, lorsque le produit passe en phase de commercialisation dite « phase 2 ».

Chaque projet répondant à ces critères fait l'objet d'une demande d'investissement accompagnée d'une étude de rentabilité qui est soumise au comité de direction. L'approbation du comité marque le point de départ du projet et des investissements. Les projets sont traités comme des immobilisations en cours jusqu'à la date de la première vente (hors Groupe), date qui correspond à la fin de l'activation des coûts et au point de départ des amortissements. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

Les dépenses liées aux activités de développement sont amorties sur leur durée d'utilité prévisionnelle, au rythme de consommation des avantages économiques. Si les objectifs de vente ne sont pas atteints à partir de la deuxième année, cela devrait conduire (1) à réaliser un test d'impairment et (2) à réviser le plan d'amortissement de façon prospective.

Ces prévisions sont réactualisées à chaque clôture en fonction des ventes réelles.

Des tests d'impairment par projet, qu'ils soient en cours de développement ou déjà commercialisés, sont mis en œuvre de façon systématique à chaque clôture.

Les projets qui ne remplissent plus les critères de capitalisation sont totalement et immédiatement dépréciés.

Pour le test d'impairment, un coefficient correspondant à $(1 - \text{taux d'atteinte des objectifs})$ est déterminé. S'il est supérieur à 20%, une dépréciation des immobilisations incorporelles est comptabilisée pour le montant correspondant à ce coefficient appliqué à la valeur nette comptable de l'actif. Le cas échéant, le management peut revoir à la hausse ou à la baisse le montant de dépréciation en fonction des informations disponibles sur les débouchés futurs du projet.

Les tests d'impairment n'ont pas conduit à constater une charge d'impairment complémentaire significative sur l'exercice.

CONCESSIONS DE LICENCES

Conformément au traitement préconisé par IAS 38 (immobilisations incorporelles), les droits relatifs aux concessions de licences ont été immobilisés. Les flux d'avantages économiques futurs attribuables à l'utilisation de ces actifs peuvent varier selon différentes hypothèses.

Les hypothèses prudentes induisant une valeur basse des flux attendus correspondent le plus souvent aux montants des minimums garantis que l'entreprise s'est engagée à verser aux sociétés qui lui concèdent les droits. C'est cette valeur qui a été retenue comme représentative du coût de ces actifs.

La contrepartie de ces actifs est comptabilisée en "autres dettes d'exploitation" pour la part à moins d'un an et en "autres dettes non courantes" pour la part à plus d'un an.

Les flux réels qui seraient supérieurs à la valeur basse retenue comme valeur d'actif sont comptabilisés directement au compte de résultat en "autres produits et charges d'exploitation".

Les modes d'amortissement retenus sont ceux préconisés par la norme IAS 38 pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité finie. Ainsi, l'amortissement commence dès que les licences sont exploitées. Il reflète le rythme de consommation des avantages économiques futurs liés à chaque licence.

Les durées d'amortissement sont les durées pendant lesquelles les droits sont concédés.

En l'existence d'un indice de perte de valeur (baisse des ventes sur une licence spécifique), ces actifs sont testés et une perte de valeur est comptabilisée en charges de la période. Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur l'exercice.

AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les autres actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur éventuelles.

Les autres actifs incorporels incluent principalement le coût d'acquisition des technologies et licences acquises auprès de tiers. Ces actifs incorporels sont amortis linéairement en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel sur une période maximale de 10 ans.

3.3 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle ne sont comptabilisées à l'actif que lorsqu'elles améliorent l'état de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

L'amortissement est comptabilisé en charges sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

· Matériels de transport	3 à 5 ans
· Constructions en Crédit-Bail	9 ans
· Matériels et outillages	3 à 10 ans
· Matériel informatique	3 à 5 ans
· Matériel de bureau	5 à 10 ans
· Agencements et installations	3 à 10 ans

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

En l'existence d'un indice de perte de valeur, les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation. Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur l'exercice.

3.4 – Contrats de location

Les actifs pris en location correspondent majoritairement aux actifs immobiliers exploités par le Groupe en France et à Hong-Kong et plus accessoirement des contrats de location de véhicules et de copieurs en France exclusivement.

Depuis le 1^{er} avril 2019, conformément à la norme IFRS 16, tous les contrats de location sont comptabilisés au bilan, par la constatation d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué, en contrepartie d'un engagement locatif correspondant à la valeur actualisée des loyers à payer sur la durée raisonnablement certaine de la location.

La norme IFRS 16 affecte également la présentation de ces opérations au compte de résultat (comptabilisation d'une charge d'amortissements en charge opérationnelle courante et d'une charge d'intérêts en résultat financier, en remplacement de la charge de loyers en charge opérationnelle courante) et au tableau des flux de trésorerie (les paiements locatifs, représentatifs du paiement des intérêts et du remboursement de l'engagement locatif affectent les flux de financement).

Ces éléments sont comptabilisés au plus bas de la juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location à la date de commencement du contrat.

Lorsqu'il n'existe pas de certitude raisonnable que le preneur devienne propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location, l'actif est amorti sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et sa durée d'utilité.

Les principaux contrats de location portés par le Groupe LEXIBOOK sont des contrats de location financement dont les principaux contrats sont celui lié au siège social en France avec une valeur brute de 943 300 € et amorti à hauteur de 768 615 € au 31 mars 2025 et celui lié à sa filiale Hongkongaise avec une valeur brute de 827 742 € et amorti à hauteur de 287 866 € au 31 mars 2025.

3.5 Créances clients et affacturage

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, qui dans la plupart des cas correspond à leur valeur faciale. Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Le Groupe procède couramment à des opérations d'affacturage de ses créances clients dans le cadre de son cycle d'exploitation ; ces créances doivent, dans le cadre des IFRS, faire l'objet d'une réintégration dès lors qu'il est établi que les avantages et les risques inhérents à ces créances demeurent à la charge du Groupe. Cet exercice a conduit le Groupe à procéder à des réintégrations sous la rubrique « Créances Clients », en contrepartie desquelles une dette financière est constatée. Par ailleurs les dépôts de garanties octroyés dans le cadre du contrat d'affacturage font l'objet d'un reclassement sous la rubrique « Avances et Acompte versés ».

Tous les programmes d'affacturage du Groupe ont été considérés comme ne permettant pas la sortie des créances du bilan consolidé.

Les principales caractéristiques des principaux contrats en vigueur à la date de clôture sont les suivantes :

Caractéristiques	FACTOFRANCE	COFACREDIT
Réserve	10%	10%
Retenue de garantie	15%	15%
Minimun Fonds de Garantie	230 000	100 000
Commission d'affacturage	0.23%	0.23%
Commission d'anticipation	Moyenne mensuelle EURIBOR 3 mois + 0,75 %	Moyenne mensuelle EURIBOR 3 mois + 0,75 %

3.6 Stocks

Les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût ou de la valeur de réalisation nette estimée ; le coût est calculé selon la méthode du prix de revient moyen pondéré. La modalité de valorisation inclut le coût de l'achat des matières premières et composants, les frais d'approche (Fret maritime ou aérien, dédouanement...) et des autres coûts affectables à la production comme les coûts de contrôle du processus de fabrication depuis le choix des usines et des outils de production, le contrôle de qualité des produits, etc.

En termes de dépréciation, comptabilisée si la valeur de réalisation est inférieure au coût, la méthode diffère en fonction du type de stock

a) Stocks défectueux ou à recycler : ces stocks sont regroupés en différentes catégories. Ces catégories vont permettre de déterminer le niveau de dépréciation à pratiquer. Les taux de dépréciations varient de 5% à 100%

b) Stocks à rotation lente : les stocks de produits neufs font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si la valeur des produits identifiés à « rotation lente » doit être dépréciée et le cas échéant afin de déterminer le niveau de la dépréciation.

La société procède à des dépréciations en fonction des valeurs nettes de réalisation, basées pour l'essentiel sur des perspectives de ventes et de marge attendue.

Une provision à 100% pourra également être décidée si le produit n'est plus commercialisable, pour des raisons spécifiques.

Les nouveautés ne sont jamais dépréciées. Un produit est dit nouveau lorsque sa première date de commercialisation remonte à moins d'un an

3.7 Provision pour retraite et obligations assimilées

Des provisions sont constituées afin de couvrir l'intégralité des engagements sociaux correspondant aux avantages versés au personnel au moment et après son départ du Groupe dès lors que les régimes concernés peuvent être qualifiés de régimes à prestations définies.

Dans le cadre de régimes à prestations définies, les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou des accords en vigueur dans chaque société. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chaque unité est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est situé et prennent notamment en compte :

- l'évolution prévisible des salaires ;
- la rotation des effectifs ;
- le risque de mortalité ;

- un taux d'actualisation financière.

3.8 Rémunération sur base d'actions

LEXIBOOK S.A. ne dispose plus daucun plan d'attribution d'options de souscription d'actions au 31 mars 2025.

3.9 Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

3.10 Impôts différés

Les impôts différés résultant des différences temporaires sont les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base. L'impôt différé constaté est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

Les pertes fiscales du Groupe et de ses filiales sont imputables sans limitation de durée. Elles donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé actif dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Des impôts différés actifs ont ainsi été reconnus pour une partie des reports déficitaires en Espagne.

3.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique trésorerie comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les comptes courants des factors. Les découverts bancaires figurent au bilan en passif courants sous la rubrique concours bancaires courants.

3.12 Information sectorielle

L'information sectorielle est dispensée au niveau de « l'activité », analysée selon les méthodes utilisées pour distribuer les produits : FOB / NON FOB.

LEXIBOOK a choisi de retenir comme axe d'analyse prioritaire dans son Reporting interne les méthodes qu'il utilise pour distribuer ses produits à ses clients, et en particulier une distribution « départ Hong Kong » (incoterm FOB) par opposition à une distribution « rendu » chez le client. En effet, ces deux méthodes de distribution ont des modes de fonctionnement qui leur sont propres et des rentabilités, par nature, différentes.

Le Président du Directoire, le Directeur Général et le Directeur Administratif et Financier (CODM – Chief Operating Decision Maker au sens d'IFRS 8) suivent la performance opérationnelle selon cette segmentation dans le reporting interne du Groupe.

3.13 Instruments financiers dérivés

Le champ d'application des instruments financiers dérivés a été défini par le Groupe LEXIBOOK conformément aux dispositions et principes introduits par la norme IFRS 9.

Evaluation et comptabilisation

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur. Cette juste valeur est déterminée sur la base de prix cotés et de données de marché, disponibles auprès de contributeurs externes. Le Groupe LEXIBOOK peut également faire référence à des transactions récentes comparables ou utiliser une

valorisation fondée sur des modèles internes reconnus par les intervenants sur le marché et intégrant des données directement dérivées de données observables telles que des cotations de gré à gré.

La variation de juste valeur de ces instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat sauf lorsqu'ils sont désignés comme instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net. Dans ces deux derniers cas, les variations de valeur des instruments de couverture sont comptabilisées directement dans les autres éléments du résultat global, hors part inefficace des couvertures.

Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture

Le Groupe LEXIBOOK utilise des instruments dérivés pour couvrir ses risques de change.

Les critères retenus par le Groupe LEXIBOOK pour la qualification d'un instrument dérivé comme une opération de couverture sont ceux prévus par la norme IFRS 9 :

1. les instruments de couverture et les éléments couverts constituant la relation de couverture sont tous éligibles à la comptabilité de couverture ;
2. une désignation formelle et une documentation structurée de la relation de couverture ainsi que l'objectif et la stratégie de mise en place de la couverture sont formellement établis au démarrage de la relation de couverture ;
3. et la relation de couverture remplit tous les critères d'efficacité suivants :
 - il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture ;
 - l'effet du risque de crédit n'est pas l'élément dominant dans les variations de valeur qui résultent de cette relation économique ; et
 - le ratio de couverture entre l'élément couvert et l'instrument de couverture est approprié c'est-à-dire qu'il n'existe pas de déséquilibre entre les poids de l'élément couvert et de l'instrument de couverture qui pourrait créer de l'inefficacité aboutissant à des impacts comptables incohérents avec l'objectif de la comptabilité de couverture.

Le Groupe LEXIBOOK applique la couverture de flux de trésorerie.

Il s'agit d'une couverture de transactions futures hautement probables où les variations de flux de trésorerie générées par l'élément couvert sont compensées par les variations de valeur de l'instrument de couverture. Les variations cumulées de juste valeur sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global pour leur partie efficace et en résultat pour la partie inefficace (correspondant à l'excédent de variations de juste valeur de l'instrument de couverture par rapport aux variations de juste valeur de l'élément couvert). Lorsque les flux de trésorerie couverts se matérialisent, les montants jusqu'alors enregistrés en réserve de couverture de flux de trésorerie sont repris en résultat à titre d'ajustement de reclassement dans la période ou les périodes où les flux de trésorerie attendus qui sont couverts influent sur le résultat net.

Le Groupe LEXIBOOK n'applique pas la couverture de juste valeur et la couverture d'un investissement net.

La relation de couverture prend fin de manière prospective dès lors qu'un instrument dérivé cesse d'être un instrument de couverture selon les critères d'éligibilité retenus par le Groupe, après prise en compte, le cas échéant, de tout ajustement du ratio de couverture. Cela inclut les situations dans lesquelles l'instrument de couverture expire, arrive à échéance, est vendu ou est exercé.

Seuls les instruments dérivés externes au Groupe LEXIBOOK étant réputés éligibles à la comptabilité de couverture, les résultats relatifs aux instruments dérivés internes sont éliminés dans les comptes consolidés. Toutefois, dans le cadre d'une relation de couverture initiée au moyen de dérivés internes au Groupe LEXIBOOK, la comptabilité de couverture s'applique s'il est démontré que les instruments dérivés internes donnent lieu à un retourement à l'extérieur du Groupe LEXIBOOK.

Instruments financiers dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture

Certains instruments dérivés ne satisfont pas aux critères de la comptabilité de couverture. Les variations de la juste valeur d'instruments dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont immédiatement comptabilisées au compte de résultat en « Autres produits et charges financiers ».

Note 4 – Immobilisations incorporelles

Flux d'immobilisations incorporelles en €	31/03/2024	Augmentation	Diminution	Ecarts de conversion	31/03/2025	Variation 25/24	Variation 25/24 (%)
Frais de recherche et développement	1 104 535	181 504		5 105	1 291 144	186 609	16.9%
Concessions, brevets, licences (Hors Crédit-Bail)	2 867 562	100 000	0	334	2 967 896	100 334	3.5%
Autres immobilisations incorporelles	100 000	0			100 000	0	0.0%
TOTAL	4 072 097	281 504	0	5 439	4 359 040	286 943	7.0%

Flux d'amortissements des immobilisations incorporelles en €	31/03/2024	Augmentation	Diminution	Ecarts de conversion	31/03/2025	Variation 25/24	Variation 25/24 (%)
Amort / Frais de recherche et développement	851 162	137 535		3 947	992 644	141 482	16.6%
Amort / Concessions, brevets, licences (Hors Crédit-Bail)	1 770 458	968 330	0	334	2 739 122	968 664	54.7%
Amort / Autres immobilisations incorporelles	100 000	0			100 000	0	0.0%
TOTAL	2 721 620	1 105 865	0	4 281	3 831 766	1 110 146	40.8%

Valeur nette des immobilisations incorporelles en €	31/03/2024	31/03/2025	Variation 25/24 (%)
Frais de recherche et développement	253 373	298 500	45 127 17.8%
Concessions, brevets, licences (Hors Crédit-Bail) (1)	1 097 104	228 774	-868 330 -79.1%
Autres immobilisations incorporelles (2)	0	0	0 0.0%
TOTAL	1 350 477	527 273	-823 203 -61.0%

dont 228 774 € liés aux concessions de licences évoquées en 3.2 en valeur nette. On retrouve la contrepartie de l'activation de ces minima garantis en autres dettes d'exploitation part courante (228 789 € – cf note 18.2).

La valeur nette des immobilisations incorporelles correspondant à la R&D reste stable et se porte à 298.5 K€ vs 253.3 K€ un an plus tôt.

La valeur nette des immobilisations incorporelles correspondant aux licences est de 228 774 € au 31 mars 2025, vs 1 096 970 € un an plus tôt.

Note 5 – Immobilisations corporelles

Flux d'immobilisations corporelles en €	31/03/2024	Augmentation	Diminution	Ecarts de conversion	31/03/2025	Variation 25/24	Variation 25/24 (%)
Installations tech, mat et outillages ind.	893 633	124 150		3 322	1 021 105	127 472	14.3%
Autres immobilisations corporelles (Hors Crédit-Bail)	631 936	23 550		0	655 486	23 550	3.7%
TOTAL	1 525 569	147 700	0	3 322	1 676 591	151 022	9.9%

Flux d'amortissements des immobilisations corporelles en €	31/03/2024	Augmentation	Diminution	Ecarts de conversion	31/03/2025	Variation 25/24	Variation 25/24 (%)
Amort / Installations tech, mat et outillages ind.	628 838	75 625		2 125	706 588	77 750	12.4%
Amort / Autres immobilisations corporelles (Hors Crédit-Bail)	482 437	20 864		503 301	20 864	20 864	4.3%
TOTAL	1 111 275	96 489	0	2 125	1 209 889	98 614	8.9%

Valeur nette des immobilisations corporelles en €	31/03/2024	31/03/2025	Variation 25/24 (%)
Installations tech, mat et outillages ind.	264 795	314 517	49 722 18.8%
Autres immobilisations corporelles (Hors Crédit-Bail)	149 499	152 185	2 686 1.8%
TOTAL	414 294	466 702	52 408 12.6%

Note 6 – Autres Actifs financiers

Autres Actifs financiers en €	31/03/2024	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	31/03/2025	Variation 25/24	Variation 25/24 (%)
Autres titres	10 057	0	0		10 057	0	0.0%
Dépôts et cautionnements	262 220	123 101	0	-317	385 003	122 783	99.7%
TOTAL	272 277	123 101	0	-317	395 060	271 960	99.9%

Les dépôts et cautionnements correspondent principalement aux dépôts de garantie concernant les emprunts BPI et GIAC.

Note 7 – Stocks

Stocks en €	31/03/2025	31/03/2024	Variation 25/24 (%)
Valeur Brute	19 410 906	13 527 610	5 883 296 43.5%
Dépréciation	-2 375 315	-1 645 499	-729 816 44.4%
Valeur Nette	17 035 591	11 882 111	5 153 480 43.4%
Depréciation/Valeur Brute		12.2%	12.2%

Le niveau des stocks, en valeur nette de dépréciations, s'établit à 17,0 M€ au 31 mars 2025, en hausse de 5,2 M€ par rapport à l'année précédente (11,9 M€ au 31/03/2024). Cette progression s'explique principalement par l'augmentation de l'activité, ainsi que par une stratégie de renforcement des stocks aux États-Unis, où ils atteignent 3,2 M€. Cette anticipation logistique vise à soutenir le développement commercial sur le continent américain tout en bénéficiant d'un effet favorable lié à l'entrée des marchandises avant la mise en place de nouveaux droits de douane. En France, les stocks augmentent également, de 3,8 M€, pour atteindre 13,6 M€ en prévision des opérations commerciales attendues sur le Q1 fiscal 2025-26 liées à la sortie du film Stitch.

Note 8 – Crédances d'exploitation

Crédances d'exploitation en €	31/03/2025	31/03/2024	Variation 25/24 (%)
Clients	7 308 933	6 916 582	392 351 5.7%
Dépréciation	-1 354 734	-879 192	-475 542 54.1%
Charges constatées d'avance	1 468 597	1 244 415	224 182 18.0%
Avances et acomptes versés (1)	4 068 036	3 131 418	936 618 29.9%
TOTAL	11 490 832	10 413 223	1 077 609 10.3%

(1) Dont 3 814 774 euros liés au retraitement de l'affacturage indiquée en note 3.5, réserves au titre des Remises de Fin d'Année, des Participations Publicitaires et des avoirs

Note 9 – Autres créances d'exploitation

Autres créances d'exploitation en €	31/03/2025	31/03/2024	Variation 25/24 (%)
Crédances au personnel et comptes rattachées	8 512	234 897	-226 385 -96.4%
Crédances sur l'Etat et autres collectivités publiques	609 856	683 263	-73 407 -10.7%
Autres débiteurs courants	178	462	-284 -61.6%
TOTAL	618 546	918 622	-300 076 -32.7%

Note 10 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie en €	31/03/2025	31/03/2024	Variation 25/24	Variation 25/24 (%)
Valeur mobilières de placement	7 397 031	500 000	6 897 031	1379.4%
Banques, établissements financiers et assimilés	5 202 577	8 148 007	-2 945 430	-36.1%
TOTAL	12 599 608	8 648 007	3 951 601	45.7%

La trésorerie s'établit à 12.6 M€ au 31 Mars 2025 vs 8.6 M€ au 31 Mars 2024. La variation de trésorerie est principalement le fruit de la croissance de la marge générée.

Aussi, le Groupe est passé en position de trésorerie nette à hauteur de + 7.15 M€ à la clôture, contre une position de trésorerie nette de + 2,04 M€ l'année précédente. (cf Note 15)

Note 11 – Capitaux propres

Ecart de conversion

Les écarts de conversion proviennent des filiales situées à Hong Kong et aux USA.

Capital

Au 31 mars 2025, le capital est composé de 7 763 319 actions entièrement libérées, de valeur nominale 0.50 €, soit un capital de 3 881 659,50 €. Du fait de l'existence de 2 434 actions inscrites au nominatif depuis plus de deux ans, un total de 7 765 753 droits de votes sont attachés aux 7 763 319 actions composant le capital.

Les fonds propres incluant le résultat au 31 mars 2025 s'établissent à 24,4 M€.

La société ne détient plus aucune action propre et aucune de ses filiales n'en détient.

Gestion du Capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

Note 12 – Plan d'attribution d'options de souscription d'actions

Au 31 mars 2025, Le Groupe ne dispose d'aucun plan d'attribution d'options de souscription d'actions.

Note 13 – Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre des actions ordinaires achetées et détenues à titre d'autocontrôle.

Résultat net par action	31/03/2025	31/03/2024	Variation 25/24	Variation 25/24 (%)
Résultat net part du Groupe en €	7 371 572	4 991 953	2 379 619	47.7%
Nombre moyen pondéré d'actions	7 763 319	7 758 543	4 776	0.1%
Résultat en euros par action	0.95	0.64		47.6%

Il n'existe aucun instrument dilutif, le résultat net dilué par action est donc identique au résultat net par action.

Note 14 – Dettes financières

Dettes financières en €	31/03/2025	31/03/2024	Variation 25/24	
			Variation 25/24	(%)
Emprunts auprès des établissements de crédit (1)	3 169 862	4 660 869	-1 491 007	-32.0%
Intérêts courus sur emprunts	9 469	15 428	-5 959	-38.6%
Concours bancaires courant	90 128	15 213	74 915	492.4%
Autres emprunts et dettes assimilés (2)	2 183 829	1 914 563	269 266	14.1%
TOTAL	5 453 288	6 606 073	-1 152 785	-17.5%

(1) Dont 100 000 € du GIAC et 1 815 330 € de Prêt Garanti par l'Etat et 642 857 € de BPI et 611 674 € de la Banque Postale.

(2) Dont 2 183 829 € liés à l'affacturage.

(NB) La variation entre les deux exercices est principalement liée à la baisse de l'affacturage, aux remboursements de crédits moyen terme et au niveau d'utilisation des concours bancaires.

Lexibook a remboursé un total de 1 491.0 K€ pour le Prêt Pour l'Innovation obtenu de la BPI, VATEL, le GIAC et le PGE, contribuant au désendettement du Groupe, qui atteint un point bas historique.

(en €)	31/03/2025	31/03/2024	Variation 25/24	Variation 25/24 (%)
Dettes financières à l'ouverture	6 606 073	8 851 615	- 2 245 542	-25.4%
Nouveaux emprunts	-	-	-	-
Remboursements	- 1 491 007	- 1 255 310	- 235 697	18.8%
Variation juste valeur des emprunts couverts				
Variation des concours bancaires	74 915	- 48 334	123 249	-255.0%
Variation des intérêts courus	- 5 959	- 9 406	3 447	-36.6%
Écarts de conversion	-	-	-	-
Variation de périmètre				
Reclassement des passifs financiers associés à des actifs détenus en vue de la vente				
Affacturage	269 266	- 932 492	1 201 758	-128.9%
Dettes financières à la clôture	5 453 288	6 606 073	- 1 152 785	-17.5%

	31/03/2024	Flux trésorerie	Flux non monétaires			31/03/2025	Variation 25/24	Variation 25/24 (%)
			Acquisition	Variation cours de change	Variation des Justes Valeurs			
Emprunt long terme	4 676 297	- 1 496 966				3 179 331	- 1 496 966	-32.0%
Emprunt court terme	1 914 563	269 266				2 183 829	269 266	14.1%
Concours bancaires	15 213	74 915		-		90 128	74 915	492.4%
Instruments dérivés dédiés à la couverture de la dette financière	-					-		
Passifs liés aux activités de financement	6 606 073	- 1 152 785	-	-	-	5 453 288	- 1 152 785	-17.5%

Cette variation résulte principalement du remboursement des dettes (+ 1.491 K€) et de la variation de l'affacturage (- 269 K€).

Lexibook dispose de la trésorerie nécessaire pour son nouvel exercice fiscal : le Groupe dispose d'un Prêt Garanti par l'Etat à hauteur de 1.82M€ remboursable mensuellement jusqu'en juin 2028 ainsi que d'un prêt revolving de 2 millions d'euros auprès de la BPI prévu à partir de juin 2025 sur 2 ans, amortissable trimestriellement

14.1 Analyse par échéances

Dettes financières en € 31 mars 2025	Total	1 an au +	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 169 862	1 184 765	1 985 097	
Intérêts courus sur emprunts	9 469	9 469		
Concours bancaires courant	90 128	90 128		
Autres emprunts et dettes assimilées	2 183 829	2 183 829		
Total	5 453 288	3 468 191	1 985 097	0

14.2 Ventilation taux fixe – taux variable

Ventilation de la dette par nature de taux	31/03/2025	31/03/2024	Variation 25/24	Variation 25/24 (%)
Taux fixe	642 857	1 125 001	-482 144	-42.9%
Taux variable	4 810 431	5 481 072	-670 641	-12.2%
Total	5 453 288	6 606 073	-1 152 785	-17.5%

14.3 Caractéristiques des principaux emprunts

Taux Fixe :

- Le 31/08/2022, Le Groupe LEXIBOOK a obtenu un Prêt BPI d'un montant global de 1 000 000 € (un million d'euros) Les fonds ont été libérés le 31/08/2022. Ce prêt est rémunéré à 3,41% sur 7 ans.

Taux Variable :

- Le 20 mai 2015, le Groupe LEXIBOOK a émis un emprunt obligataire souscrit en totalité auprès du GIAC d'un montant de 1 000.000 € (un million d'euros) sur 10 ans avec 5 ans de franchise, rémunéré sur l'EURIBOR 3 mois + 3,113 %.

- Le Groupe a obtenu de ses partenaires bancaires un Prêt Garanti par l'Etat d'un montant global de 2 179 581 € (deux millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-un euros). Les fonds ont été libérés entre le 27 mai 2020 et le 2 juillet 2020. Ces PGE sont rémunérés à 0.25% en moyenne la première année. Cette première année est en franchise de capital. Le Groupe a décidé de proroger ces PGE sur 5 ans avec amortissement mensuel à compter de mai 2021.

- Le 31/03/2022, le Groupe LEXIBOOK a obtenu d'un nouveau partenaire bancaire, un prêt d'un montant global de 1 000 000 € (un million d'euros). Les fonds ont été libérés le 20 avril 2022. Ce PGE est rémunéré à 2.02 % sur 7 ans.

- Le 29/06/2022, le Groupe LEXIBOOK a obtenu d'un nouveau partenaire bancaire, un Prêt Garanti par l'Etat d'un montant global de 1 500 000 € (un million cinq cent mille euros). Les fonds ont été libérés le 29 juin 2022. Ce PGE est rémunéré à 5.83% sur 6 ans avec 1 an de franchise.

14.4 Juste Valeur et hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs financiers

IFRS 9 – Instruments financiers :

Les instruments financiers sont constitués :

- Des actifs financiers qui comprennent les autres actifs non courants, les créances clients, les autres actifs courants et la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- Des passifs financiers qui comprennent les dettes financières à court terme et les découvertes bancaires, les dettes d'exploitation et autres dettes courantes et non courantes ;
- D'instruments financiers dérivés.

La norme IFRS 9 a notamment introduit sans incidence sur la situation financière du Groupe.

- Une nouvelle classification des instruments financiers et les règles d'évaluation qui en découlent, fondée sur le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments financiers (1er volet) ;
- Un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers, fondé sur les pertes de crédit attendue, en remplacement du modèle jusqu'alors basé sur les pertes de crédit avérées (2ème volet) ;
- De nouveaux principes en matière de comptabilité de couverture (3ème volet)

Cette norme comporte trois volets principaux :

Volet 1 : Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers

En IFRS 9, la classification des actifs financiers prend en compte le modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif.

En fonction de l'analyse combinatoire des deux critères, la norme prévoit les trois catégories suivantes :

- les actifs financiers évalués au coût amorti ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat (JVPL) ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur avec comptabilisation des variations de valeur en capitaux propres (recyclable ou non recyclables) (JVOCI).

Les principes de comptabilisation appliqués par le Groupe, dans la mesure où l'essentiel des actifs financiers, classés antérieurement dans la catégorie « Prêts et créances », restent comptabilisés au coût amorti.

Volet 2 : Dépréciation des actifs financiers

L'application du modèle de dépréciation des créances commerciales est basé sur des pertes attendues. Ce modèle s'applique aux actifs financiers correspondants à des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi qu'aux engagement de prêt et aux contrats de garantie financière.

La reconnaissance du risque de crédit relatif aux actifs financiers en se fondant sur l'approche des pertes attendues versus pertes avérées : ceci se traduit notamment par la comptabilisation de dépréciations des créances clients non échues. Compte tenu de l'activité du Groupe, de la typologie de ses clients, et de la politique de couverture des risques du Groupe, l'application du modèle de dépréciation aux créances clients n'a pas d'incidence sur les comptes consolidés.

Volet 3 : Comptabilité de couverture

L'adoption du modèle de comptabilité de couverture d'IFRS 9 ne mène à aucun changement de la politique de couverture du Groupe et est sans impact sur la comptabilisation des opérations de couverture et des instruments financiers dérivés gérés par le Groupe (Cf note 3.13).

	Valeur comptable				Hierarchie des justes valeurs			
	Juste valeur des instruments de couverture	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers / passifs financiers au 31 mars 2025								
Actifs financiers évalués à la juste valeur								
Contrats de change à terme utilisés comme couverture	13 438			13 438		13 438		13 438
Total des actifs financiers évalués à la juste valeur	13 438			13 438		13 438		13 438
Actifs financiers non évalués à la juste valeur								
Créances clients et autres débiteurs		12 109 377		12 109 377				
Trésorerie et équivalents de trésorerie		12 599 608		12 599 608				
Total des actifs financiers non évalués à la juste valeur	24 708 985			24 708 985				
TOTAL DES ACTIFS FINANCIER	13 438	24 708 985		-	24 722 423		-	13 438
Passifs financiers évalués à la juste valeur								
Contrats de Change à terme utilisés comme couverture	-			-		-		-
Total des passifs financiers évalués à la juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers non évalués à la juste valeur								
Concours bancaires			90 128	90 128				
Engagements locatifs			819 631	819 631				
Affacturage			2 183 829	2 183 829				
Emprunts auprès des établissements de crédit			3 179 331	3 179 331				
Dettes d'exploitation			12 580 033	12 580 033				
Total des passifs financiers non évalués à la juste valeur			18 852 951	18 852 951				
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	-	-	18 852 951	18 852 951	-	-	-	-

Niveau 1 : valeurs issues des cours sur les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation

Niveau 2 : valeurs issues des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans le niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement

Niveau 3 : valeurs issues des données non observables concernant l'actif ou le passif

Note 15 – Endettement net

Endettement net (en €)	31/03/2025	31/03/2024	Variation 25/24	Variation 25/24 (%)
Concours bancaires	90 128	15 213	74 915	492.4%
Affacturage	2 183 829	1 914 563	269 266	14.1%
GIAC, VATEL, PPI BPIFRANCE, PGE Part Courante	1 184 765	1 491 007	-306 242	-20.5%
Intérêts courus	9 469	15 428	-5 959	-38.6%
Total dettes financières part courante	3 378 063	3 420 998	-42 935	-1.3%
GIAC, VATEL, PPI BPIFRANCE Part non Courante	1 985 097	3 169 862	-1 184 765	-37.4%
Total dettes financières part non courante	1 985 097	3 169 862	-1 184 765	-37.4%
Total dettes financières - A	5 453 288	6 606 073	-1 152 785	-17.5%
Trésorerie active - B	12 599 608	8 648 007	3 951 601	45.7%
Comptes courants associés - C				
Total endettement net (A-B+C)	-7 146 320	-2 041 934	-5 104 386	250.0%

L'endettement net ci-dessus est calculé hors dettes de location IFRS16

Le Groupe est passé en position de trésorerie nette à hauteur de 7.1 M€ à la clôture, contre une position de trésorerie nette de 2.04 M€ l'année dernière. Cette variation résulte principalement de la variation nette de trésorerie de +3.9 M€, du remboursement des dettes court termes (+ 1.491 K€) et de la variation de l'affacturage (- 269 K€). LEXIBOOK a en effet remboursé un total de 1.491 K€ pour le Prêt Pour l'Innovation obtenu de la BPI, le GIAC et le PGE, contribuant au désendettement du Groupe, qui atteint un point bas historique.

Note 16 – Provisions pour pensions et avantages assimilés

Au 31 mars 2024, Les principales hypothèses retenues étaient : retraite à 67 ans (départ volontaire), taux d'inflation de 2.21 %, Turn-over de 12,76% et taux d'actualisation de 3.33 % (le taux Bloomberg de la zone Euro (AA - long terme (15 ans)), Indice au 31 mars 2024.

Les principales hypothèses retenues au 31 mars 2025 sont : retraite à 67 ans (départ volontaire), taux d'inflation de 2.40 %, Turn-over de 12.31 % et taux d'actualisation de 3.69 % (le taux Bloomberg de la zone Euro (AA - long terme (15 ans)), Indice au 31 mars 2025.

Celle-ci concerne exclusivement les IDR en France.

Le montant des engagements au 31 mars 2025 est de 76 194 € contre 124 909 € au 31 mars 2024. Le montant en compte de résultat est donc une reprise de provision de 48 715 € pour la période.

Note 17 – Autres provisions

Concernant les litiges commerciaux, un complément de provision a été comptabilisé au 31/03/2025 pour un montant de 300 k€

On note également, sur l'exercice, une dotation pour un montant de 300K€ consécutivement aux conclusions de l'audit relatif aux royalties versées au titre des licences.

Provisions en €	31/03/2025	31/03/2024	Variation 25/24	
			Variation 25/24	(%)
Provisions pour pensions et avantages assimilés	76 194	124 909	-48 715	-39.0%
Autres provisions	800 000	200 000	600 000	300.0%
TOTAL	876 194	324 909	551 285	169.7%

Le Groupe n'a pas jugé nécessaire de constituer une provision au titre de la garantie des produits en raison des facteurs suivants :

- Le Groupe dispose de contrats de garantie auprès de l'ensemble de ses sous-traitants assembleurs et a reporté le risque d'un défaut épidémique sur eux.
- Les standards de qualité ont été durcis depuis plusieurs années, ce qui a permis de fiabiliser les produits, de diminuer les pannes au déballage et de d'améliorer l'image de marque de Lexibook.
- Le Groupe procède avec une partie de ses clients à des rachats de garantie en lieu et place des retours de produits défectueux pour limiter les flux.
- Le Groupe a remplacé les tablettes (fortement génératrices de traitement SAV) par des produits moins technologiques (instruments de musique, luminaire, jouets...) moins susceptibles de pannes et de retours SAV.

Au global le ratio des produits traités par le SAV a touché un point bas sur l'exercice 2024-25 à 0.12% des volumes. Pour rappel, celui-ci était également de 0.12% sur l'exercice 2023-2024.

Note 18 – Dettes d'exploitation

18-1 Dettes d'exploitation

Dettes d'exploitation en €	31/03/2025	31/03/2024	Variation 25/24 (%)
Fournisseurs Note 18.1	8 322 326	5 088 420	3 233 906 63.6%
Avances et acomptes reçus Note 18.1	1 207 614	959 881	247 733 25.8%
Fournisseurs d'immobilisations Note 18.1 (1)	128 789	954 470	-825 681 -86.5%
TOTAL	9 658 729	7 002 771	2 655 958 37.9%

(1) En totalité liés aux concessions de licences évoquées en 3.2. On retrouve la contrepartie de cette dette en immobilisations incorporelles, cf note 4.

18-2 Autres dettes d'exploitation – Part courante

Autres dettes d'exploitation en € - Part courante	31/03/2025	31/03/2024	Variation 25/24 (%)
Dettes au personnel et comptes rattachés	1 899 401	1 604 461	294 940 18.4%
Dettes sur l'Etat et autres collectivités publiques	121 903	837 734	-715 831 -85.4%
Autres crébiteurs - Courant	0	0	0 0.0%
TOTAL	2 021 304	2 442 195	-420 891 -17.2%

18-3 Autres dettes d'exploitation – Part non courante

Autres dettes d'exploitation en € - Part non courante	31/03/2025	31/03/2024	Variation 25/24 (%)
Fournisseurs d'immobilisations (1)	100 000	146 000	-46 000 -31.5%
Provision pour litige commercial	800 000	200 000	600 000 300.0%
TOTAL	900 000	346 000	554 000 160.1%

(1) En totalité liés aux concessions de licences évoquées en 3.2. On retrouve la contrepartie de cette dette en immobilisations incorporelles, cf note 4.

Note 19 – Chiffres d'affaires et marge

Le tableau ci-dessous présente la marge brute, la marge brute retraitée des impacts de change qui sont inclus dans le résultat financier et d'éléments exceptionnels inclus dans la marge brute et la marge 4 nets après participations publicitaires et royalties :

	31 MARS 2025	31 MARS 2024	Variation en €	Variation en %
Chiffre d'affaires net				
Coûts d'achat des produits vendus	74 011 747	58 620 967	15 390 780	26.3%
Marge brute	-29 454 950	-23 534 525	-5 920 425	25.2%
Taux de marge brute	44 556 797	35 086 442	9 470 355	27.0%
Impact net de change	60.2%	59.9%		0.6%
Marge brute retraitée	504 441	331 147	173 294	52.3%
Taux de marge brute retraitée	45 061 238	35 417 589	9 643 649	27.2%
Participations publicitaires	60.9%	60.4%		0.8%
Royalties	-10 021 816	-8 240 944	-1 780 872	21.6%
Marge 4 nets retraitée	-6 423 526	-4 548 335	-1 875 191	41.2%
Taux de marge 4 nets retraitée	28 615 895	22 628 310	5 987 585	26.5%
	38.7%	38.6%		0.2%

Grâce aux augmentations de prix ciblées en 2024 et au lancement de nouveautés à forte marge, la marge brute retraitée des effets de change progresse de 0,5 points pour s'établir à 60,9%. La progression de celle-ci de 9,6 M€ est rendue possible grâce aux augmentations de prix et de volumes dans un contexte de hausse des volumes d'achats de matières premières permettant des économies d'échelles et l'optimisation des coûts logistiques, et ce malgré des coûts de fret toujours à un niveau très élevé par rapport à la période « avant Covid ».

Cette progression de la marge brute se retrouve partiellement sur la marge 4 nets retraitée qui se monte à 28,6 M€ vs 22,6 M€ un an plus tôt compte tenu des investissements publicitaires accrus et de l'augmentation de la part des produits sous licence dans le chiffre d'affaires total.

Note 20 – Charges de personnel

Charges de personnel en €	31/03/2025	31/03/2024	Variation 25/24	Variation 25/24 (%)
Salaires	5 395 821	4 893 107	502 714	10.3%
Charges sociales	1 317 321	1 291 614	25 707	2.0%
TOTAL	6 713 143	6 184 721	528 422	8.5%

Au 31 mars 2025, le Groupe compte 86 salariés, dont 27 en France, 56 à HK et 3 en Espagne. Les charges de personnel augmentent essentiellement du fait de bonus provisionnés au regard de la hausse d'activité et du fait de la hausse du nombre de salariés. En moyenne, le Groupe a compté sur l'exercice 2024-2025 un nombre de 84 salariés (dont 51 à HK, 3 en Espagne et 30 en France).

Note 21 – Résultat d'exploitation

Profitant d'une dynamique positive, Lexibook a renouvelé une campagne publicitaire digitale internationale majeure qui a généré à nouveau plus d'un milliard d'impressions digitales en 1 an sur ses produits sur la zone EMEA, étendue en fin d'année 2023 pour la première fois aux USA, offrant à la marque une notoriété inégalée. Les dépenses publicitaires totales incluant les participations publicitaires auprès des clients augmentent ainsi sensiblement de 1,9 M€ et atteignent 10,8 M€ vs 8,9 M€ en N-1. Les services extérieurs restent à un niveau élevé de 22,4 M€, essentiellement du fait des dépenses publicitaires accrues et des prestations logistiques liées à la croissance du volume d'activité.

Les charges de personnel progressent de 0,5 M€ essentiellement du fait de bonus provisionnés au regard de la hausse d'activité et de l'embauche de quelques salariés.

Les autres charges et produits d'exploitation sont en augmentation (2,3 M€), notamment du fait de l'augmentation des charges de royaumes de 1,9 M€ liée à la hausse d'activité et des dépenses de publicité pour soutenir la consommation des produits et la notoriété des marques du Groupe.

Finalement, grâce à la progression de la marge en valeur et malgré un investissement publicitaire conséquent réalisé au cours de l'année fiscale, le résultat d'exploitation du Groupe progresse plus vite que l'activité et atteint 8,1 M€ contre 6,0 M€ en N-1.

Note 22 – Résultat financier net

	31/03/2025	31/03/2024	Variation 25/24	Variation 25/24 (%)
Coût de l'endettement net (produits / charges)	-304 958	-462 154	157 196	-34.0%
Gains de change	1 474 105	2 811 407	-1 337 302	-47.6%
Pertes de change	-916 551	-2 581 004	1 664 453	-64.5%
Revalorisation d'instruments financiers à juste valeur	-53 113	100 744	-153 857	-152.7%
Sous total impact change	504 441	331 147	173 294	52.3%
Intérêts nets relatifs aux contrats de location	-23 855	-19 917	-3 938	19.8%
Sous total intérêts sur contrats de location	-23 855	-19 917	-3 938	19.8%
Autres produits financiers	103 685	86 896	16 789	19.3%
Produits nets sur cessions de VMP				
Autres charges financières	-46 585	-122 438	75 853	-62.0%
Sous total Autres	57 100	-35 542	92 642	-260.7%
TOTAL RESULTAT FINANCIER	232 728	-186 466	419 194	-224.8%

L'amélioration du résultat financier de 419 K€ trouve sa source principalement dans la variation du résultat net de change sur l'évolution des parités USD/EUR, à hauteur de 173 K€. Le coût de l'endettement est en baisse de plus de 157 K€ du fait de l'optimisation de l'utilisation des lignes de financement court terme, principalement en raison de l'évolution favorable du BFR. Le Groupe a encore bénéficié pour la deuxième année de revenus financiers liés au placement de sa trésorerie sur des comptes à terme après la saison de Noël.

Note 23 – Impôts sur les résultats

Les impôts de la période représentent une charge de 959 K€ lié à des variations de valeur des actifs d'impôt différés pour - 128 K€ et à des provisions IS à payer pour 1 087 K€.

23.1 Charge (ou produit) d'impôt

Principales composantes de la charge (ou produit) d'impôt :

En €	31/03/2025	31/03/2024	Variation 25/24	Variation 25/24 (%)
Impôt exigible	-1 087 359	-576 995	-510 364	88.5%
Impôt exigible	-1 087 359	-576 995	-510 364	88.5%
Impôt différé lié à des différences temporelles	127 975	-195 775	323 750	-165.4%
Variation de valeur des actifs d'impôts différés				
Impôt différé	127 975	-195 775	323 750	-165.4%
Charge (ou produit) d'impôt au compte de résultat	-959 384	-772 770	-186 614	24.1%

Relation entre la charge (ou produit) d'impôt et le bénéfice comptable :

En €	31/03/2025	31/03/2024	Variation 25/24	Variation 25/24 (%)
Résultat courant avant impôt	8 330 955	5 764 723	2 566 232	44.5%
Taux d'impôt applicable	25.00%	25.00%		
Bénéfice comptable x taux d'impôt applicable	-2 082 739	-1 441 181	-641 558	44.5%
Ecart de taux France / étranger et taux réduits	-17 096	222 227	-239 323	-107.7%
Déficits fiscaux de la période non activés	156 789	-57 883	214 672	-370.9%
Utilisation de déficits fiscaux non activés	695 571	528 282	167 289	31.7%
Effet des différences permanentes	288 089	-24 215	312 304	-1289.7%
Charge (ou produit) d'impôt au compte de résultat	-959 385	-772 770	-186 615	24.1%

Le taux d'impôt applicable retenu est le taux d'imposition sur les sociétés (IS) normal en France (25,0%), sans tenir compte de la contribution sociale sur l'IS (3,3 %), l'impôt sur les sociétés dû par le Groupe en France étant inférieur au montant de l'abattement applicable pour le calcul de la contribution sociale ; la société n'est pas non plus assujettie à la contribution exceptionnelle et à la contribution additionnelle sur l'IS (15%).

23.2 Impôts différés

Actifs et passifs d'impôts différés par catégorie :

En €	31/03/2025		
	Actif	Passif	Net
Impôts différés sur différences temporelles :			
sur frais de recherche et développement	-	76 982	76 982
sur concessions de licences	1 428	-	1 428
sur instruments financiers dérivés	- 3 359	-	3 359
sur élimination de marge en stock	339 823	-	339 823
sur autres différences temporelles	21 823	-	21 823
Impôts différés sur différences temporelles	359 715	- 76 982	282 733
Impôts différés sur pertes fiscales non utilisées	7 491	-	7 491
Total impôts différés	367 206	- 76 982	290 224

Du fait des perspectives sur la filiale espagnole, les impôts différés actifs ont été maintenus à hauteur de 7.5 K€.

Relation entre les variations d'impôts différés comptabilisés au bilan et les charges (ou produits) d'impôts différés comptabilisés au compte de résultat :

En €	Ouverture	Flux de la période		Clôture	Variation 25/24	Variation 25/24 (%)
	31/03/2024	Compte de résultat	Autres éléments du résultat global	31/03/2025		
Impôts différés sur différences temporelles :						
sur frais de recherche et développement	-61 467	-15 261	-254	-76 982	-15 515	25.2%
sur concessions de licences	2 303	-875	0	1 428	-875	-38.0%
sur instruments financiers dérivés	-16 637	13 278	0	-3 359	13 278	-79.8%
sur élimination de marge en stock	150 563	189 260	0	339 823	189 260	125.7%
sur autres différences temporelles	42 808	-16 740	-4 245	21 823	-20 985	-49.0%
Impôts différés sur différences temporelles	117 570	169 662	-4 499	282 733	165 163	140.5%
Impôts différés sur pertes fiscales non utilisées	49 178	-41 687	0	7 491	-41 687	-84.8%
Total impôts différés	166 748	127 975	-4 499	290 224	123 476	74.0%

Pertes fiscales non utilisées pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan :

En €	31/03/2025		
	France	Espagne	USA
Montant des pertes fiscales	6 182 044	0	513 137
Taux d'impôt applicable	25.00%	30.00%	35.00%
Actif d'impôt différé non comptabilisé	1 545 511	0	179 598
Date d'expiration des pertes fiscales	Néant.	Néant	Néant.

Note 24 – Transactions avec les parties liées

Les comptes consolidés incluent des opérations avec plusieurs parties liées, conclues dans le cadre normal des activités du Groupe et à des conditions de marché.

24.1 Achats et ventes de biens et services

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025, les transactions ont porté sur la location de locaux, la fourniture de prestations de services et la refacturation de coûts liés au transfert de personnel.

En €	31/03/2025	31/03/2024	Variation 25/24	Variation 25/24(%)
Locations	138 000	138 000	0	0.0%
Charges locatives	25 838	24 000	1 838	7.7%
Prestations	60 178		60 178	0.0%
Refacturation de passifs sociaux liés au transfert de salariés	55 616		55 616	0.0%
Total	279 632	162 000	117 632	72.6%

24.2 Rémunération des mandataires sociaux

Rémunération en €	31/03/2025	31/03/2024	Variation 25/24	Variation 25/24 (%)
Avantages à court terme partie fixe	341 500	283 000	58 500	20.7%
Avantages à court terme partie variable	1 300 000	700 000	600 000	85.7%
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme	41 722	39 887	1 835	4.6%
Indemnités de fin de contrat de travail				
paiements en action				
Total	1 683 222	1 022 887	660 335	64.6%

Note 25 – Informations sectorielles

Conformément aux règles de management et au reporting interne du Groupe, les informations sectorielles sont présentées par activités, suivant la méthode de distribution des produits vendus tel qu'indiqué au paragraphe 3.12

31 MARS 2025 (€)	CANAL DE DISTRIBUTION 1 (1)	CANAL DE DISTRIBUTION 2 (1)	TOTAL
Chiffre d'affaires net	9 363 886	64 647 861	74 011 747
Autres produits courants	455 524	682 220	1 137 744
Produits d'exploitation (I)	9 819 410	65 330 081	75 149 491
Coûts d'achat des produits vendus	-4 896 801	-24 558 149	-29 454 950
Dépenses de personnel	-564 728	-6 148 415	-6 713 143
Services Extérieurs	-1 133 290	-21 266 468	-22 399 758
Taxes (hors impôt société)	0	-57 978	-57 978
Autres produits et charges d'exploitation	-165 266	-8 260 171	-8 425 437
Charges d'exploitation (II)	-6 760 086	-60 291 180	-67 051 266
Résultat d'exploitation (III = I + II)	3 059 324	5 038 901	8 098 225
			0
TOTAL DES ACTIFS	1 142 228	43 125 644	44 267 872
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorp.	0	429 204	429 204
TOTAL DES PASSIFS	1 142 228	43 125 644	44 267 872

Le canal de distribution 1 (FOB) correspond aux ventes dont le départ est le lieu de production. Le client prend la disposition des marchandises sur le lieu de production.

Le canal de distribution 2 (NON FOB) correspond à une prestation complète. LEXIBOOK prend à sa charge toute la gestion de la chaîne logistique.

31 MARS 2024 (€)	CANAL DE DISTRIBUTION 1 (1)	CANAL DE DISTRIBUTION 2 (1)	TOTAL
Chiffre d'affaires net	6 975 300	51 645 667	58 620 967
Autres produits courants	287 901	287 863	575 764
Produits d'exploitation (I)	7 263 200	51 933 531	59 196 731
Coûts d'achat des produits vendus	-3 877 586	-19 656 939	-23 534 525
Dépenses de personnel	-557 834	-5 626 887	-6 184 721
Services Extérieurs	-489 924	-16 884 467	-17 374 391
Taxes (hors impôt société)	0	-24 733	-24 733
Autres produits et charges d'exploitation	-231 657	-5 895 515	-6 127 172
Charges d'exploitation (II)	-5 157 000	-48 088 542	-53 245 542
Résultat d'exploitation (III = I + II)	2 106 200	3 844 989	5 951 189
			0
TOTAL DES ACTIFS	1 363 333	33 356 143	34 719 476
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorp.	0	1 211 610	1 211 610
TOTAL DES PASSIFS	1 363 333	33 356 143	34 719 476

Le canal de distribution 1 (FOB) correspond aux ventes dont le départ est le lieu de production. Le client prend la disposition des marchandises sur le lieu de production.

Le canal de distribution 2 (NON FOB) correspond à une prestation complète. Lexibook prend à sa charge toute la gestion de la chaîne logistique.

Conformément à IFRS 8.31 à 34, le tableau ci-dessous présente une répartition du chiffre d'affaires par zone géographique :

Répartition CA par zone géographique	31/03/2025	31/03/2024
Europe (Hors France)	53%	56%
France	34%	34%
Reste du monde	13%	10%
Total	100%	100%

Note 26 – Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

Note 27 – Liste des sociétés du Groupe

Liste des filiales et participations	% de participation et des droits de vote détenus par le Groupe au 31/03/2025	% de participation et des droits de vote détenus par le Groupe au 31/03/2024
Lexibook Hong Kong Limited	99.9%	99.9%
Lexibook Iberica SL	99.9%	99.9%
Lexibook USA	100.0%	100.0%

La filiale LEXIBOOK Hong Kong est au cœur de l'activité du Groupe. Cette filiale assure :

- le développement du Groupe par ses innovations. Pour cela, elle investit en matière de recherche/développement et emploie des ingénieurs de haut niveau ;
- le contrôle du processus de fabrication depuis le choix des usines et des outils de production, l'achat des composants et jusqu'au contrôle de la qualité des produits finis ;
- une contribution au chiffre d'affaires consolidé de 9.34 M€ au 31 mars 2025 contre 6.98 M€ au 31 mars 2024.

LEXIBOOK Iberica et LEXIBOOK USA sont des filiales de distribution qui permet au Groupe d'assurer son développement sur ces marchés en apportant aux détaillants la flexibilité d'une facturation en domestique.

Note 28 – Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Les actifs et passifs financiers se répartissent entre courant et non courant de la manière suivante :

en €	31 mars 2025			31 mars 2024			Variation 25/24	Variation 25/24 (%)
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total		
Juste valeur négative des dérivés de couverture non éligibles au traitement de comptabilité de couverture prévu par IFRS 9			-			-		
Juste valeur négative (+) ou positive (-) des dérivés de couverture qualifiés d'efficace et comptabilisés selon les règles de la comptabilité de couverture d'IFRS 9		13 438	13 438		66 551	66 551	53 113	-79.8%
Actifs (-) et Passifs (+) financiers		13 438	13 438		66 551	66 551	53 113	-79.8%

La juste valeur des dérivés est déterminée sur la base des valorisations communiquées par les banques. (voir note 3.13).

Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe sont uniquement des couvertures de change. Au 31 mars 2025 disposait de couvertures de type accumulateurs avec barrières désactivantes à l'europeenne. Les éléments contractuels non échus des accumulateurs ne permettent pas de déterminer de façon certaine les accumulations possibles, nous les avons donc considérés comme non-efficaces au sens de la norme IFRS 9 et leur juste valeur a été portée directement en résultat

La juste valeur retenue repose sur un modèle de valorisation (celui de la banque) rapproché de paramètres observables à défaut de marché de cotation officiel pour les instruments de couverture souscrits par le Groupe au 31 mars 2025 (contrats de change spécifiques avec accumulateurs et barrières désactivantes).

La comptabilité de couverture est appliquée en conformité avec les principes de la norme IFRS 9 et concerne les dérivés en couverture de flux de trésorerie futurs.

Les impacts sur les réserves et le compte de résultat :

	31/03/2024	Résultat	Autres éléments du résultat global	31/03/2025	Variation 25/24	Variation 25/24 (%)
Actifs	66 551	-53 113		13 438	-53 113	
Passifs	0	0	0	0	0	0
Total	66 551	-53 113	0	13 438	-53 113	-79.8%
Impôts différés	-16 638	13 278	0	-3 360	13 278	-79.8%
Total Net	49 913	-39 835	0	10 079	-39 835	-79.8%

Note 29 – Gestion des risques

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

Les autres risques auxquels le groupe est exposé sont décrits dans le paragraphe III de notre Document d'Enregistrement Universel.

Le Groupe ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

29.1 Risques de liquidité

Tableau de synthèse de l'endettement au 31 mars 2025 et 31 mars 2024 :

Endettement net (en €)	31/03/2025	31/03/2024	Variation 25/24	Variation 25/24 (%)
Concours bancaires	90 128	15 213	74 915	492.4%
Affacturage	2 183 829	1 914 563	269 266	14.1%
GIAC, VATEL, PPI BPIFRANCE, PGE Part Courante	1 184 765	1 491 007	-306 242	-20.5%
Emprunt Crédit Bail IAS 17 (1)				
Intérêts courus	9 469	15 428	-5 959	-38.6%
Total dettes financières part courante	3 378 063	3 420 998	-42 935	-1.3%
Emprunt Crédit Bail IAS 17 (1)				
GIAC, VATEL, PPI BPIFRANCE Part non Courante	1 985 097	3 169 862	-1 184 765	-37.4%
Total dettes financières part non courante	1 985 097	3 169 862	-1 184 765	-37.4%
Total dettes financières - A	5 453 288	6 606 073	-1 152 785	-17.5%
Trésorerie active - B	12 599 608	8 648 007	3 951 601	45.7%
Comptes courants associés - C				
Total endettement net (A-B+C)	-7 146 320	-2 041 934	-5 104 386	250.0%

Les Prêts Pour l'Innovation obtenus de BPI France, les prêts garantis par l'état et les emprunts obligataires souscrits auprès du GIAC ne comportent pas de covenants sur les ratios financiers.

Ces éléments sont décrits dans les notes 10 (trésorerie active) et 14 (dettes financières) des comptes consolidés.

Pour le financement de ses achats de marchandises, le Groupe utilise des lignes de CREDOC et des « Stand-By Letter of Credit » (SBLC). Jusqu'à ce jour le Groupe a toujours couvert ses besoins en CREDOC et plus généralement les besoins de financement de ses achats de marchandises.

Ces financements sont portés par la société mère, LEXIBOOK France S.A. et par sa filiale à Hong Kong. Les besoins de financement sont essentiellement des besoins court terme liés au financement du besoin en fonds de roulement.

Le tableau ci-dessous présente les lignes de crédit, et leurs garanties. Les montants tirés sont ceux à la date du 31 mars 2025.

Detail des lignes de crédit au 31 mars 2025

LEXIBOOK France						
Nature ligne	Ligne €	Ligne USD	Utilisation bilan en dettes financières	Utilisation bilan en dettes d'exploitation	Utilisation hors bilan	Conditions particulières
Facilités de caisse et avances en devises	4,28 M€	0,69 M\$	n/a	n/a	n/a	Clause de revoir annuelle
Change	5,30 M€	5,73 M\$	Néant	Néant	Néant	Clause de revoir annuelle

La ligne Credoc cadre avec les besoins de financement saisonniers de Lexibook

LEXIBOOK Hong Kong						
Nature ligne	Ligne €	Ligne USD	Utilisation bilan en dettes financières	Utilisation bilan en dettes d'exploitation	Utilisation hors bilan	Conditions particulières
CREDOC et facilités de caisses	5,00 M€	n/a	0,44 M\$ en crédocs	2,83 M\$ en crédocs		Clause de revoir annuelle
CREDOC et facilités de caisses	2,70 M€	n/a	0,14 M\$ en crédocs	0,31 M\$ en crédocs		Clause de revoir annuelle
CREDOC et facilités de caisses	1,5 M€	1,62 M\$	n/a			Clause de revoir annuelle

Lexibook France bénéficie également de crédit de campagne principalement utilisable sur la période de mai à novembre pour un total de 4.15 M€.

Les lignes octroyées à LEXIBOOK Hong Kong peuvent, pour partie, être utilisées en facilités de caisse ou en CREDOCS. Les lignes de facilité de caisse de LEXIBOOK Hong Kong sont utilisables soit en USD, soit en HKD.

Pour le financement du poste client, le Groupe a mis en place une solution d'affacturage au niveau européen (cf. note 3.5 des comptes au 31/03/25). Ce financement est lié à la saisonnalité de l'activité.

En €	-1 mois	1 à 3 mois	3 à 12 mois	+1 an à 3 ans	+3 ans	TOTAL
Clients	4 201 996	2 033 572	-108 338	-173 032	0	5 954 199
Charges constatées d'avance	1 320 976	0	0	147 621	0	1 468 597
Avances et acomptes versés	2 015 050	1 941 713	111 092	181	0	4 068 036
Créances d'exploitation	7 538 022	3 975 284	2 754	-25 229	0	11 490 832
Créances au personnel et comptes rattachés	8 512	0	0	0	0	8 512
Créances sur l'Etat et autres collectivités publiques	609 856	0	0	0	0	609 856
Autres débiteurs courants	178	0	0	0	0	178
Autres créances d'exploitation	618 546	0	0	0	0	618 546
Fournisseurs	-8 224 672	-16 533	-122 823	-87 086	0	-8 451 114
Avances et acomptes reçus	-1 105 539	-80 788	-21 287	0	0	-1 207 613
Produits constatés d'avance	0	0	0	0	0	0
Dettes d'exploitation	-9 330 211	-97 321	-144 110	-87 086	0	-9 658 727
Dettes au personnel et comptes rattachés	-110 395	-1 661 097	0	-127 909	0	-1 899 401
Dettes sur l'Etat et autres collectivités publiques	-121 903	0	0	0	0	-121 903
Fournisseurs d'immobilisations	0	0	0	-100 000	0	-100 000
Provision pour risques commerciaux et audits licence	0	-50 000	-750 000	0	0	-800 000
Autres dettes d'exploitation	-232 298	-1 711 097	-750 000	-227 909	0	-2 921 304
Total BFR d'exploitation	-1 405 941	2 166 866	-891 356	-340 224	0	-470 654
En €	-1 mois	1 à 3 mois	3 à 12 mois	+1 an à 3 ans	+3 ans	TOTAL
Banques, établissements financiers et assimilés	12 599 608	0	0	0		12 599 608
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 599 608	0	0	0	0	12 599 608
Emprunts Obligataires, Giac, PGE et BPI	-127 583	-191 369	-865 812	-1 457 421	-527 676	-3 169 861
Crédit Moyen Terme	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	-127 583	-191 369	-865 812	-1 457 421	-527 676	-3 169 861
Intérêts courus sur emprunts	-9 470	0		0	0	-9 470
Engagements locatifs IFRS16	-48 413	-52 239	-130 638	-584 753	-3 588	-819 631
Affacturage	-727 943	-1 455 886	0	0	0	-2 183 829
Crédit de campagne	0	0	0	0	0	0
Facilité de caisse	-90 128	0	0	0	0	-90 128
Facilités de caisse (Hong-kong)	0	0	0	0	0	0
Effets Escomptés non échus (Hong-kong)	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes assimilées	-866 484	-1 508 125	-130 638	-584 753	-3 588	-3 093 588
Dettes financières	-1 003 537	-1 699 494	-996 450	-2 042 174	-531 264	-6 272 919
Total dette financière nette	11 596 071	-1 699 494	-996 450	-2 042 174	-531 264	6 326 689
Intérêts ultérieurs sur emprunts	-7 981	-19 970	-102 668	-111 350	-9 067	-251 036

Engagements relatifs aux lignes de crédit

- LEXIBOOK s'est portée caution auprès de ses partenaires bancaires pour que des « stand-by letter of crédit » soient ouvertes au profit de la filiale de Hong Kong, et ce pour 3 140 114 dollars US convertis au cours de clôture de 1.0815 dollars par euro.
- Les lignes CREDOC, SBLC et crédit de campagne font l'objet d'un gage sur stock, au profit du pool bancaire historique, à hauteur de 6.15 M€, à compter du 1er février 2025 au 31 mai 2026 jusqu'à son remboursement intégral.

29.2 Risques de change

Le Groupe LEXIBOOK, opérant dans un contexte international, est exposé aux risques de change provenant de différentes expositions en devises, principalement l'US dollar. Le risque de change porte notamment sur des transactions commerciales futures.

La totalité des achats sont réalisés en dollars US et 23,5 % du chiffre d'affaires 2024-2025 est également réalisé en USD (contre 19,5 % du chiffre d'affaires 2023-2024 et présente donc une couverture naturelle sur cette devise. Cette couverture naturelle est réalisée via le canal de distribution FOB, pour lequel la facturation est effectivement réalisée en USD.

Comme précisé dans le paragraphe sur l'activité FOB, la part du chiffre d'affaires FOB dans le chiffre d'affaires total est en retrait par rapport à l'exercice précédent principalement du fait de la non reconduction d'une commande de robots pour la société Mainbot. Cette part peut être amenée à varier en fonction de la parité euro/dollar et de la négociation avec les clients.

Le risque de change crée de la volatilité sur les résultats, les capitaux propres ainsi que sur les flux de trésorerie.

Le Groupe LEXIBOOK a recours à des instruments dérivés dans diverses stratégies de couverture pour éliminer ou limiter les risques financiers auxquels il est exposé. Les principaux instruments dérivés utilisés sont le change à terme ferme et optionnel.

La comptabilisation de ces instruments de couverture est détaillée dans la note 28 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe.

Dans le cadre de sa gestion des risques, le Groupe LEXIBOOK a pour politique de couvrir un budget d'achats futurs de marchandises payables en US dollar. La couverture du budget d'achat a nécessité un découpage en différentes périodes de temps (« time bucket ») suffisamment fines.

Le Groupe a procédé à la revue de son risque de change au 31 mars 2025 :

Risque de change	USD	GBP	HKD
Actifs	3 778 447	386 264	3 449 556
Passifs	2 296 109	131 606	4 171 453
Position nette avant gestion	1 482 338	254 658	-721 897
Hors Bilan	-3 140 114		
Couvertures	-5 735 000	0	
Position nette globale après gestion	-7 392 776	254 658	-721 897

Le hors bilan est composé de 3,140 M USD de SBLC.

La sensibilité d'une variation des parités de change des monnaies utilisées varierait comme suit :

Sensibilité en euros	Impact sur le résultat		Impact sur les Capitaux propres	
	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1%	Baisse de 1%
USD	68 357	-	68 357	-
GBP -	3 048		3 048	-
HKD	858	-	858	110 410
TOTAL	66 166	-	66 166	103 553
				103 553

29.3 Risques de taux

Le Groupe a procédé à la revue de son risque de taux au 31 mars 2025 :

Risque de taux	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Passifs Financiers	3 468 191	1 985 097	0
Actifs Financiers	395 060		
Position nette	3 073 131	1 985 097	0

Au 31 mars 2025, dans le cas d'une hausse des taux de 1 point, le manque à gagner serait de 50 582 €.

Le Groupe analyse régulièrement l'opportunité financière de la mise en place de swaps de taux (variable / fixes). A la date d'établissement du présent rapport, compte tenu du coût jugé élevé des swaps, aucune couverture n'a été initiée.

L'ensemble des financements, à l'exception de l'emprunt obligataire souscrit auprès de VATEL, est à taux variable.

Note 30 – Autres produits et charges d'exploitation

Autres produits et charges d'exploitation en €	31/03/2025	31/03/2024	Variation 25/24	Variation 25/24 (%)
Royautés	6 423 526	4 548 335	1 875 191	41.2%
Dotations aux immobilisations incorporelles	137 683	114 012	23 671	20.8%
Dotations aux immobilisations corporelles	96 489	145 967	-49 478	-33.9%
Amortissement des droits d'utilisation de l'actif	309 562	312 322	-2 760	-0.9%
Autres	1 458 177	1 006 536	451 641	44.9%
Total Autres produits et charges d'exploitation	8 425 437	6 127 172	2 298 265	37.5%

La ligne « Autres » est constitué de la provision pour risques audit licences et litiges commerciaux pour 600 k€, de la dotation aux provisions Clients pour 475 k€, des pertes irrécouvrables pour 39 k€, du résultat exceptionnel pour 287 k€.

Note 31 – Contrats de location

Droits d'utilisation de l'actif

Droit d'utilisation de l'actif en €	31/03/2024	Augmentation	Diminution	Autres Variations	Ecarts de conversion		31/03/2025	Ecart 25/24	Ecart 25/24 (%)
					31/03/2025	Ecart 25/24			
Constructions	1 874 726	514 509		-623 926	5 732	1 771 042	-103 684	-5.5%	
Equipements	123 659	23 781			0	147 440	23 781	19.2%	
TOTAL	1 998 385	538 290	0	-623 926	5 732	1 918 482	-79 903	-4.0%	
Flux d'amortissements des droits d'utilisation de l'actif en €	31/03/2024	Augmentation	Diminution	Autres Variations	Ecarts de conversion	31/03/2025	Ecart 25/24	Ecart 25/24 (%)	
Amort / Constructions	1 400 903	272 960		-623 926	6 544	1 056 481	-344 422	-24.6%	
Amort / Equipements	71 783	36 602				108 385	36 602	51.0%	
TOTAL	1 472 686	309 562	0	-623 926	6 544	1 164 866	-307 820	-20.9%	

Valeur nette des droits d'utilisation de l'actif en €	31/03/2024	Variations	Ecarts de conversion		Ecart 25/24	Ecart 25/24 (%)
			31/03/2025	Ecart 25/24		
Constructions	473 823	241 550 -	812	714 561	240 738	50.8%
Equipements	51 876	-12 821	-	39 055	-12 821	-24.7%
TOTAL	525 699	228 729	-812	753 616	227 917	43.4%

Variation des droits d'utilisation de l'actif

En euros	31/03/2025		
	Valeur Brute	Amortissements	Valeur nette
Au 31/03/2024	1 998 385	1 472 686	525 699
Augmentations	538 290		
Diminutions	- 623 926	- 623 926	
Variation des écarts de conversion	5 732	6 544	
Dotation aux amortissements		309 562	
Au 31/03/2025	1 918 482	1 164 866	753 616

L'augmentation correspond principalement au droit d'utilisation reconnu sur le nouveau contrat de bail conclu par la filiale Hongkongaise et la diminution à la sortie du droit d'utilisation des anciens locaux de cette même filiale.

Engagements locatifs par maturité

Engagement locatifs par maturité en euros	31/03/2025
A moins d'un an	355 725
Entre 1 et 2 ans	272 421
Entre 2 et 5 ans	191 485
Au-delà de 5 ans	-
Total engagements locatifs	819 631

Ces dettes de location comprennent 560 K€ au titre du nouveau bail de location de Lexibook HK évoqué ci-dessus.

Note 32 – Tableau Honoriaires des Commissaires aux Comptes

		S & W		GRANT THORNTON	
		Montant HT		2024-2025	2023-2024
Audit					
	Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	28 300	27 500	64 274	59 917
	Autres Diligences liées à la mission du commissaire aux comptes				3 951
	Sous-total	28 300	27 500	64 274	63 868
Autres prestations					
	Juridique, fiscal et social				
	Technologies de l'information				
	Autres				
	Sous-total	-	-	-	-
	TOTAL	28 300	27 500	64 274	63 868

XVIII2. Information financière pro forma

Non Applicable

XVIII3. Etats financiers de la société mère

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels Comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025

A l'assemblée générale de la société Lexibook Linguistic Electronic System,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Lexibook Linguistic Electronic System relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La société comptabilise des dépréciations de ses stocks selon les modalités décrites dans la note « Stocks », paragraphe « D) Principes comptables » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société décrite dans cette note, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessus. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris et à Neuilly sur seine, le 18 juin 2025

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant
Thornton International

S & W Associés

Antoine Zani
Associé

Julie Benzaquen
Associée

Bilan actif en €	Note	31/03/2025 en Brut (12 mois)	Amortissements, Provisions	31/03/2025 En Net (12 mois)	31/03/2024 En Net (12 mois)
Frais d'établissement	1&2	-	-	-	-
Frais de recherche et développement	1&2	-	-	-	-
Concess., brevets	1&2	358 679	358 679	0	148
Fonds commercial	1&2	70 127	70 127	-	-
Autres immobilisations incorporelles	1&2	100 000	100 000	-	-
Immobilisations incorporelles	1&2	528 806	528 806	0	148
Installations techniques	1&2	168 905	168 905	-	-
Autres immobilisations corporelles	1&2	654 079	501 894	152 185	149 499
Immobilisations en cours	1&2	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1&2	822 984	670 799	152 185	149 499
Titres de participations	3	389 753	398	389 354	389 354
Créances rattachées à des participations	3	4 863 309	685 701	4 177 608	1 560 093
Prets	3	95 481	-	95 481	94 431
Autres immobilisations financières	3	4 528 385	80 000	4 448 385	3 366 639
Immobilisations Financières	3	9 876 927	766 099	9 110 828	5 410 516
Actif Immobilisé		11 228 717	1 965 704	9 263 013	5 560 163
Stocks Matières Premières	4	-	-	-	-
Stocks de marchandises	4	16 255 601	1 664 015	14 591 585	9 743 115
Stocks	4	16 255 601	1 664 015	14 591 585	9 743 115
Avances et acomptes versés	5	-	-	-	29 988
Clients et comptes rattachés	5	6 523 074	892 432	5 630 642	4 167 370
Créances sociales	5	6 930	-	6 930	233 700
Créances fiscales	5	609 856	-	609 856	698 164
Créances d'exploitation	5	7 139 860	892 432	6 247 427	5 129 223
Comptes courants débiteurs		-	-	-	-
Etat et autres collectivités		-	-	-	-
Débiteurs divers		24 581	-	24 581	37 098
Créances diverses		24 581	-	24 581	37 098
Valeurs mobilières		7 397 031	-	7 397 031	516 191
Disponibilités		2 996 006	-	2 996 006	4 650 713
Trésorerie		10 393 037	-	10 393 037	5 166 904
Charges constatées d'avance	6	501 248	-	501 248	299 036
Actif Circulant		34 314 326	2 556 447	31 757 879	20 375 376
Charges à répartir	6	-	-	-	13 072.84
Ecart de conversion actif	6	149 150	-	149 150	12 106
Comptes de régularisation	6	149 150	-	149 150	25 179
Total Actif		45 692 192	4 522 151	41 170 041	25 960 718

Bilan Passif en €	Note	31/03/2025 (12 mois)	31/03/2024 (12 mois)
Capital	7	3 881 660	3 881 660
Primes	7	-	-
Réserve légale	7	359 587	167 743
Réserve statutaire	7	0	0
Report à nouveau	7	5 775 108	2 130 073
Capital et réserves	7	10 016 356	6 179 476
Résultat de l'exercice		4 342 428	3 836 880
Total capitaux propres	7	14 358 784	10 016 356
Provision pour risques & charges		949 150	212 106
Provisions	8	949 150	212 106
Emprunts obligataires convertibles	9	-	-
Emprunts auprès établ. de crédit	9	3 179 331	4 337 011
Autres Emprunts Obligataires	9	-	342 274
Dettes financières diverses	9	-	-
Concours bancaires courants	9	90 128	15 213
Dettes financières	9	3 269 458	4 694 498
Fournisseurs		19 183 170	7 231 480
Dettes sociales		1 886 605	2 325 440
Dettes fiscales		320 397	353 552
Dettes diverses		1 000 960	936 253
Dettes d'exploitation	20	22 391 133	10 846 724
Ecart de conversion	10	201 517	191 035
Produits constatés d'avance		-	-
Comptes de régularisation		201 517	191 035
Total passif		41 170 041	25 960 718

Compte de Résultat en € (Partie I)	Note	31/03/2025 (12 mois)	31/03/2024 (12 mois)
Ventes de marchandises		56 676 441.47	47 910 880
- France (vm)		23 317 936	18 634 406
- Etranger (vm)		33 358 505	29 276 474
Ventes de services		2 527 826.90	1 366 057
- France (vs)		4 282	3 467
- Etranger (vs)		2 523 545	1 362 589
Total chiffre d'affaires	12	59 204 268.37	49 276 937
Reprises amort. et prov. d'exploitation		-	-
Autres produits d'exploitation		492 471	1 481 416
Transfert de charges d'exploitation		15 520	18 780
Total produits d'exploitation		59 712 259	50 777 133
Achats matières 1ères & autres appro.		352 283	249 026
Achats non stockés, Matériel et Fournitures		54 069	41 569
Achats de marchandises		30 274 653	16 151 855
Variation stocks de marchandises		- 5 335 485	4 892 943
Autres charges externes		17 723 956	14 411 953
Impôts, taxes et versements assimilés		57 976	24 733
Rémunération du personnel		2 983 242	2 969 027
Charges sociales		1 111 457	1 132 803
Dotations amort. et prov. d'exploit.		1 143 534	1 202 571
Autres charges d'exploitation		7 029 211	5 856 800
Total charges d'exploitation		55 394 894	46 933 278
Résultat d'exploitation		4 317 365	3 843 855

Compte de Résultat en € (Partie II)	Note	31/03/2025 (12 mois)	31/03/2024 (12 mois)
Revenus des autres créances et VMP		-	-
Gains de change		655 067	193 113
Produits nets sur cession de VMP		-	-
Autres produits financiers		68 139	68 292
Reprises sur prov. et amort. financiers		443 868	1 003 340
Total produits financiers		1 167 074	1 264 746
Dotation aux prov. & amort. financiers		137 043	278 456
Intérêts et charges financiers		228 978	290 532
Pertes de change		92 128	208 869
Charges nettes sur cession de VMP		-	-
Autres charges financières		39 923	119 816
Total charges financières		498 073	897 674
Résultat financier	13	669 001	367 072
Résultat courant		4 986 365	4 210 926
Produits exceptionnels sur opérat° en capital		-	15 000
Autres produits exceptionnels		-	25 000
Total produits exceptionnels		-	40 000
Charges exceptionnelles sur op. de gestion		156 679	135 765
Charges sur exercices antérieurs		-	-
VNC des immo. incorporelles cédées		-	-
VNC des immo. corporelles cédées		-	-
VNC des immo. financières cédées		-	-
Dotation aux prov.d'immo. Incorporelles		-	-
Dotation aux prov.d'immo. Corporelles		-	-
Autres charges exceptionnelles		-	-
Total charges exceptionnelles		156 679	135 765
Résultat exceptionnel	14	-156 679	-95 765
Impôts sur les bénéfices		487 258	278 282
Résultat net		4 342 428	3 836 880

Annexe aux comptes sociaux

Environnement

Faits caractéristiques :

L'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2024 a décidé de nommer la société S&W ASSOCIES, en qualité de Commissaire aux comptes co-titulaire compte tenu du dépassement des seuils consolidés.

A l'issue de l'OPA initiée par Doodle sur Lexibook, le concert composé des membres du groupe familial Le Cottier et de la société Lawrence Rosen LLC, et détenant 6.101.028 actions LEXIBOOK, soit 78,59% du capital de cette dernière par l'intermédiaire de la société DOODLE, a pris le contrôle de Lexibook en date du 16 décembre 2024.

Actionnaires	%	Nb de titres
Doodle	78,59%	6 101 028
Public	21,41%	1 662 291
Total	100,00%	7 763 319

La société est donc contrôlée indirectement à hauteur de 44,01 % par Messieurs Aymeric, Emmanuel et Luc LE COTTIER, via leur participation dans la société DOODLE SAS, elle-même détentrice de 78,59 % du capital de LEXIBOOK SA. Ce contrôle s'exerce de concert entre les membres du groupe familial LE COTTIER. Aucune mesure spécifique n'a été mise en place pour encadrer ce contrôle, si ce n'est l'existence d'un Conseil de Surveillance indépendant.

La société LEXIBOOK est donc consolidée à partir de l'exercice clôturant au 31/03/2025 dans DOODLE SAS.

La société fait actuellement l'objet de deux procédures judiciaires devant le Tribunal Judiciaire de Paris. La première concerne une action en contrefaçon de modèle communautaire. Les demandeurs réclament, à ce titre, des indemnités pour un montant total provisoire dépassant 450 000 €, incluant notamment 99 320 € au titre de redevances manquées, 50 000 € pour préjudice moral, 200 000 € pour concurrence déloyale, et 100 000 € au titre du parasitisme. Ils sollicitent également la confiscation et la destruction des produits concernés, ainsi que la publication judiciaire du jugement à intervenir. La société conteste ces demandes, en s'appuyant notamment sur l'invalidation partielle du modèle en cause.

La seconde procédure porte sur des accusations de contrefaçon de droits d'auteur dans le cadre de la commercialisation d'un produit de jeu. Le demandeur réclame dans ce cadre 30 000 € de dommages-intérêts, 10 000 € de frais de procédure, ainsi que la cessation de la commercialisation du produit et la modification des visuels en ligne, sous astreinte.

Ces litiges sont en cours et les décisions de justice restent à intervenir mais les montants réclamés ont été provisionnés à 100% dans les comptes au 31/03/2025.

La société fait également l'objet de deux audits concernant les licences déclarées. A ce titre, une provision de 300 000 € a été constituée au 31/03/2025. Les deux audits sont encore en cours et le résultat de ceux-ci devraient intervenir courant juillet 2025.

Le Groupe est exposé aux risques de conflits internationaux sur les territoires sur lesquels il intervient, tant sur la partie relative à la conception et à la fabrication des produits que sur les ventes. Un conflit impliquant la Chine et/ou Taïwan pourrait par exemple causer une rupture dans la chaîne de fabrication des produits. Néanmoins, dans le contexte de guerre en Ukraine, le Groupe Lexibook précise qu'il n'est pas exposé ni sur le marché russe, ni sur le marché ukrainien tant sur ses approvisionnements que sur ses ventes.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes sociaux ont été établis, notamment, conformément aux dispositions des articles L123-13 et L123-14 et L123-17 du Code de Commerce et du règlement de l'ANC 2013-02 du 07 novembre 2013 et suivants.

Application du principe de continuité d'exploitation

Les banques octroient cette année encore au Groupe des crédits court terme sous la forme de caisse ou de crédit de campagne utilisable pendant la saison. Les concours bancaires actuels et la trésorerie dégagée sur l'exercice 2024-25 permettent au Groupe d'estimer que les conditions nécessaires sont réunies pour acter de la continuité d'exploitation sur les douze prochains mois.

Un projet de lignes Revolving Credit Facility (RCF) est en cours de discussion avec l'ensemble des partenaires, afin de donner au Groupe les moyens d'assurer sa croissance sur les 3 prochains exercices.

Principes

comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les fonds de commerce acquis ne font pas l'objet d'amortissement mais peuvent, le cas échéant, être dépréciés.

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire ou dégressif selon des durées d'utilisation permettant de prendre en compte la dépréciation économique des immobilisations.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou le mode dégressif sur les durées précisées ci-après :

· Logiciels	1 à 3 ans
· Matériels de transport	2 ans
· Matériels et outillages	3 à 5 ans
· Matériel informatique	3 à 5 ans
· Matériel de bureau	3 à 10 ans
· Agencements et installations	5 à 10 ans

Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font l'objet le cas échéant d'une dépréciation en fonction de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité tient compte, dès lors que la pérennité de la détention de la participation est acquise, principalement de la situation nette corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes et de la capacité immédiate ou à terme et de la contribution de la participation aux capitaux propres de l'ensemble consolidant (si les titres sont consolidés).

Si après examen de ces différents critères de suivi de la valeur des titres de participation exposés ci-dessus (pérennité de la détention, contribution aux capitaux propres de l'ensemble consolidé, capacité bénéficiaire immédiate ou à terme, valeur de marché de l'entreprise objet de la participation) il ressort que la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition des titres une dépréciation est constatée. Cette dépréciation correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la valeur nette comptable de la société concernée.

Les participations de Lexibook France dans Lexibook USA sont dépréciées à hauteur de 399 € en raison d'une contribution aux capitaux propres consolidés négative, montants figurant en note 3 sur la ligne « Prov / titres de participations »

Quand la valeur d'utilité redevient supérieure ou égale au coût d'acquisition, les dépréciations éventuellement constatées sont annulées.

Créances rattachées à des participations

A la clôture de l'exercice, la situation nette de chacune des participations est examinée. Lorsque celle-ci est négative, les créances rattachées à des participations font l'objet d'une dépréciation à due concurrence. Si les créances rattachées à des participations sont inférieures à la situation nette négative, l'excédent de situation nette négative est déprécié, le cas échéant, sur les créances commerciales détenues sur la participation concernée.

Ainsi, sur l'exercice, les opérations suivantes relatives aux créances sur participations ont été effectuées :

- Reprise partielle concernant les créances de Lexibook USA dans Lexibook SA pour 443 056 €, montant inclus sur la ligne « variation des provisions financières » de la note 13.

A la clôture de l'exercice, les créances rattachées à des participations détenues par Lexibook France sur Lexibook Iberica ne sont pas dépréciées.

A la clôture de l'exercice, les créances rattachées à des participations détenues par Lexibook France sur Lexibook Hong Kong ne sont pas dépréciées.

A la clôture de l'exercice, les créances rattachées à des participations détenues par Lexibook France sur Lexibook USA sont dépréciées à hauteur de 685 701 €.

Autres titres de participation, Valeurs mobilières de placement

Les autres titres de participation et valeurs mobilières de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font l'objet le cas échéant d'une dépréciation en fonction de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité tient compte principalement de la situation nette de la société corrigée, le cas échéant, des plus-values latentes et de la capacité bénéficiaire immédiate ou à terme.

Stocks

Les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût ou de la valeur de réalisation nette estimée ; le coût est calculé selon la méthode du prix de revient moyen pondéré. La modalité de valorisation inclut le cout de l'achat des marchandises auprès de Lexibook Hong Kong ainsi que les frais d'approche.

En termes de dépréciation, comptabilisée si la valeur de réalisation est inférieure au coût, la méthode diffère en fonction du type de stock.

a) Stocks défectueux ou à recycler : ces stocks sont regroupés en différentes catégories. Ces catégories vont permettre de déterminer le niveau de dépréciation à pratiquer. Les taux de dépréciations varient de 5% à 100%.

b) Stocks à rotation lente : les stocks de produits neufs font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si la valeur des produits identifiés à « rotation lente » doit être dépréciée et le cas échéant afin de déterminer le niveau de la dépréciation.

La société procède à des dépréciations en fonction des valeurs nettes de réalisation, basées pour l'essentiel sur des perspectives de ventes et de marge attendue.

Une provision à 100% pourra également être décidée si le produit n'est plus commercialisable, pour des raisons spécifiques.

Les nouveautés ne sont jamais dépréciées. Un produit est dit nouveau lorsque sa première date de commercialisation remonte à moins d'un an.

Créances d'exploitation

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les dépréciations sont constituées d'une part, sur la base des créances irrécouvrables, et également sur l'antériorité des créances, et d'autre part sur la base de l'appréciation du management du risque de recouvrabilité.

Conformément aux dispositions évoquées dans le paragraphe relatif aux créances sur participations, sur l'exercice des dépréciations et des reprises ont été constatées sur des comptes clients intra-groupe.

A la clôture de l'exercice, les créances d'exploitation détenues par Lexibook France sur ses filiales ne sont pas dépréciées.

Ecarts de conversion

Les dettes et créances libellées en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la clôture.

Produits d'exploitation

Le fait génératrice des produits d'exploitation est la réalisation de la prestation.

Charges et produits exceptionnels

Seuls les charges et produits exceptionnels de nature inhabituelle et d'une survenance exceptionnelle sont enregistrés en résultat exceptionnel.

Engagements de retraite

Les pensions et indemnités dues aux salariés lors de leur départ en retraite sont constatées dans les comptes au moment de leur versement. Les engagements de retraite sont évalués à 76 194 €. Aucune provision n'a été constatée dans les comptes sociaux arrêtés au 31 mars 2025 au titre de cet engagement. La méthode d'évaluation des engagements sociaux retenue est la méthode des unités de crédit projetées, préconisée par la recommandation par l'ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

Cette approche équivaut à reconnaître, à la date de calcul, un engagement égal à la valeur actuelle probable des prestations futures estimées multipliée par le rapport entre l'ancienneté à la date de calcul et la date de départ en retraite. Implicitement, cela revient à considérer que l'engagement se constitue au prorata de l'ancienneté. En conséquence, le calcul des prestations futures est effectué en fonction de l'ancienneté et du salaire estimé au jour du versement de la prestation (fin de carrière).

Le salaire est projeté jusqu'à la date de départ en retraite de la façon suivante :

Salaire en fin de carrière = Salaire en date de calcul * (1+ Taux de revalorisation du salaire) durée restante

Puis sont calculés les droits au terme et sont appliquées deux probabilités : une de survie et une de présence (id. non sortie par licenciement ou démission).

Enfin, un prorata (Ancienneté à la date de calcul / Ancienneté à échéance) et un facteur d'actualisation multiplient le résultat obtenu.

Les principales hypothèses retenues sont : retraite à 67 ans (départ volontaire), taux d'inflation de 2,40 %, Turn-over de 12,31 % et taux d'actualisation de 3,69 % (taux actuariel Bloomberg AA – long terme (15 ans) + Indice au 31 mars 2025).

Résultat par action

Compte de Résultat en € (Partie II)	Note	31/03/2025 (12 mois)	31/03/2024 (12 mois)
Résultat net		4 342 428	3 836 880
Résultat net par action		0,5594	0,4942
Résultat net par action et par obligations conv.		0,5594	0,4942
Résultat net dilué par action		0,5594	0,4942
Obligations convertibles		0	0
Dividendes distribués		0	0

Notes au bilan & au compte de résultat au 31 mars 2025

Note 1 : Immobilisations corporelles et incorporelles

Flux d'immobilisations incorporelles et corporelles en €	31/03/2024	Augmen-tation	Dimin-ution	Autres Variations	31/03/2025
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences	358 679	-	-	-	358 679
Fonds de commerce	70 127	-	-	-	70 127
Autres immobilisations incorporelles	100 000	-	-	-	100 000
TOTAL	528 806	-	-	-	528 806
Immobilisations corporelles					
Installations tech, mat et outillages ind.	168 905	-	-	-	168 905
Autres immobilisations corporelles	630 529	23 549	-	-	654 078
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	0
TOTAL	799 434	23 549	-	-	822 983

Les « autres immobilisations incorporelles » correspondent aux coûts du site internet pour un montant de 100 000 €. Ce montant brut étant totalement amortis depuis le 31/03/2013.

Note 2 : Amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

Flux d'amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles en €	31/03/2024	Augmen-tation	Dimin-ution	Autres Variations	31/03/2025
Amort / Immobilisations incorporelles					
Amort / Concessions, brevets, licences	317 110	148	-	-	317 258
Amort / Autres immobilisations incorporelles	100 000	-	-	-	100 000
TOTAL I	417 110	148	-	-	417 258
Amort / Immobilisations corporelles					
Amort / Inst. tech, mat et outillages ind.	168 905	-	-	-	168 905
Amort / Autres immobilisations corporelles	481 030	20 864	-	-	501 894
TOTAL II	649 935	20 864	-	-	670 799
Dépréciations / Immobilisations incorporelles					
Dépréciations / Concessions, brevets, licences	41 421	-	-	-	41 421
Dépréciations / Fonds de commerce	70 127	-	-	-	70 127
Dépréciations / Autres immobilisations incorporelles	0	-	-	-	0
TOTAL III	111 548	-	-	-	111 548

Note 3 : Immobilisations financières

Flux d'immobilisations financières en €	31/03/2024	Augmen-tation	Diminu-tion	Autres Variations	31/03/2025
Immobilisations financières					
Titres de participations	389 753	-	-	-	389 753
Créances rattachées à des participations	2 688 850	29 404 190	27 229 731	-	4 863 309
Titres de participations Banques	50	-	-	-	50
Titres Giac et Mainbot	20 007	-	-	-	20 007
Prêts	94 431	3 900	2 850	-	95 481
Dépôts et cautionnements	3 426 582	48 496 831	47 415 084	-	4 508 329
Autres	-	-	-	-	-
TOTAL	6 619 671	77 904 921	74 647 665	-	9 876 927
Provisions sur immobilisations financières en €					
Prov / Immobilisations financières					
Prov / Titres de participation	398	-	-	-	398
Prov / Créances rattachées à des participations	1 128 757	-	443 056	-	685 701
Prov / Titres Mainbot	10 000	-	-	-	10 000
Prov / Fonds de Garantie	70 000	-	-	-	70 000
TOTAL	1 209 155	-	443 056	-	766 099

Les créances rattachées à des participations concernent principalement la filiale à Hong Kong

Immobilisations financières en €	Montant Brut	Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an
Immobilisations financières			
Titres de participations	389 753	0	389 753
Créances rattachées à des participations	4 863 309	4 863 309	0
Titres de participations Banques	50	0	50
Titres Giac et Mainbot	20 007	0	20 007
Prêts	95 481	0	95 481
Dépôts et cautionnements	4 508 329	4 356 619	151 710
Autres	0	-	0
TOTAL	9 876 927	9 219 928	657 001

Les dépôts et cautionnements sont constitués principalement des fonds de garantie et réserves factors pour un total de 4 318 848 €.

Note 4 : Stocks

Stocks en €	Valeur brute 31/03/25	Depreciation	Valeur nette 31/03/25	Valeur nette 31/03/24
Stocks de Marchandises	16 255 601	1 664 015	14 591 585	9 743 115
TOTAL	16 255 601	1 664 015	14 591 585	9 743 115

Note 5 : Créances d'exploitation

Créances d'exploitation en €	Valeur brute 31/03/25	Depreciation	Valeur nette 31/03/25	Valeur nette 31/03/24
Avances et acomptes versés	-	-	-	29 988
Clients et comptes rattachés	6 523 074	892 432	5 630 642	4 167 370
Créances sociales	6 930	-	6 930	233 700
Créances fiscales	609 856	-	609 856	698 164
TOTAL	7 139 860	892 432	6 247 427	5 129 223

Créances d'exploitation	Total	1 an au +	1 à 5 ans
Avances et acomptes versés	-	-	-
Clients et comptes rattachés	5 630 642	5 630 642	
Créances sociales	6 930	6 930	
Créances fiscales	609 856	609 856	-
Total	6 247 427	6 247 427	-

Note 6 : Comptes de régularisation actif

Ce poste est composé de charges constatées d'avance pour 501 248 € et des écarts de conversion actif pour 149 150 €.

Charges Constatées d'Avance au 31 03 2025	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Total
Charges Constatées d'Avance	255 559	-	-	255 559
Charges Constatées d'Avance Royalties	245 689	-	-	245 689
501 248	-	-	-	501 248
Ecart de Conversion Actif au 31 03 2025	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Total
Ecart de Conversion Actif	19 200	129 950	-	149 150
19 200	129 950	-	-	149 150
Charges à Répartir au 31 03 2025	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Total
Frais d'émission des Emprunts à répartir	-	-	-	-
-	-	-	-	-

Note 7 : Capitaux propres

Au 31 mars 2025, le capital est composé de 7.763.319 actions ordinaires totalement libérées d'une valeur nominale de 0.5€ chacune. La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

Capitaux propres en €	Capital	Prime d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Autres variations	Total
Au 1er Avril 2024	3 881 660	-	167 744	2 130 073	3 836 880	-	10 016 356
Affectation du résultat 2023-2024			191 844	3 645 036	- 3 836 880	-	-
Décision Imputation	-	-	-	-	-	-	-
Résultat au 31/03/2025					4 342 428		4 342 428
Au 31 mars 2025	3 881 660	-	359 588	5 775 108	4 342 428	-	14 358 784

Note 8 : Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges en €	31/03/2024	Augmentati on	Diminutions utilisées	Diminutions non utilisées	31/03/2025
Provisions pour litiges commerciaux et sociaux	200 000	300 000	-	-	500 000
Provisions pour audits Royalties		300 000			300 000
Provisions pour garantie	-	-	-	-	-
Provisions prime / remboursement obligations	-	-	-	-	-
Provision pour impôts	-	-	-	-	-
Autres provisions	12 106	137 043	-	-	149 150
Impôt différé passif	-	-	-	-	-
Total	212 106	737 043	-	-	949 150

Les provisions pour litiges et commerciaux et audits Royalties sont décrites au paragraphe Faits caractéristiques de l'exercice.

Les autres provisions concernent les provisions pour pertes de change

Le Groupe n'a pas jugé nécessaire de constituer une provision au titre de la garantie des produits en raison des facteurs suivants :

- Le Groupe dispose de contrats de garantie auprès de l'ensemble de ses sous-traitants assembleurs et a reporté le risque d'un défaut épidémique sur eux.
- Les standards de qualité ont été durcis depuis plusieurs années, ce qui a permis de fiabiliser les produits, de diminuer les pannes au déballage et d'améliorer l'image de marque de Lexibook.
- Le Groupe procède avec une partie de ses clients à des rachats de garantie en lieu et place des retours de produits défectueux pour limiter les flux.
- Le Groupe a remplacé les tablettes (fortement génératrices de traitement SAV) par des produits moins technologiques (instruments de musique, luminaire, jouets...) moins susceptibles de pannes et de retours SAV.

Au global le ratio des produits traités par le SAV se maintient à un point bas sur l'exercice 2024-2025 à 0.12% des volumes. Pour rappel, celui-ci était également de 0.12% sur l'exercice 2023-2024

Note 9 : Echéancier des dettes financières

Dettes financières en € au 31/03/2025	Total	1 an au +	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 179 331	1 194 234	1 985 096	-
Dettes financières diverses	-	-	-	-
Concours bancaires courants	90 128	90 128	-	-
Total	3 269 458	1 284 361	1 985 096	-

Note 10 : Comptes de régularisation passif

Ce poste est composé des écarts de conversion passif pour 201 517 €.

Produits Constatés d'Avance au 31 03 2025	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Total
Produits Constatés d'Avance	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
Ecart de Conversion Passif au 31 03 2025	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Total
Ecart de Conversion Passif	60 164	141 353		201 517
	60 164	141 353	-	201 517

Note 11 : Engagements hors bilan

Engagements donnés

Le Conseil de Surveillance du 30 janvier 2024 a autorisé le Directoire à signer tout document relatif à la mise en place ou au maintien d'une ligne d'émission de lettres de garantie standard (Stand-By Letters of Credit – SBLC) au profit de Lexibook Hong Kong, filiale à 100 % de Lexibook France.

Dans ce cadre, deux lignes de SBLC avaient été octroyées par la Banque BNP Paribas (1.700 M USD) et la Société Générale (1.830 M USD).

Il est précisé que la ligne de crédit mise en place avec la BNP Paribas a été clôturée courant décembre 2024.

Le CS du 22 mars 2023 a autorisé Lexibook France à se porter caution solidaire, à hauteur de 100% de l'obligation garantie de 1.829.738 USD, au profit de la banque SOCIETE GENERALE, en garantie des engagements souscrits par sa filiale détenue à 100%, Lexibook Hong-Kong Limited.

Le CS du 1er septembre 2023 a autorisé Lexibook France à se porter caution solidaire, à hauteur de 100% du montant en principal garanti de 3.000.000 USD, au profit d

e la banque HSBC Hong-Kong, en garantie des engagements souscrits par sa filiale détenue à 100%, Lexibook Hong-Kong Limited.

Le CS du 28 mars 2024 a autorisé le Directoire à signer tout document relatif à la mise en place de la ligne d'émission de lettres de garanties standard (SBLC) au profit de Lexibook Hong Kong, filiale à 100% de Lexibook France. La SBLC est octroyée par LCL (0.920 M USD).

Le Conseil de Surveillance du 20 février 2025 a autorisé Lexibook France à accorder une garantie autonome, à hauteur de 5.500.000 USD, au profit de la banque Citibank N.A., succursale de Hong Kong, en couverture des engagements contractés par sa filiale détenue à 100 %, Lexibook Limited (Hong Kong). Bien que cette autorisation ait été donnée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la garantie n'a pas encore été émise à cette date et ne le sera qu'au cours de l'exercice ouvert le 1er avril 2025.

Le CS du 20 mars 2025 a autorisé Lexibook France à se porter caution solidaire, à hauteur de 553.000 USD, au profit de la banque The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited (HSBC), en garantie des engagements souscrits par sa filiale détenue à 100 %, Lexibook Limited (Hong Kong). Bien que l'autorisation ait été adoptée au cours de l'exercice 2024/2025, l'acte de cautionnement n'a pas encore été signé à cette date et ne le sera qu'au cours de l'exercice ouvert le 1er avril 2025.

Ci-dessous les éléments au 31/03/2025 :

	Cautions FR en USD	Lignes Hong kong en USD	Utilisation au 31/03/2025 Lignes Hong kong en USD
SG	1 829 738	2 700 000	310 628
BNP	1 781 339	1 700 000	-
BECM	535 000	535 000	-
LCL	920 000	825 000	-
Palatine		1 622 250	-
HSBC	3 553 000	5 000 000	2 829 486
	8 619 077	12 382 250	3 140 114

Ce montant de 3 140 114 dollars US est converti au cours de clôture de 1.0815 dollars par euro.

Lexibook dispose, au 31 mars 2025, d'engagements d'achat USD à terme à hauteur de 5 735 000 dollars US, également converti au cours de clôture de 1.0815 dollars par euro.

Les contrats signés avec les sociétés Factofrance et Cofacrédit, respectivement pour le financement de l'activité domestique et de l'activité export, prévoient :

Caractéristiques	FACTOFRANCE	COFACREDIT
Réserve	10%	10%
Retenue de garantie	15%	15%
Minimun Fonds de Garantie	230 000	100 000
Commission d'affacturage	0.23%	0.23%
Commission d'anticipation	Moyenne mensuelle EURIBOR 3 mois + 0,75 %	Moyenne mensuelle EURIBOR 3 mois + 0,75 %

Au 31 mars 2025 les créances brutes cédées auprès du factor s'élevaient à 2 687 904 € (1 043 644 € auprès de Factofrance et 1 611 260 € auprès de Cofacrédit).

Il n'y a pas d'effets escomptés non échus au 31 mars 2025.

Lexibook SA n'a pas d'engagement au 31 mars 2025 sur les lignes « CREDOC » accordées par les banques et utilisées pour financer les achats de marchandise.

Les lignes CREDOC et SBLC font l'objet d'un gage sur stock, au profit du pool bancaire historique, à hauteur de 6.155 M€ du 1er Février 2024 au 31 Mai 2025.

Engagements reçus

Néant

Note 12 : Chiffre d'affaires par zone géographique et par segment

Le chiffre d'affaires France-Export s'analyse comme suit :

Chiffre d'affaires France-Export en €	31/03/2025 12 mois	31/03/2024 12 mois
France	23 322 218	18 637 873
Export	35 882 050	30 639 064
Total	59 204 268	49 276 937
Chiffre d'affaires Marketplace-Hors Marketplace en €	31/03/2025 12 mois	31/03/2024 12 mois
Marketplace	24 856 083	23 594 623
Hors Marketplace	34 348 185	25 682 314
Total	59 204 268	49 276 937

Note 13 : Résultat financier

Le résultat financier se décompose ainsi :

Résultat financier en €	31/03/2025 12 mois	31/03/2024 12 mois
Produits de participations		
Revenus des autres créances et VMP		
Gains de change	655 067	193 113
Produits nets sur cession de VMP		
Autres produits financiers	68 139	68 292
Total des produits financiers	723 206	261 405
Intérêts et charges financières	228 978	290 532
Pertes de change	92 128	208 869
Charges nettes sur cession de VMP		
Autres charges financières	39 923	119 816
Total des charges financières	361 030	619 218
Variation des provisions financières	306 825	724 884
Résultat financier	669 001	367 072

La société a mis en place depuis de nombreuses années, des contrats d'achats de devises USD afin de couvrir le risque de change sur les achats de marchandises dans la même devise. Les taux négociés sur ces contrats ont donc engendré des gains de change par rapport aux taux réels constatés des achats.

La variation des provisions financières comprend :

- + 137 043 € de dotation nette de provisions pour pertes de change.
- - 443 056 € de reprise nette de provisions sur créances liées à des participations.
- - 812 € de reprise nette de provisions sur actions propres.

Note 14 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel au 31 mars 2025 s'élève à – 156 679 €.

Résultat exceptionnel en €	31/03/2025 12 mois	31/03/2024 12 mois
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	15 000
Boni sur liquidation filiales	-	-
Autres produits exceptionnels	-	25 000
Total des produits exceptionnels	-	40 000
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	156 679	135 765
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-
VNC des immo. incorporelles cédées	-	-
Autres charges exceptionnelles	-	-
Total des charges exceptionnelles	156 679	135 765
Variation des provisions exceptionnelles	-	-
Résultat Exceptionnel	- 156 679	- 95 765

Les charges exceptionnelles comprennent pour la plus grande partie :

- - 146 454 € pour des pénalités sur marchés.

Note 15 : Effectifs

L'effectif de Lexibook SA se décompose comme suit :

Effectifs par CSP en France	31/03/2025	31/03/2024
Mandataires Sociaux	2	2
Cadres Dirigeants	0	2
Cadres au forfait	6	6
Cadres	3	3
Agents de Maîtrise	9	7
Employés	3	3
VRP Multicarte	0	0
Stagiaires	2	2
Contrats d'apprentissage	1	1
Contrats de Professionnalisation	1	0
Total	27	26

Note 16 : Liste des filiales et participations

Liste des filiales et participations en €	% de détention	Capitaux propres (hors capital)	Valeur brute des titres au 31/03/2025	Valeur nette des titres au 31/03/2025	Prêts / dettes Net	Cautions et avals accordés (1)	Chiffre d'affaires 31/03/2025	Résultat net 31/03/2025	Dividendes versés (-), reçus (+)
A. Filiales détenues à plus de 50%									
Lexibook Hong Kong Limited	99.9%	11 048 206	236 340	236 340	3 747 914	8 206 303	41 546 080	3 539 082	-
Lexibook Iberica SL	99.9% -	44 064	153 014	153 014	-	-	495 424	12 301	
Lexibook USA	100.0% -	685 275	399	399	1 115 395	-	8 041 295	690 660	

(1) 8 875 114 USD convertis au cours de clôture de 1.0815.

NB : Les montants en devises étrangères exprimées en euros dans ce tableau ont été convertis au cours de clôture pour les éléments du bilan et au cours moyen de l'exercice pour l'élément du compte de résultat.

Note 17 : Risques de taux et de change

Risque de taux	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Passifs Financiers	1 194 233	1 985 097	0	3 179 330
Actifs Financiers	-9 110 828	-	-	9 110 828
Position nette avant gestion	-7 916 596	1 985 097	0 -	5 931 499
Hors Bilan				
Position nette après gestion	-7 916 596	1 985 097	0 -	5 931 499

Dans le cas d'une augmentation d'un point des taux d'intérêts, la perte potentielle serait de 59 315 €.

Risque de change	USD	GBP	HKD
Actifs	7 864 622	416 007	-
Passifs -	14 158 782	-	6 636
Position nette avant gestion -	6 294 160	409 371	-
Hors Bilan	8 875 114	-	-
Position nette après gestion	2 580 954	409 371	-

NB : Les 8.875 M USD de position hors bilan est composé de 3.140 M USD de SBLC et de 5.735 M USD de couvertures de change.

Sur la base de cette position nette et dans le cas d'une appréciation de 1% de l'euro face à ces devises, le manque à gagner pour la société serait de 25 810 USD et de 4 094 GBP et 0 HKD.

Note 18 : Inventaire des valeurs mobilières

Nature	Nom	Nombre de titres	Valeur brute Comptable	Dépréciations	Valeur Nette Comptable
Titres de participations (1)	Lexibook HK	49 999	236 340	-	236 340
Titres de participations (1)	Lexibook Iberica	24 694	153 014	-	153 014
Titres de participations (1)	Lexibook Usa	500	399	-	399
Actions Propres (2)	Lexibook SA	-	-	-	-

- (1) Les titres détenus sont dépréciés sur la base des situations nettes négatives des filiales
- (2) Les titres Lexibook SA sont dépréciés sur la base du cours de bourse du 31 mars 2025.

Note 19 : Entreprises liées ou avec un lien de participation

Nature	Montants totaux	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
Immobilisations Financières	9 110 828	-	4 566 962
Dettes financières	3 269 458	-	-
Créances d'exploitation	6 247 427	-	3 087 157
Dettes d'exploitation	22 391 133	-	13 339 699
Charges d'exploitation	55 394 894	-	28 185 314
Produits d'exploitation	59 712 259	-	3 231 002
Charges financières	498 073	-	-
Produits financiers	1 167 074	-	443 056
Charges exceptionnelles	156 679	-	-
Produits exceptionnels	-	-	-

Note 20 : Ventilation des créances et des dettes d'exploitation

Créances d'exploitation et Créances diverses	Total	1 an au +	1 à 5 ans
Avances et acomptes versés	-	-	-
Clients et comptes rattachés	6 523 074	6 523 074	-
Créances sociales	6 930	6 930	-
Créances fiscales	609 856	609 856	-
Autres créances	24 581	24 581	-
Total	7 164 441	7 164 441	-

Dettes d'exploitation et Dettes diverses	Total	1 an au +	1 à 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 183 170	19 183 170	-
Avances et acomptes reçus / com.	-	-	-
Dettes sociales	1 886 605	1 886 605	-
Dettes fiscales	320 397	320 397	-
Autres Dettes	1 000 960	1 000 960	-
Total	22 391 133	22 391 133	-

Les autres créances sont constituées des Fournisseurs débiteurs pour un montant de 24 581 €

Les autres Dettes sont constituées des Clients créditeurs pour un montant de 617 442 €, ainsi que des Clients - Avoirs à établir pour un montant de 383 519 €.

Les Dettes fournisseurs et comptes rattachées incluent un montant de 13 030 075 € concernant la filiale LEXHK qui devrait faire l'objet dans les prochains mois d'une compensation avec les créances rattachées à cette entité à hauteur de 4 424 613 €.

Note 21 : Montant global des rémunérations des organes de direction

Pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, les rémunérations des dirigeants se sont élevées à 1 683 222.48 €.

Note 22 : Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

22-1 Charge d'Impôt

L'impôt sur les sociétés du par LEXIBOOK au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025 s'élève, contribution comprise à 487 258 €.

Le résultat fiscal s'est établi au titre de l'exercice clos au 31 mars 2025 à 4 898 067 €. Un montant de 2 949 033 € a été affecté sur les déficits fiscaux antérieurs. Le solde restant de 1 949 033 € a donc engendré une charge nette d'impôt de 487 258 €.

22-2 Ventilation de l'Impôt

La ventilation de l'impôt sur les sociétés entre le résultat courant et le résultat exceptionnel s'établit comme suit :

	Résultat Courant	Résultat Exceptionnel	CICE	TOTAL
Résultat avant impôt	4 986 365	-	156 679	- 4 829 686
Impôt	-	487 258	-	- - 487 258
Résultat net	4 499 107	-	156 679	- 4 342 428

22-3 Variation de la dette future d'impôt

Variation de la dette future d'impôts en €	Ouverture 31/03/2024	Augmentations	Diminutions	Cloture 31/03/2025
Base Impôts différés actif				
Organic	-	-	-	-
Effort de construction	-	-	-	-
Déficits reportables	9 131 075	-	2 949 033	6 182 042
Moins values Nettes à long terme	786 607	-	-	786 607
Total des Bases d Impôts différés Actifs	9 917 682	-	2 949 033	6 968 649

Les moins-values nettes à long terme représentent les pertes prévisionnelles ou réelles sur les titres de participation.

Note 23 : Charges à payer et produits à recevoir

Dettes	Montant
Total des charges à payer	4 125 576
Dettes financières diverses	20 703
Intérêts courus non échus sur emprunts	9 469
Intérêts courus non échus	11 234
Concours bancaires	-
concours bancaires	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 910 783
Factures non parvenues	1 910 783
Avances et acomptes reçus sur commandes	383 519
Avoirs à établir	383 519
Dettes sociales	1 789 006
Congés payés	127 909
Autres dettes sociales	1 661 097
Dettes fiscales	21 564
Autres dettes fiscales	21 564
Autres dettes	-
Dettes diverses	-

Créances	Montant
Total des produits à recevoir	521 153
Créances financières	-
Intérêts courus à recevoir	-
Avances et acomptes versés	-
Acomptes versés	-
Avoirs à recevoir	-
Créances fiscales	521 153
Autres créances fiscales	521 153
Créances sociales	-
Produits à recevoir	-
Créances diverses	-
Divers	-

Note 24 : Tableaux des 5 derniers exercices

	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021
I - Capital en fin d'exercice					
a) Capital Social	3 881 660	3 881 660	3 881 660	3 881 660	3 881 660
b) Nombre des actions émises	7 763 319	7 763 319	7 763 319	7 763 319	7 763 319
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II - Opérations & Résultats de l'exercice					
a) Chiffres d'Affaires	59 204 268	49 276 937	41 655 022	36 873 646	22 367 240
b) Résultat avant impôts, avant amortissements & provisions	5 666 395	4 592 849	865 219	1 629 006	1 439 904
c) Impôts sur les bénéfices	487 258	278 282	19 475	57 377	29 181
d) Résultat après impôts, amortissements & provisions	4 342 428	3 836 880	258 943	1 291 293	1 453 202
e) Bénéfices distribués					
III - Résultat par action					
a) Résultat Avant impôts et avant amortissements & provisions	0.73	0.59	0.11	0.21	0.19
b) Résultat après impôts, amortissements & provisions	0.56	0.49	0.03	0.17	0.19
c) Dividendes attribué à chaque action dont avoir fiscal	0	0	0	0	0
IV - Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	30	25	24	22	23
b) Montant de la masse salariale globale & des avantages sociaux	4 094 698	4 101 830	3 114 009	2 964 999	1 904 707

Note 25 : Tableau des honoraires des commissaires aux comptes en France

		S & W		GRANT THORNTON	
		Montant HT			
		2024-2025	2023-2024	2024-2025	2023-2024
Audit					
	Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	28 300	27 500	28 300	28 098
	Autres Diligences liées à la mission du commissaire aux comptes				
	Sous-total	28 300	27 500	28 300	28 098
Autres prestations					
	Juridique, fiscal et social				
	Technologies de l'information				
	Autres				
	Sous-total	-	-	-	-
	TOTAL	28 300	27 500	28 300	28 098

Note 26 : Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

XVIII4. Vérification des informations historiques annuelles

Non Applicable

XVIII5. Dates des dernières informations financières

Non Applicable

XVIII6. Informations financières intermédiaires et autres

Non Applicable

XVIII7. Dividendes

Années	Nombre de titres rémunérés	Dividende versé au titre de l'exercice					
		Net		Avoir fiscal		Total	
		FF	€	FF	€	FF	€
1994	2 300	100,00	15,24	50,00	7,62	150,00	22,86
1995	2 300	500,00	76,22	250,00	38,11	750,00	114,33
1996	800 000	6,25	0,95	3,125	0,48	9,375	1,43
1997	940 000	3,20	0,49	1,60	0,24	4,80	0,73

Aucun dividende n'a été distribué au cours des exercices de 1998 à celui clos le 31 mars 2025.

Depuis 1998 et jusqu'à ce jour la société a estimé qu'aucun dividende ne pouvait être distribué. Le critère principal était jusqu'à présent le maintien du « net gearing (retraité de l'affacturage) » au-dessous de 80%. Il ne s'agissait pas en l'état et à proprement parler d'une « politique » dans la mesure où cette question est débattue chaque année par la Direction et où le critère principal est susceptible de changer, notamment sous l'influence d'une évolution favorable de « l'effet de levier financier » qui permettrait de distribuer avec des contraintes différentes de gearing, en prenant en compte d'autres critères comme la croissance du Groupe et les besoins de financements associés

Au mieux de la connaissance de la société tous les dividendes distribués à ce jour ont été versés aux intéressés.

XVIII8. Procédures judiciaires et arbitrage

Il n'existe pas de procédure importante de nature gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et ou du Groupe.

XVIII9. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

A la date du présent document d'enregistrement universel, il est précisé que LEXIBOOK n'a connu aucun changement significatif de sa situation financière ou commerciale depuis le 31 mars 2025.

XVIII10. Honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 mars 2025

	S & W		GRANT THORNTON	
	Montant HT			
	2024-2025	2023-2024	2024-2025	2023-2024
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	28 300	27 500	64 274	59 917
Autres Diligences liées à la mission du commissaire aux comptes				3 951
Sous-total	28 300	27 500	64 274	63 868
Autres prestations				
Juridique, fiscal et social				
Technologies de l'information				
Autres				
Sous-total	-	-	-	-
	TOTAL	28 300	27 500	64 274
				63 868

XIX. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

XIX1. Capital social

XIX11. Montant du Capital émis

Au 31 mars 2025, le capital social est de 3 881 659,50 euros, divisé en 7 763 319 actions, chacune entièrement libérée.

Au 31 mars 2024, le capital social est de 3 881 659,50 euros, divisé en 7 763 319 actions, chacune entièrement libérée.

La valeur nominale d'une action est de 0,5 euros.

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions.

XIX12. Nombre et principales caractéristiques des actions non représentatives du capital

Non Applicable

XIX13. Actions détenues par la société ou ses filiales

Au 31 mars 2025, la société ne détient pas d'actions propres.

XIX14. Résultat sur les 5 derniers exercices et tableau des délais de paiement clients et fournisseurs

	2024-2025	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2020-2021
I- Capital en fin d'exercice					
a) Capital Social	3 881 660	3 881 660	3 881 660	3 881 660	3 881 660
b) Nombre des actions émises	7 763 319	7 763 319	7 763 319	7 763 319	7 763 319
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II - Opérations & Résultats de l'exercice					
a) Chiffres d' Affaires	59 204 268	49 276 937	41 655 022	36 873 646	22 367 240
b) Résultat avant impôts, avant amortissements & provisions	5 666 395	4 592 849	865 219	1 629 006	1 439 904
c) Impots sur les bénéfices	487 258	278 282	19 475	57 377	29 181
d) Résultat après impôts, amortissements & provisions	4 342 428	3 836 880	258 943	1 291 293	1 453 202
e) Bénéfices distribués					
III - Résultat par action					
a) Résultat Avant impôts et avant amortissements & provisions	0.73	0.59	0.11	0.21	0.19
b) Résultat après impôts, amortissements & provisions	0.56	0.49	0.03	0.17	0.19
c) Dividendes attribué à chaque action dont avoir fiscal	0	0	0	0	0
IV - Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	30	25	24	22	23
b) Montant de la masse salariale globale & des avantages sociaux	4 094 698	4 101 830	3 114 009	2 964 999	1 904 707

Achats TTC de la période 54 427 175
Ventes TTC de la période 61 963 503

	Article D.441 I. -1° : Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I. -2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)

(A) Tranches de retard de paiement

Nombre de factures concernées	187	154	104	300	666	1 224	1 163	2 016	483	414	3 308	6 221
Montant total des factures concernées TTC	1 074 054	3 497 225	2 640 392	6 142 051	3 897 013	16 176 681	2 772 407	30 602	63 520	200 451	2 839 007	3 133 580
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	1.97%	6.43%	4.85%	11.28%	7.16%	29.72%						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							4.47%	0.05%	0.10%	0.32%	4.58%	5.06%

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombre des factures TTC exclues					-	-						
Montant total des factures TTC exclues					-	-						

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L443-1 du code de commerce)

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 60 jours - Délais légaux : 60 jours	- Délais contractuels : 60 jours - Délais légaux : 60 jours
--	--	--

Dont Intragroupe LEXIBOOK

	Article D.441 I. -1° : Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I. -2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	90	60	65	-	231	356	34	24	2	23	123	172
Montant total des factures concernées TTC	689 376	756 587	2 037 561	-	3 857 757	6 651 906	1 054 619	65 568	61 796	194 915	1 710 858	2 033 137
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	1.27%	1.39%	3.74%	0.00%	7.09%	12.22%						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							1.70%	0.11%	0.10%	0.31%	2.76%	3.28%

XIX15. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

Date AG	Nature de la délégation	Nominal maximum de l'AK	Durée de la délégation	Utilisation	Date de réunion décidant l'émission ou la réduction
12/09/2024 19ème résolution	Autorisation à donner au Directoire pour opérer sur les actions de la Société	Max 10% des titres	18 mois		
12/09/2024 20ème résolution	Délégation de compétence au Directoire pour décider l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de ses filiales et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution	20 000 000 d'euros	26 mois		
12/09/2024 21ème résolution	Délégation de compétence au Directoire pour décider l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de ses filiales et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution	20 000 000 d'euros	26 mois		
12/09/2024 22ème résolution	Délégation de compétence au Directoire pour décider l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par placement privé visé à	20 000 000 d'euros	26 mois		
12/09/2024 24ème résolution	Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, de toute filiale et/ou de toute autre société avec maintien ou suppression du	dans la limite de 15% de l'émission initiale	26 mois		
12/09/2024 25ème résolution	Délégation de compétence au Directoire à l'effet de décider l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital et revêtant les caractéristiques de BSA donnant droit par exercice à l'attribution de titres qui seront émis en représentation d'une quotité de capital	3 000 000 d'euros	18 mois		
12/09/2024 27ème résolution	Autorisation à donner au Directoire à l'effet de consentir aux salariés et mandataires sociaux de la société des options donnant droit à la souscription d'actions de la société à émettre ou à l'achat d'actions existantes de la société		38 mois		
12/09/2024 28ème résolution	Autorisation à donner au Directoire pour réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société	dans la limite de 10% du nombre total d'actions	26 mois		
12/09/2024 29ème résolution	Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de prime, réserves,	10 000 000 d'euros	26 mois		

XIX16. Informations sur les droits d'acquisition et/ou obligation attachés au capital souscrit non libéré

Non-Applicable

XIX17. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option et détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent

Non Applicable

XIX18. Historique du capital

AGE	Nature de l'Opération	Augmentation de Capital		Nominal	Nombre de Titres Emis		Montant Cumulé du Capital Social	
		en FF	en €		Nbr	Val	en €	en titres
01/10/1981	Création de la SARL ELVECO	100 000,00	15 244,90		1 000	152,45	15 244,90	1 000
28/09/1984	Augmentation de capital par élévation du nominal à 290 FF	190 000,00	28 965,31				44 210,21	1 000
31/03/1987	Augmentation du capital par incorporations de réserves, portant le nominal à 500FF	210 000,00	32 014,29				76 224,50	1 000
31/03/1988	Augmentation du capital suite à la fusion avec la SARL GEP RIM	500 000,00	76 224,50		1 000	500,00	152 449,00	2 000
31/03/1988	Augmentation du capital par incorporation de réserves, faisant passer le nominal à 950 FF	900 000,00	137 204,11				289 653,11	2 000
31/03/1988	Augmentation du capital par incorporations des réserves, faisant passer le nominal à 1150 F	400 000,00	60 979,61				350 632,72	2 000
30/11/1991	Transformation de la SARL ELVECO en SA Linguistic Electronic System (LES)						350 632,72	2 000
30/12/1996	Augmentation de capital par incorporation de réserves	5 980 000,00	911 645,12			8 280 000	1 262 277,86	2 000
	Division du nominal par 400					8 280 000	1 262 277,86	800 000
	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles à l'occasion de l'introduction en Bourse	1 449 000,00	220 898,63		140 000	9 729 000	1 483 176,49	940 000
31/12/2003	Augmentation de Capital suite conversion 57 obligations	590,36	90,00		57	90,00	1 483 266,00	940 057
12/12/2005	Augmentation de Capital avec appel public à l'épargne	15 742 968,00	2 400 000,00	3,44	188 011	646 757,84	3 883 266,00	1 128 068
20/09/2010	Réduction du Capital par réduction de la valeur nominale			0,50			564 034,00	1 128 068
20/09/2010	Augmentation de Capital réservée			0,50	36 201	18 100,50	582 134,50	1 164 269
24/02/2011	Augmentation de Capital avec maintien DPS		1 338 909,00	0,50	2 677 818	1 338 909,00	1 921 043,50	3 842 087
16/01/2012	Annulation titres auto detenus		-21 020,00	0,50	42 040	-21 020,00	1 900 023,50	3 800 047
22/02/2012	Conversion 1ère tranche emprunt obligataire Turenne Capital (1M€)		120 482,50	0,50	240 965	120 482,50	2 020 506,00	4 041 012
12/05/2014	Conversion 2ème tranche emprunt obligataire Turenne Capital (0,5M€)		46 186,50	0,50	92 373	46 186,50	2 066 692,50	4 133 385
03/08/2015	Augmentation de Capital réservée, par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription		413 338,50	0,50	826 677	413 338,50	2 480 031,00	4 960 062
26/05/2016	Augmentation de Capital par émission d'actions nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription		644 893,50	0,50	1 289 787	644 893,50	3 124 924,50	6 249 849
30/11/2017	Augmentation de Capital par BSAR		287 985,00	0,50	575 970	287 985,00	3 412 909,50	6 825 819
11/12/2019	Augmentation de Capital réservée, par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription		468 750,00	0,50	937 500	468 750,00	3 881 659,50	7 763 319

XIX2. Acte constitutif et statuts

Les statuts ont fait l'objet d'une refonte lors de l'Assemblée générale le 2 septembre 2011 et d'une mise à jour après celles du 20 décembre 2011, 12 mai 2014, 24 juillet 2015, 26 mai 2016, 7 décembre 2017, 17 décembre 2019, 14 septembre 2020 et du 14 septembre 2021.

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions et délais fixés par les dispositions légales et réglementaires.

XIX21. Objet social (article 2)

La société a pour objet social directement ou indirectement, en France ou à l'Etranger :

- l'importation en provenance de tous pays et la distribution sous toutes ses formes de toutes matières premières, produits semi-finis ou finis pouvant être revendus en l'état ou transformés,
- le commerce sous toutes ses formes, en ce compris l'achat, la vente, l'exportation, la représentation, la réparation, l'entretien et l'installation de tous produits industriels ou de grande consommation,
- la prise d'intérêt, la participation sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise similaire, notamment par voie d'apport, souscription aux achats d'obligations, d'actions ou d'autres titres, commandite, création de société nouvelle, fusion ou autrement.

Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature quelles qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires. La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'Etranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent le rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

XIX22. Dispositions concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de la société

La société est dirigée par un Directoire placé sous le contrôle du Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance pour une durée de six années, et sont toujours rééligibles, dès lors qu'ils ne dépassent pas l'âge de 80 ans.

Leur révocation est prononcée par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président du Directoire est nommé par le Conseil de Surveillance. Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la Loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Le Conseil de Surveillance est composé de 3 à 18 membres, qui sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut le révoquer à tout moment.

Les membres sont nommés pour une durée de six années, sont rééligibles. Aucune personne physique ayant passé l'âge de 85 ans ne peut être nommée membre du Conseil de Surveillance si sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé cet âge.

Le Conseil élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président. Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire.

XIX23. Droits, privilèges, restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Il existe des droits de vote double pour les personnes ayant déclaré leurs titres depuis plus de 2 ans. Voir § XVI1 (répartition actuelle du capital social et des droits de vote)

XIX24. Actions nécessaires pour modifier le droit des actionnaires

Article 37 des statuts, l'A.G.E. est seule habilitée à modifier les statuts.

XIX25. Assemblées Générales

Le fonctionnement des Assemblées Générales est décrit dans les articles 34 à 38 des statuts. L'Assemblée Générale statuant sur l'exercice clos le 31 mars 2025 aura lieu le 12 septembre 2025.

Un avis de réunion valant avis de convocation sera publié au BALO.

Nous vous indiquons ci-après le projet de résolutions :

PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2025

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 mars 2025, approuve les comptes sociaux, à savoir le bilan, le compte de résultats et les annexes, de l'exercice clos le 31 mars 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2025, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultats et les annexes, de l'exercice clos le 31 mars 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 4.342.428 Euros, ainsi qu'il suit :

- Réserve légale : 28.579 Euros ;
- Compte report à nouveau : 4.313.849 Euros, lequel poste se trouvera dès lors porté à la somme de 10.088.957 Euros créditeur.

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, prend également acte qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

QUATRIEME RESOLUTION : APPROBATION DES CHARGES ET DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du C.G.I., l'Assemblée Générale approuve les dépenses et les charges non déductibles s'élevant à 50.844 Euros correspondant à des amortissements excédentaires, l'impôt potentiel correspondant s'élevant à la somme de 12.711 Euros.

CINQUIEME RESOLUTION : APPROBATION DU RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et chacune des conventions et chacun des engagements qui y sont mentionnés.

SIXIEME RESOLUTION : APPROBATION DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.22-10-26 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-68 du Code de Commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, en application de l'article L.22-10-26 du Code de Commerce, la politique de rémunération du Président du Conseil de Surveillance et des membres du Conseil de Surveillance telle que présentée Document d'Enregistrement Universel 2024/2025, Section XIII 1 intitulée «*Rémunération des mandataires sociaux* ».

SEPTIEME RESOLUTION : APPROBATION DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.22-10-26 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-68 du Code de Commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux approuve, en application de l'article L.22-10-26 du Code de Commerce, la politique de rémunération du Président du Directoire, telle qu'elle figure dans le Document d'Enregistrement Universel 2024/2025, Section XIII 1 intitulée «*Rémunération des mandataires sociaux* ».

HUITIEME RESOLUTION : APPROBATION DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.22-10-26 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L.225-68 du Code de Commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux approuve, en application de l'article L.22-10-26 du Code de Commerce, la politique de rémunération des membres du Directoire, telle qu'elle figure dans le Document d'Enregistrement Universel 2024/2025, Section XIII 1 intitulée «*Rémunération des mandataires sociaux* ».

NEUVIEME RESOLUTION : APPROBATION DES INFORMATIONS RELATIVES A LA REMUNERATION DE CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX REQUISES PAR L'ARTICLE L.22-10-9 I DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise, approuve les informations mentionnées en application de l'article L.22-10-34 I du Code de Commerce, les informations mentionnées au I de l'article L.22-10-9 du même Code, telles que présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise de la société visé à l'article L.225-68 du même code et qui figurent dans le Document d'Enregistrement Universel 2024/2025, Section XIII 1 intitulée «*Rémunération des mandataires sociaux* ».

DIXIEME RESOLUTION : APPROBATION DES ELEMENTS COMPOSANT LA REMUNERATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSES AU COURS DE L'EXERCICE 2024/2025 OU ATTRIBUES AU TITRE DU MEME EXERCICE A M. LUC LE COTTIER, PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.22-10-34 II DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise rapport sur le gouvernement d'entreprise, en application de l'article L.22-10-34 II du Code de Commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025 ou attribués au titre du même exercice au Président du Conseil de Surveillance tels que présentés dans le Document d'Enregistrement Universel 2024/2025 Section XIII 1 intitulée «*Rémunération des mandataires sociaux* ».

ONZIEME RESOLUTION : APPROBATION DES ELEMENTS COMPOSANT LA REMUNERATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSES AU COURS DE L'EXERCICE 2024/2025 OU ATTRIBUES AU TITRE DU MEME EXERCICE A M. AYMERIC LE COTTIER, PRESIDENT DU DIRECTOIRE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.22-10-34 II DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise, en application de l'article L.22-10-34 II du Code de Commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025 ou attribués au titre du même exercice au Président du Directoire tels que présentés dans le Document d'Enregistrement Universel 2024/2025 Section XIII 1 intitulée «*Rémunération des mandataires sociaux* ».

DOUZIEME RESOLUTION : APPROBATION DES ELEMENTS COMPOSANT LA REMUNERATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSES AU COURS DE L'EXERCICE 2024/2025 OU ATTRIBUES AU TITRE DU MEME EXERCICE M. EMMANUEL LE COTTIER, MEMBRE DU DIRECTOIRE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.22-10-34 II DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du gouvernement d'entreprise, en application de l'article L.22-10-34 II du Code de Commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice antérieur ou attribués au titre du même exercice au Directeur Général, membre du Directoire tels que présentés dans le Document d'Enregistrement Universel 2024/2025 Section XIII 1 intitulée «*Rémunération des mandataires sociaux* ».

TREIZIEME RESOLUTION : REMUNERATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et en application de l'article L.225-83 du Code de commerce, décide de fixer à la somme globale de 30.000 (trente mille) euros le montant annuel de la rémunération allouée aux membres du Conseil de Surveillance, au titre de leur activité, à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2025 et pour les exercices ultérieurs.

Il est rappelé que ce montant était antérieurement fixé à 20.000 (vingt mille) euros.

Conformément aux dispositions des articles L.225-83 et L.22-10-26 du Code de commerce, la répartition de ce montant entre les membres du Conseil de Surveillance sera arrêtée par ce dernier, en tenant compte notamment de l'assiduité de chacun et de l'implication effective dans les travaux du Conseil.

Il est précisé que cette rémunération, antérieurement désignée sous le terme de «*jetons de présence* », est désormais qualifiée de **rémunération de l'activité** des membres du Conseil de Surveillance, conformément aux dispositions issues de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 (dite «*loi PACTE* »).

QUATORZIEME RESOLUTION : RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MME CAROLINE PUECHOUTRES EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du Rapport du Directoire, décide de renouveler le mandat de Madame Caroline PUECHOUTRES en qualité de membre du Conseil de Surveillance et ce, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2031 sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2031.

Madame Caroline PUECHOULTRES a fait savoir qu'elle acceptait le renouvellement de son mandat et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

QUINZIEME RESOLUTION : QUITUS AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE, AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir approuvé les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2025 consent aux membres du Directoire quitus de leur gestion pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Elle donne également, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, décharge aux membres du Conseil de Surveillance de l'accomplissement de leur mission.

Elle donne enfin, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, décharge aux Commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

SEIZIEME RESOLUTION : AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE POUR OPERER SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide d'autoriser le Directoire, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-62 et suivants et L.225-210 et suivants du Code de commerce, du règlement européen n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014, du règlement délégué (UE) 2016/1052 de la Commission du 8 mars 2016 ainsi qu'à toutes autres dispositions légales et réglementaires qui viendraient à être applicables, à acquérir ou faire acquérir des actions de la Société en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la décision de l'Autorité des marchés financiers n° 2021-01 du 22 juin 2021 ou à la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de l'attribution gratuite d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants et L.22-10-59 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ; ou
- toute attribution gratuite d'actions dans le cadre de tout plan d'épargne entreprise ou groupe conformément aux dispositions des articles L.3332-1 et suivants du Code du travail, toute attribution d'actions dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise et réaliser toute opération de couverture afférente à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques où le Directoire ou la personne agissant sur délégation du Directoire agira ;
- de la conservation et de la remise ultérieure d'actions de la société à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable ;
- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants et L.22-10-56 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ; ou
- de manière générale, d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise associée ; ou
- de la remise d'actions de la Société à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société ;
- de l'annulation de tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve que le Directoire dispose d'une autorisation de l'Assemblée Générale, statuant à titre extraordinaire, en cours de validité lui permettant de réduire le capital par annulation des actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions ;

L'Assemblée Générale décide que ce programme est également destiné à permettre la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement, la réalisation de toute opération conforme à la législation et la réglementation en vigueur ou qui viendraient à être applicables. Dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourra être effectué ou payé par tous moyens, sur le marché de gré à gré, y compris par voie d'opérations sur blocs de titres ou d'offre public, de mécanismes optionnels, d'instruments dérivés, d'achat d'options ou de valeurs mobilières dans le respect des conditions réglementaires applicables. La part du programme réalisée sous forme de bloc pourra atteindre l'intégralité du programme de rachat d'actions.

Cette autorisation pourra être mise en œuvre dans les conditions suivantes :

- le nombre total d'actions achetées par la Société depuis le début du programme de rachat (y compris celles faisant l'objet du dit rachat) n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale, étant précisé (i) que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital social et (ii) que conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation ;
- le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10 % des actions composant le capital de la Société à la date considérée.
- le prix maximum d'achat par action de la Société est fixé à 50 €uros, étant précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement des actions, ce prix maximum d'achat sera ajusté en conséquence par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération concernée et le nombre d'actions après ladite opération.

Les actions rachetées et conservées par la Société seront privées de droit de vote et ne donneront pas droit au paiement du dividende.

En cas d'offre public sur les titres de la Société réglée intégralement en numéraire, la Société pourra poursuivre l'exécution de son programme de rachat d'actions, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

L'Assemblée Générale délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite de titres, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix d'achat maximum susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire, avec faculté de délégation à toute personne conformément aux dispositions légales, en vue d'assurer l'exécution de ce programme de rachat d'actions propres, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords pour la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'AMF et tous organismes, établir tous documents, notamment d'information, procéder à l'affectation et, le cas échéant, réaffectation, dans les conditions prévues par la loi, des actions acquises aux différentes finalités poursuivies, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une période de 18 mois à compter de la présente Assemblée générale, privant ainsi d'effet à compter de ce jour toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le Directoire informera chaque année l'Assemblée générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution, conformément à l'article L.225-211 du Code de Commerce.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR LES DEPOTS ET FORMALITES

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour accomplir ou faire accomplir toutes formalités, publications ou publicités nécessaires.

XIX26. Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou d'empêcher un changement de son contrôle

Non Applicable.

XIX27. Dispositions fixant les seuils au-dessus duquel toute participation doit être divulguée

Article 14 des statuts : dispositions légales et réglementaires.

XIX28. Conditions régissant les modifications du capital

Article 37 des statuts, l'A.G.E. est seule habilitée à modifier le capital.

XX. CONTRATS IMPORTANTS (AUQUEL TOUT MEMBRE DU GROUPE EST PARTIE)

Non Applicable.

XXI. DOCUMENTS DISPONIBLES

Des exemplaires du document d'enregistrement universel sont disponibles sans frais au siège social de LEXIBOOK, 6 Avenue des Andes Bâtiment 11 – 91940 LES ULIS, sur le site internet de la société (www.LEXIBOOK.com), ainsi que sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org). De même, les différents communiqués de la société sont disponibles sur le site de la société.

Ci-après la liste des communiqués publiés sur notre site depuis notre dernier Document de référence :

- Communiqué CA T3 2024-2025
- Résultats de l'Offre Publique d'Achat réouverte
- Communiqué Résultats S1 2024-2025
- Communiqué CA T1 2024-2025

XXII. TABLES DE RECONCILIATION

XXII1. Table de réconciliation du rapport financier annuel (article 222-3 du règlement général de l'AMF)

Comptes annuels de la société LEXIBOOK SA	109
Comptes consolidés du Groupe LEXIBOOK	71
Rapport de gestion	se référer à la Table de réconciliation du rapport de gestion
Attestation du responsable du rapport financier annuel	06
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	106
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	68
Honoraires des Commissaires aux comptes	131
Rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise	se référer à la Table de réconciliation du rapport sur le gouvernement d'entreprise

XXII2. Table de réconciliation du rapport de gestion

Exposé de la situation de la société durant l'exercice écoulé (article L. 232-1 II)	30 à 36
Évolution prévisible de la situation de la société (article L. 232-1 II)	N/A
Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion (article L. 232-1 II)	36, 37
Activités en matière de recherche et de développement (article L. 232-1 II)	27
Activité et résultats des filiales et des sociétés contrôlées par branche d'activité (article L. 233-6 al. 2)	111, 112, 123, 124
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires – Indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant non financière – Description des principaux risques et incertitudes – Indication sur l'utilisation des instruments financiers (article L. 225-100-1 1 ^o à 3 ^o et 6 ^o)	8 à 14, 30, 99
Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière (article L.225-100-1 5^o)	53 à 56
Mention des succursales existantes (article L. 232-1 II)	N/A
Ajustements en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital (article L. 228-99)	N/A
Aliénations d'actions (participations réciproques) (article R.233-19 al. 2)	N/A
Attributions d'actions gratuites (article L. 225-197-1 II al. 4)	N/A
Attributions de stock-options (article L. 225-185 al. 4)	62
Autocontrôle (article L. 233-13)	N/A
Avis du comité d'entreprise sur les modifications de l'organisation économique ou juridique (article L. 225-105 al.5)	N/A
Charges fiscalement non déductibles et charges réintégrées suite à un redressement fiscal (articles 223 quater et 223 quinque du code général des impôts)	N/A
Détenteurs du capital ou des droits de vote (article L. 233-13)	62, 63
Dividendes (article 243 bis du code général des impôts)	130
Opérations de rachat d'actions (article L. 225-211 al.2)	53
Opérations sur titres réalisées par les dirigeants (article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers)	53
Participation des salariés au capital de la société (article L.225-102)	N/A
Pratiques anticoncurrentielles (article L. 464-2 al.5)	N/A
Prises de participation ou de contrôle (article L. 233-6 al. 1)	N/A
Tableau des résultats financiers de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices (article R. 225-102 al. 2)	132
Informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité (article L. 225-102-1 al. 5)	26, 57
Informations liées à l'exercice d'une activité dangereuse (article L. 225-102-2)	N/A
Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire en mettant en oeuvre une stratégie bascarbone (article L.225-100-1 4 ^o)	N/A
Délais de paiement clients et fournisseurs (article L. 441-6-1 al1)	133
Montant des prêts inter-entreprises consentis dans le cadre de l'article L. 511-6 3 bis du code monétaire et financier	N/A

XXII3. Table de réconciliation du rapport sur le gouvernement d'entreprise

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	53 à 55
Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.	64 à 67
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice	134
A l'occasion du premier rapport ou en cas de modification, le choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1.	N/A
Composition, ainsi que les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil	43 à 48
Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil	55
Limitations que le conseil de surveillance apporte aux pouvoirs du Directoire	59
Lorsqu'une société se réfère volontairement à un code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, les dispositions qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été, ainsi que le lieu où ce code peut être consulté, ou, à défaut d'une telle référence à un code, les raisons pour lesquelles la société a décidé de ne pas s'y référer ainsi que, le cas échéant, les règles retenues en complément des exigences requises par la loi	56
Les modalités particulières de la participation des actionnaires à l'assemblée générale ou les dispositions des statuts qui prévoient ces modalités	136
Pour Chaque mandataire social	
a) la rémunération totale et les avantages de toute nature versés par la société durant l'exercice, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93. Les rémunérations et avantages en question comprennent le cas échéant ceux reçus des sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16, par la société dans laquelle le mandat est exercé ainsi que de la société qui contrôle la société dans laquelle le mandat est exercé ;	51 à 53
b) description en les distinguant des éléments fixes, variables et exceptionnels composant ces rémunérations et avantages ainsi que les critères en application desquels ils ont été calculés ou les circonstances à la suite desquelles ils ont été attribués, en faisant référence, le cas échéant, aux résolutions votées dans les conditions prévues à l'article L. 225-82-2. Il fait mention, s'il y a lieu, de l'application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-83 ;	52
c) les engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers. L'information donnée mentionne, dans des conditions et selon des modalités fixées par décret, les modalités précises de détermination de ces engagements et l'estimation du montant des sommes susceptibles d'être versées à ce titre.	52
Exposé et, le cas échéant, explication des éléments suivants lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange (article L. 225-37-5) :	62
a) la structure du capital de la société ;	62
b) les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 ;	62
c) les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 ;	63
d) la liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci ;	63
e) les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier ;	N/A
f) les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ;	N/A
g) les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil de surveillance ainsi qu'à la modification des statuts de la société ;	136
h) les pouvoirs du conseil de Surveillance, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions ;	136
i) les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts ;	N/A
j) les accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.	N/A
La présentation des projets de résolution relatifs aux principes et aux critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux président, directeurs généraux ou directeurs généraux délégués, en raison de leur mandat.	N/A
Pour chacun des mandataires sociaux de la SA/SCA qui détiennent au moins un mandat dans une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, les informations prévues à l'article L. 225-37-3 du code de commerce (cf. ci-avant) sur les rémunérations et les avantages de toute nature sont communiquées.	N/A